SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

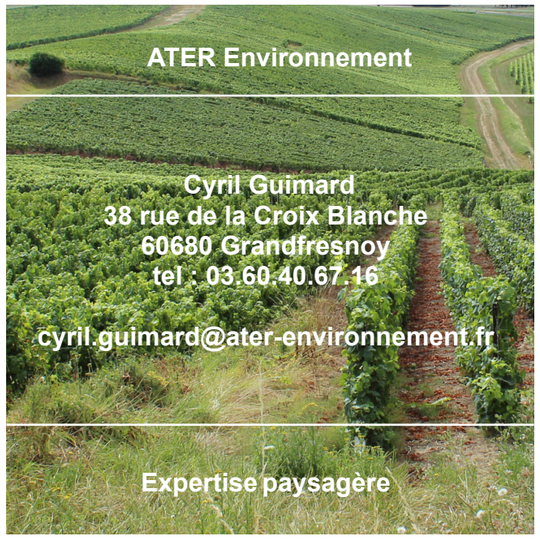
PROJET ÉOLIEN DE LA BRIE DES ÉTANGS

EXPERTISE PAYSAGÈRE - 2ÈME DEMANDE DE COMPLÉMENTS

FÉVRIER 2019

© ATER Environnement

L’auteur de ce document est :



<u>Contrôle qualité</u> : Elise WAUQUIER (ATER Environnement)

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

PROJET EOLIEN DE LA BRIE DES ETANGS

EXPERTISE PAYSAGÈRE - 2ÈME DEMANDE DE COMPLÉMENTS

FÉVRIER 2019

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables



1 BIEN DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

© ATER Environnement, 2016

Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100 ® IGN
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites

Nord

0 2 4 6 8 10 km

Légende

- Projet de la Brie des Etangs
- Points de vue

Aires d'étude

- Aire très éloignée (<14,8 km)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Bien aérien
- Zone tampon
- Appellation Champagne
- Extension de l'appellation Champagne
- Zone d'engagement

1.1 Définition du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Il s'agit des lieux où fut développée la méthode d'élaboration des vins effervescents, grâce à la seconde fermentation en bouteille, depuis ses débuts au XVIIe siècle jusqu'à son industrialisation précoce au XIXe siècle. Le bien se compose de trois ensembles distincts : les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay. Ces trois ensembles –soit le bassin d'approvisionnement que forment les coteaux historiques, les unités de production (les caves souterraines) et les espaces de commercialisation (les maisons de Champagne)- reflètent la totalité du processus de production de champagne. Le bien illustre clairement comment cette production a évolué d'une activité artisanale très spécialisée à une entreprise agro-industrielle.

Le Bien proposé à l'inscription est composé de 14 éléments constitutifs (coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensembles souterrains) représentant la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Il s'agit d'éléments exclusivement liés au processus de production et d'élaboration du vin de Champagne et à ses implications sociales et culturelles, répondant aux exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation complète du paysage agro-industriel vivant champenois. Les 14 éléments constitutifs de la série sont regroupés dans les trois ensembles majeurs que sont : les coteaux historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay.

© UNESCO Centre du patrimoine mondial 1992-2017

Voici la listes des éléments constitutifs du Bien et qui ont été analysés dans cette étude :

1. Les coteaux d'Hautvillers
2. La cave Thomas
3. Les caves coopératives d'Hautvillers
4. Les coteaux d'Aÿ
5. Les caves d'Aÿ
6. Les coteaux de Mareuil-sur-Aÿ
7. Les caves de Mareuil-sur-Aÿ
8. La partie aérienne de la colline Saint-Nicaise
9. Les caves Charles Heidsiecl, Ruinart, Pommery et Veuve-Clicquot
10. Les caves Taittinger
11. Les caves Martel
12. La partie aérienne de l'avenue de Champagne
13. La partie souterraine de l'avenue de Champagne
14. Le « Fort Chabrol »

Parallèlement à ces éléments faisant partie de l'inscription au patrimoine mondial, les vignobles AOC ainsi qu'une zone d'engagement vis-à-vis du bien ont fait l'objet d'une analyse. Il s'agit d'éléments connexes au Bien qui ne sont pas inscrits.



Fig. 1 : © Octobre en Champagne, huile sur toile , 80cm x 80 cm, Jean-François Millan

1.2 Valeur Universelle Exceptionnelle

Les paysages de Champagne inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO possèdent une Valeur Universelle Exceptionnelle reposant entre autres sur la reconnaissance du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Le Bien s'identifie par la Cuesta d'île-de-France, ses vignobles à flancs de coteaux ainsi que par les crêtes boisées courronnant la Cuesta. L'atteinte à la reconnaissance du bien peut-être soulignée lorsqu'un projet entame la capacité de l'observateur à identifier le Bien des Coteaux depuis des vues «entrantes». Il s'agit des vues non pas depuis le Bien des Coteaux mais en direction du Bien.

Nous verrons par la suite que même si le projet soulève des enjeux par rapport à la Valeur Universelle Exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité de cette dernière ne seront pas mises en jeu du fait des perceptions mineures du projet à l'échelle du grand paysage.Cette page s'appuie sur les définitions du Bien telles que décrites sur le site officiel du Patrimoine Mondial. Elles serviront de repères pour l'évaluation des impacts dans la deuxième partie de ce dossier.

Brève synthèse :
Dans le nord-est de la France, sur une terre tendre et crayeuse, les coteaux, maisons et caves de Champagne forment un paysage agro-industriel spécifique, avec les vignobles comme bassin d'approvisionnement et les villages et espaces urbains concentrant les fonctions de production et commerciales. Les impératifs du processus d'élaboration du vin de champagne ont entraîné une organisation en trois volets, basée sur un urbanisme fonctionnel, une architecture de prestige et un patrimoine souterrain. Ce système agro-industriel, qui a structuré non seulement le paysage, mais aussi l'économie locale et la vie quotidienne, est le résultat d'un long processus de développement, d'innovations techniques et sociales et de transformations industrielles et commerciales, qui ont accéléré la transition d'une culture artisanale à une production de masse d'un produit vendu dans le monde entier. Les femmes et les héritiers franco-allemands des anciennes foires de Champagne ont joué un rôle particulier dans l'évolution, qui plonge ses racines à Hautvillers, dans les collines d'Aÿ, le cœur du vignoble. Aux XVIIIe et XIXe siècles, le mouvement s'est étendu aux villes voisines, à la colline Saint-Nicaise de Reims et à l'avenue de Champagne à Épernay, qui ont été entièrement bâties sur l'activité vinicole du champagne. Les trois ensembles qui composent le bien représentent le terroir du champagne et servent d'environnement de vie et de travail et de vitrine du savoir-faire traditionnel. Le mécénat a également été une source d'innovation sociale, dont le premier emblème est la cité-jardin du Chemin Vert à Reims. C'est le lieu où fut mise au point la méthode de production du vin effervescent, une méthode qui se propagerait et serait copiée dans le monde entier depuis le XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui. Le champagne est un produit d'excellence, connu pour être le symbole universel de la festivité, de la célébration et de la réconciliation.

Critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle retenus pour l'inscription du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO :
Critère (iii) : Les coteaux, maisons et caves de Champagne sont le résultat d'une expertise perfectionnée, génération après génération, d'une organisation interprofessionnelle exemplaire et de la protection de l'appellation, ainsi que du développement des relations interculturelles et d'innovations sociales sur une longue période de temps, auxquels les femmes ont aussi pris part. Grâce au développement de savoir-faire traditionnels, les Champenois ont surmonté de nombreux obstacles, autant dans les vignes (climat rude et sols crayeux plutôt infertiles), que dans le processus de vinification, grâce à leur maîtrise des techniques de production du vin effervescent, de l'assemblage et de la mise en bouteille. L'entreprise du champagne a également profité des contributions entrepreneuriales et technologiques des Britanniques et des Allemands. L'équilibre entre les vignerons et les maisons de Champagne a permis de développer une structure interprofessionnelle pionnière qui est toujours active.

Critère (iv) : Comme l'héritage des pratiques viti-vinicoles perfectionnées au fil des siècles, la production en Champagne est basée sur le bassin d'alimentation (les vignobles), les sites de production (les vendangeoirs, où les raisins étaient pressés, et les caves) et les centres de vente et de distribution (le siège social des maisons de Champagne). Ces éléments sont fonctionnellement imbriqués et intrinsèquement liés au substrat crayeux sur lequel pousse la vigne, qui est facile à creuser et que l'on retrouve dans l'architecture. Le processus de production spécifique du champagne, basé sur la deuxième fermentation en bouteille, requiert un vaste réseau de caves. À Reims, l'utilisation des carrières de craie gallo-romaines et médiévales et le creusement de caves à Épernay ou sur les coteaux ont conduit à la formation de paysages souterrains exceptionnels – le côté caché du champagne. Le champagne étant exporté dans le monde entier depuis de XVIIIe siècle, le développement commercial a entraîné un urbanisme particulier qui intègre des objectifs fonctionnels et de représentation : les nouveaux quartiers ont été construits autour des centres de production et de vente, reliés aux vignobles et aux voies de transport.

Critère (vi) : Les coteaux, maisons et caves de Champagne, en particulier la colline Saint-Nicaise, avec ses carrières-caves monumentales et ses anciennes maisons de Champagne, et l'avenue de Champagne, avec les espaces de représentation des maisons de commerce, traduisent d'une manière exceptionnelle l'image symbolique unique au monde du champagne en tant que symbole de l'art de vivre à la française, de la célébration, de la réconciliation et de la victoire, en particulier dans le sport. La littérature, la peinture, les caricatures, les posters, la musique, le cinéma, la photographie et même les bandes dessinées témoignent tous de l'influence et de la constance de cette image d'un vin unique.

Intégrité :
Le bien comprend les éléments les plus représentatifs et les mieux préservés, témoignant de la naissance, la production et la diffusion du champagne par une organisation fonctionnelle et territoriale symbiotique. Le bien s'est relevé des guerres, de la crise du phylloxéra et des révoltes de vignerons. Les villages des coteaux, limités par la topographie et la grande valeur des vignobles, demeurent bien préservés dans leurs limites d'origine. Le paysage et les parcelles ont très peu changé et le patrimoine bâti est toujours en bon état. Bien qu'elle ait subi des bombardements pendant la Première Guerre mondiale, la colline Saint-Nicaise a été restaurée et a conservé sa fonction. Les carrières de craie sont toujours utilisées pour la production de champagne et le réseau des caves est bien préservé et toujours parfaitement opérationnel. **La sauvegarde à long terme de l'intégrité visuelle du bien requiert le suivi de grandes installations de production d'énergie** ; l'intégrité fonctionnelle pourrait bénéficier d'un programme de restauration de la biodiversité qui pourrait aussi contribuer à la spécificité du champagne.

Authenticité :
Les documents d'archives écrits et iconographiques témoignent des racines et du développement de l'histoire du champagne dans ce territoire et **des changements mineurs apportés aux qualités visuelles du paysage**. Comme ce fut le cas dans toute l'Europe, le phylloxéra décima les vignes : la plantation de cépages greffés, de vignes palissées, en remplacement des vignes non greffées plantées en foule, n'a pas engendré beaucoup de changements visibles, bien que cela témoigne de cette crise majeure dans l'histoire du vin. Les **collines d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil sur-Aÿ** exportent leur vin en permanence depuis au moins quatre siècles et témoignent de la monoculture de la vigne basée sur les formes les plus anciennes de commerce extérieur de Champagne. Les maisons de Champagne ont assuré la sauvegarde de leur patrimoine architectural, y compris le décor et le mobilier d'origine, dans une large mesure, et elles sont toujours au service des activités liées à l'entreprise du champagne.

Elements requis en matière de protection et de gestion :
Le bien bénéficie d'un programme de protection complet, appliquant les outils fournis par les réglementations, les contrats, la gestion des sols et le classement patrimonial, soutenu par les législations françaises et européennes. D'autres outils renforcent ce programme ; par exemple les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ou les zones protégées en tant que secteur sauvegardé. Les délimitations de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « **zone d'engagement** » dans le système de gestion. Les communautés locales, la profession vinicole et d'autres parties prenantes s'engagent, sur une base volontaire, à conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine. **Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent**, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises **pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles**.

© UNESCO Centre du patrimoine mondial 1992-2018

1.3 Zone d'engagement

Les sites représentatifs des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont ceux dont les attributs représentent le mieux les composantes identifiées de la Valeur Universelle Exceptionnelle et qui satisfont au mieux les conditions d'authenticité, d'intégrité et de protection requises pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, et pour la première fois, dans les dossiers d'inscriptions, l'ensemble de la Champagne viticole (communes de l'aire de production de l'appellation Champagne) est intégré dans le dossier puisqu'il constitue l'écrin que l'on appelle la « zone d'engagement » Lors de l'élaboration du dossier, la Mission a fait le constat du manque de cohérence des « zones tampons » qui ont pour vocation de protéger le coeur du bien inscrit. Souvent trop étroites et dénuées de sens. Il paraît ainsi difficile de mettre en oeuvre une stratégie de gestion qui ne correspondait pas à la réalité du bassin de vie champenois. En effet, l'approche collective en Champagne est fondamentale. Cette communauté qui partage un destin commun ne peut être séparée et fracturée. Ce concept nouveau de zone d'engagement a par ailleurs retenu l'attention d'ICOMOS dans le processus d'évaluation du dossier et a été retenu par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2015. Cette zone d'engagement comprend plus de 300 communes et dans ce système de gestion les communes, la profession viticole et les autres acteurs s'engagent à préserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine.

A ce titre, la charte d'engagement mentionne très clairement dans l'axe 1 : « les signataires de la charte s'engagent dans le cadre de leurs compétences à sauvegarder le grand paysage en :

- Intégrant les opérations d'aménagement dans leur contexte paysager et en **évitant les constructions sur les sites sensibles**,
- Soignant l'implantation des bâtiments vitivinicoles de gros volumes,
- Veillant à l'organisation et à l'intégration des projets hydrauliques dans les vignes,
- **Préservant les lisières et les arbres isolés**,
- Évitant la multiplication des signes de banalisation dans le paysage,
- En **limitant le développement de grands aménagements verticaux** à proximité dans la zone d'engagement des Paysages du Champagne.

La zone d'engagement forme donc un ensemble historique et géographique cohérent, que le bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion élargie et assure la cohérence des actions de valorisation paysagère, patrimoniale et environnementale. C'est à ce titre qu'il est nécessaire de définir une aire d'influence paysagère.

La zone d'engagement :
Lors de l'élaboration de la proposition d'inscription un périmètre appelé « zone d'engagement » a été intégré dans le système de gestion du Bien. Il correspond aux 320 villages viticoles environ de l'appellation Champagne, et constitue l'environnement du bien.
Cette zone d'engagement est un ensemble géographique, historique et paysager cohérent à protéger. Elle forme un écrin sans lequel la valeur du Bien ne pourrait être comprise.

© Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Agence d'Urbanisme de Reims

La zone d'engagement constituant un périmètre administratif de l'environnement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, elle représente un enjeu fort pour le projet de la Brie des Etangs, se situant pour partie au sein de cette entité. Toutefois, la zone d'engagement étant guidée par des limites administratives (limites communales des villages viticoles), elle ne correspond pas automatiquement à des paysages typiques du Bien sur ces limites. C'est le cas pour les paysages du Plateau de la Brie depuis lesquels les rapports avec les vignobles et les paysages du Champagne sont moins évidents.

> Enjeu faible à fort

1.4 Aire maximale d'influence paysagère

La carte ci-contre élaborée par l'Agence JDM Paysagistes en partenariat avec la DREAL Champagne-Ardenne fait état de l'aire maximale d'influence paysagère à considérer dans le cadre de développement de projets éoliens autour des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La zone d'implantation du projet de la Brie des Etangs se situe en limite excentrée de cette aire maximale d'influence paysagère. Cette cartographie suggère des sensibilités faibles pour la zone centrale des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Elle constitue également une des bases de travail de l'Agence d'Urbanisme de Reims pour l'élaboration de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, document développé ci-après.

> Enjeu nul à faible

Projet éolien de la Brie des Etangs

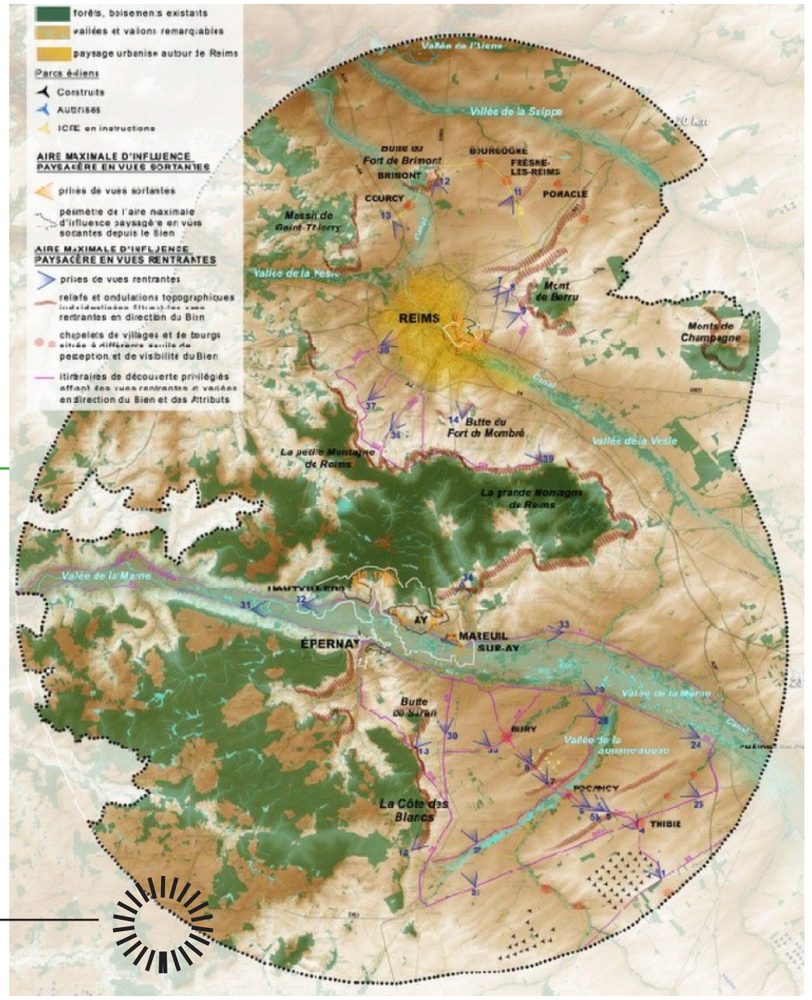
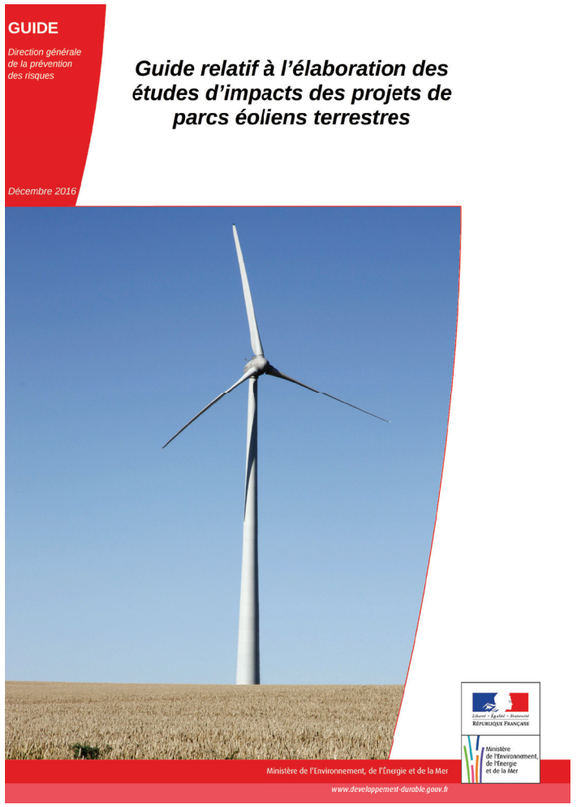


Fig. 2 : Carte de l'aire maximale d'influence paysagère liée au patrimoine mondial de l'UNESCO © DREAL Champagne Ardenne

1.5 Recommandations liées au patrimoine mondial de l'UNESCO au sein du guide de l'étude d'impact de Décembre 2016



Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des parcs éoliens terrestres de Décembre 2016 mentionne des préconisations particulières pour traiter des effets d'un projet sur des éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces derniers doivent faire l'objet d'un volet spécifique permettant de définir si le projet de parc porte atteinte à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

« L'étude doit tenir compte de l'ensemble des critères de définition de la VUE (c'est-à-dire des critères retenus pour l'inscription, des attributs et de leur sensibilité, etc.), afin de préciser les impacts au regard de sa sensibilité au projet, et ce à l'échelle du bien lui-même, de sa zone tampon UNESCO et de son aire d'influence paysagère (AIP). »

© Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016

<u>Le guide préconise notamment :</u>

1. De réaliser une description fine du Bien et de sa Valeur Universelle Exceptionnelle

2. D'évaluer les impacts sur le Patrimoine Mondial par :
   - a L'identification et l'analyse des perceptions visuelles rentrantes
   - b L'identification et l'analyse des perceptions visuelles sortantes
   - c L'illustration des effets par blocs diagrammes, simulations ...

3. D'aboutir aux conclusions des effets sur le Bien en :
   - a Distinguant les impacts selon les aires d'études et le type de Bien
   - b Analysant des photomontages depuis et vers le Bien
   - c Réalisant une synthèse des effets cumulés liés au contexte éolien.

Ces différentes recommandations ont permis de guider la structure et l'analyse de ce volet spécifique au patrimoine mondial.

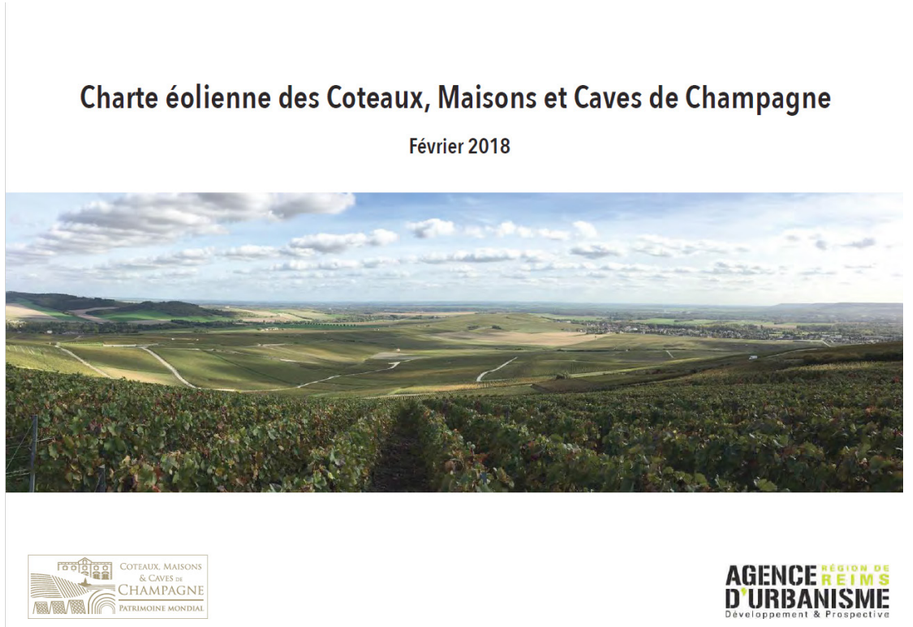
1.6 Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : objectifs, cadre général et secteur emblématique de la Côte des Blancs

Objectifs de l'étude :

- Proposer des préconisations spécifiques sur l'implantation de parcs éoliens sur 5 secteurs définis qui composent la zone d'engagement (...)

- Définition de deux périmètres différents sur la zone d'engagement :
  * Un périmètre d'exclusion de l'éolien : l'implantation de l'éolien est fortement **déconseillée** car générant un impact sur l'intégrité du bien inscrit. Ce périmètre vise donc à la protection paysagère du Bien.
  *Un périmètre de vigilance renforcée : sur ce périmètre plus étendu, au sein duquel la **démonstration d'un effet acceptable** des projet éoliens devra être faite, guidé par l**es préconisations d'implantation**. Il est conseillé aux projets éoliens de répondre aux critères d'acceptabilité fixés par cette étude.

© Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Agence d'Urbanisme de Reims



Préconisations de la **Charte « Eoliennes et Paysages du Champagne » (Novembre 2008, Association Paysages du Champagne Unesco), sur laquelle la Charte Eolienne de Février 2018 s'appuie.**

Au sein de la Charte de 2008, un tableau de distances de recul basées sur des aérogénérateurs de 140 mètres apporte des précisions sur les secteurs à proximité du projet :

- 1,3 kilomètres de recul par rapport au rebord du plateau de la Côte de Blancs

- 1,9 kilomètres par rapport au rebord du plateau de la Région Congy-Villevenard

Situé entre 4 et 5 kilomètres du rebord de plateau de Congy-Villevenard et de plus 15 kilomètres du rebord du plateau au niveau de Vertus, le projet respecte les préconisations de la Charte de 2008.

Région du CIVC	Hauteur moyenne du coteau en m (Hc)	Recul de l'éolienne en km (d_0)	
		100 m	140 m
Massif de Saint Thierry	130	0,7	1,3
Vallée de l'Ardre	100	0,9	1,5
Région d'Écueil	140	0,7	1,2
Région de Chigny-les-Roses	170	0,6	1
Région de Verzenay	180	0,6	1
Région de Trépail Nogent-l'Abesse	125	0,7	1,3
Région de Bouzy Ambonnay	160	0,6	1,1
Grande Vallée de la Marne	180	0,6	1
Vallée de la Marne rive gauche	170	0,6	1
Vallée de la Marne rive droite	180	0,6	1
Région de Condé-en-Brie	145	0,7	1,2
Château Thierry Est	140	0,7	1,2
Château Thierry Ouest	130	0,7	1,3
Coteaux Sud d'Épernay	130	0,7	1,3
Côte des Blancs	130	0,7	1,3
Région de Congy Villevenard	70	1	1,9
Région de Sézanne	100	0,9	1,5
Région de Vitry-le-François	70	1	1,9
Bar-sur-Aubois	115	0,8	1,4
Barséquanais	70 à 120	1 à 0,8	1,9 à 1,3

Fig. 4 : Tableau «Détail des distances de recul des éoliennes par rapport au rebord du plateau par région du CIVC » © Association Paysages du Champagne Unesco, Novembre 2008

Le projet de la Brie des Etangs se situe en marge des périmètres initiaux de protection vis-à-vis de l'éolien. Le parc projetant des éoliennes de 137,5 mètres en boût de pale, l'implantation de ce dernier est compatible avec les documents et distances établies pour des éoliennes de 140 mètres.

> Enjeu nul à modéré

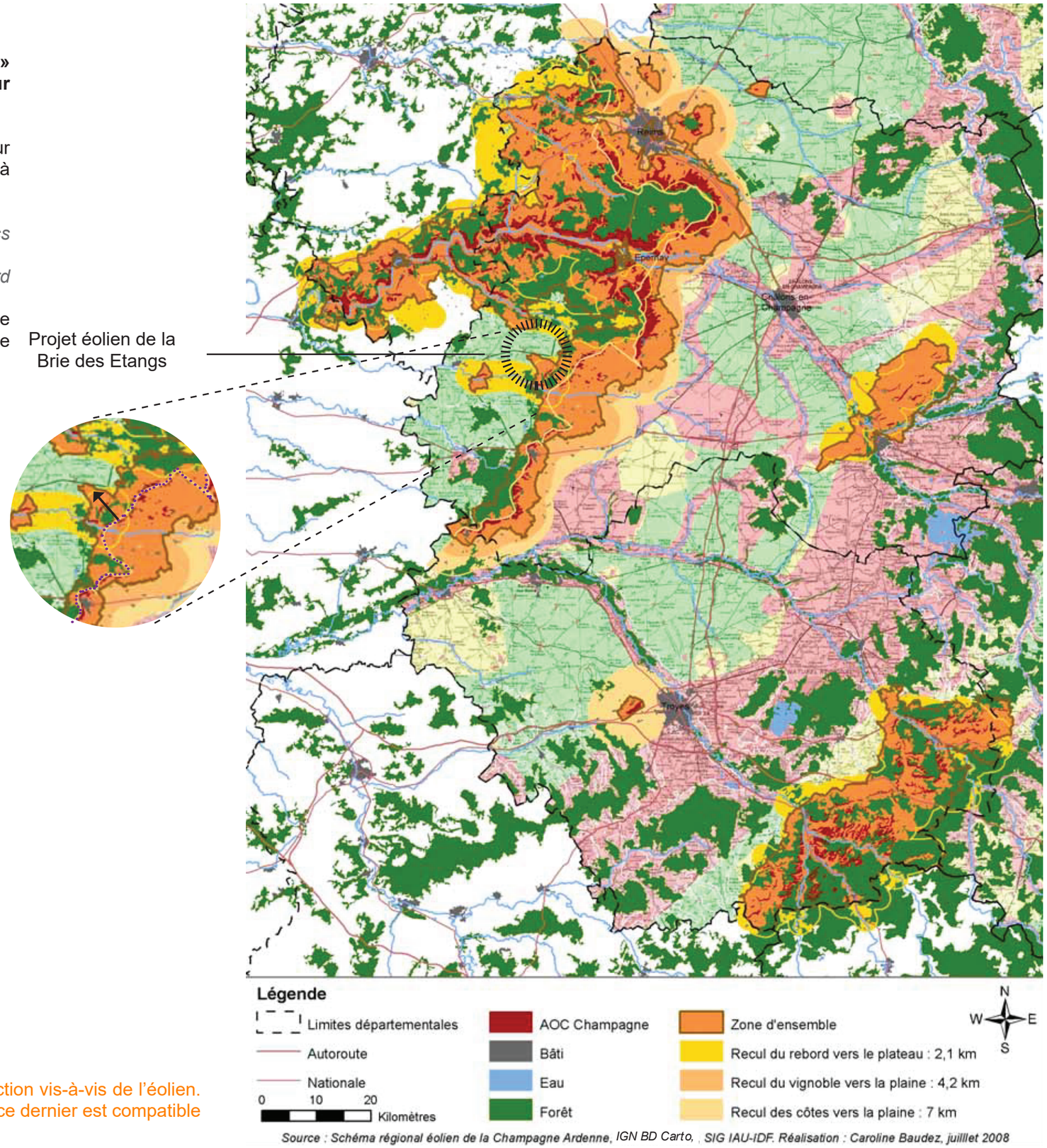
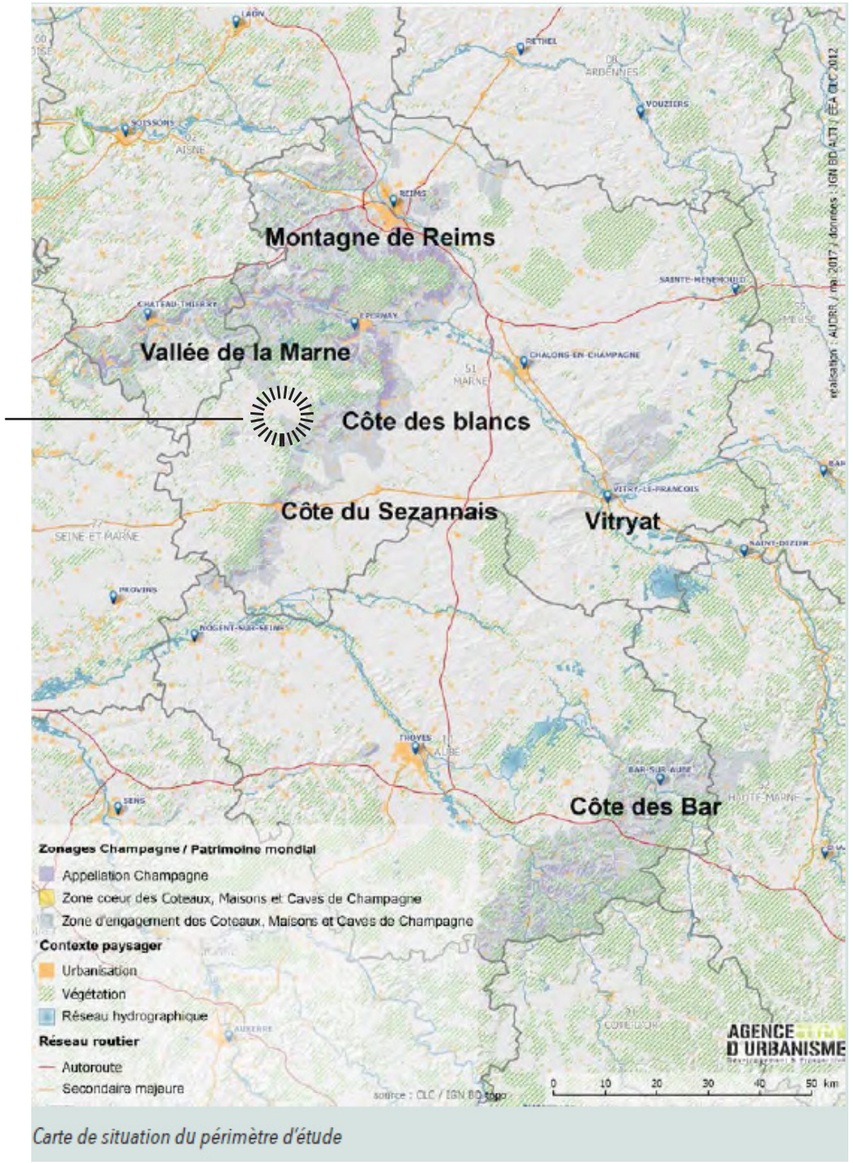


Fig. 3 : Carte des reculs des éoliennes de 140m en fontion des reliefs et des vignobles - Extrait de la Charte éolienne © Agence d'Urbanisme de Reims

Projet éolien de la Brie des Etangs



Carte de situation du périmètre d'étude

Fig. 5 : Carte des secteurs paysagers de la zone d'engagement analysés dans la Charte éolienne © Agence d'Urbanisme de Reims

La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne éditée en 2018 par l'Agence d'Urbanisme de Reims décrit 5 secteurs paysagers majeurs représentatifs de la zone d'engagement. Le projet se situe également en de marge de ces secteurs identitaires (Côte des Blancs, Côte du Sézannais et Vallée de la Marne).

> Enjeu nul à faible

Projet éolien de la Brie des Etangs

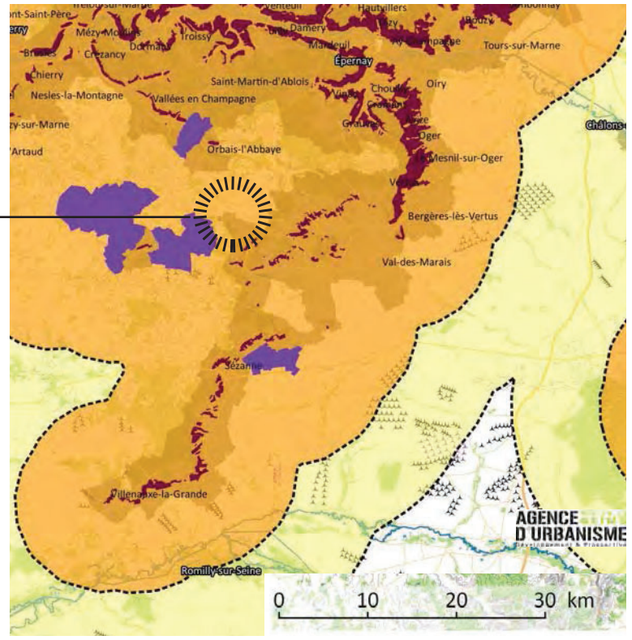


Fig. 7 : Zoom de l'Aire d'influence paysagère 2018 de la Charte éolienne, secteur de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais © Agence d'Urbanisme de Reims

Afin de correspondre à l'évolution du contexte éolien ainsi qu'aux exigences revues à la hausse pour créer des périmètres de protection majorants, l'aire d'influence paysagère a été agrandie dans le document de la Charte éolienne de 2018, en se basant sur des machines de 180 mètres de hauteur. Le projet de la Brie des Etangs, bien que localisé en limite de la zone d'engagement du Bien, se retrouve désormais au sein de la zone d'exclusion au sein de laquelle l'implantation de projets éoliens est déconseillée.

On peut noter que le projet reste en dehors de la zone d'exclusion centrale au titre de la préservation de la V.U.E. ainsi qu'en dehors de l'aire de vigilance renforcée de la zone centrale.

> Enjeu fort

Légende zone centrale



Légende zone d'engagement



Projet éolien de la Brie des Etangs

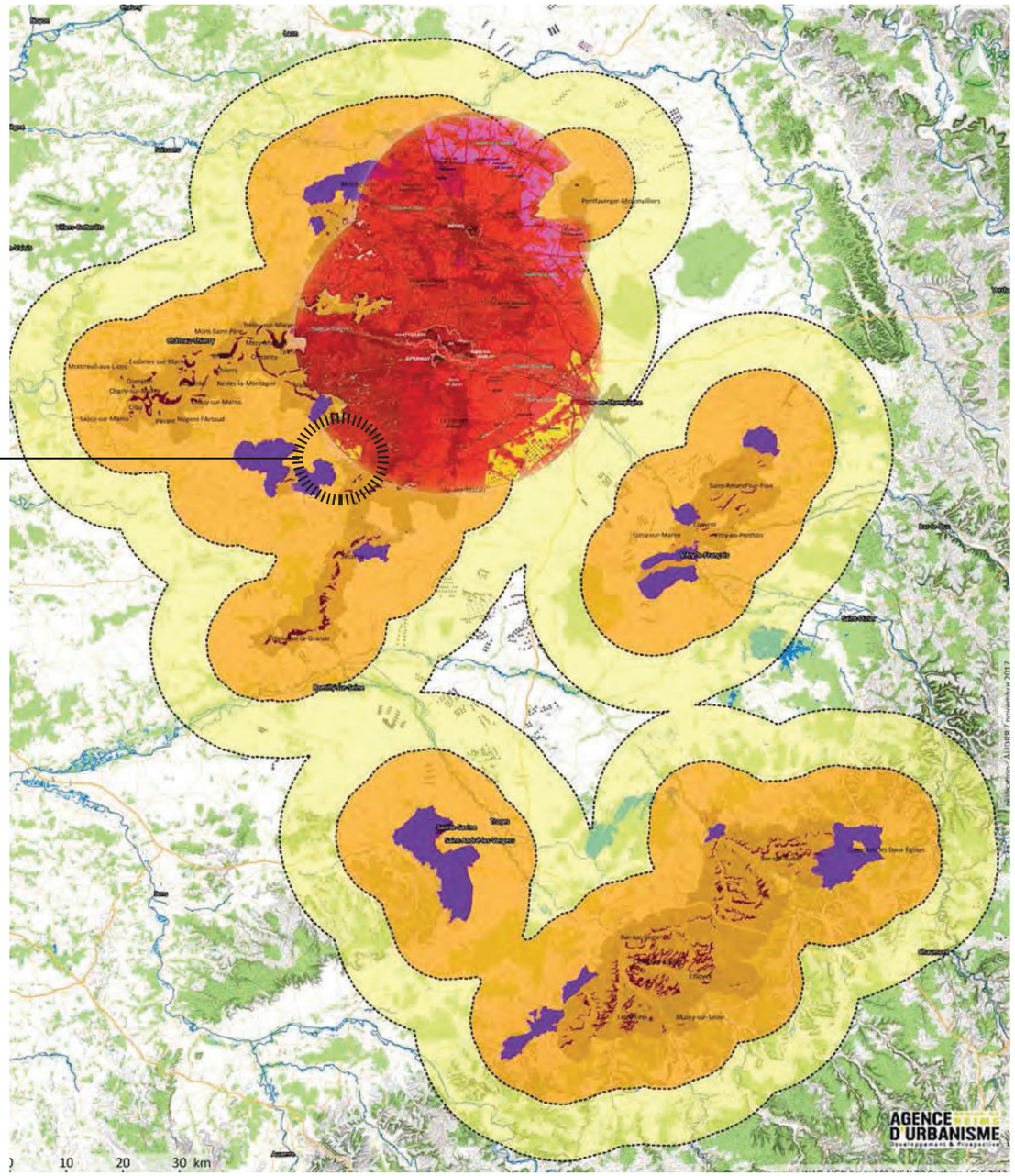
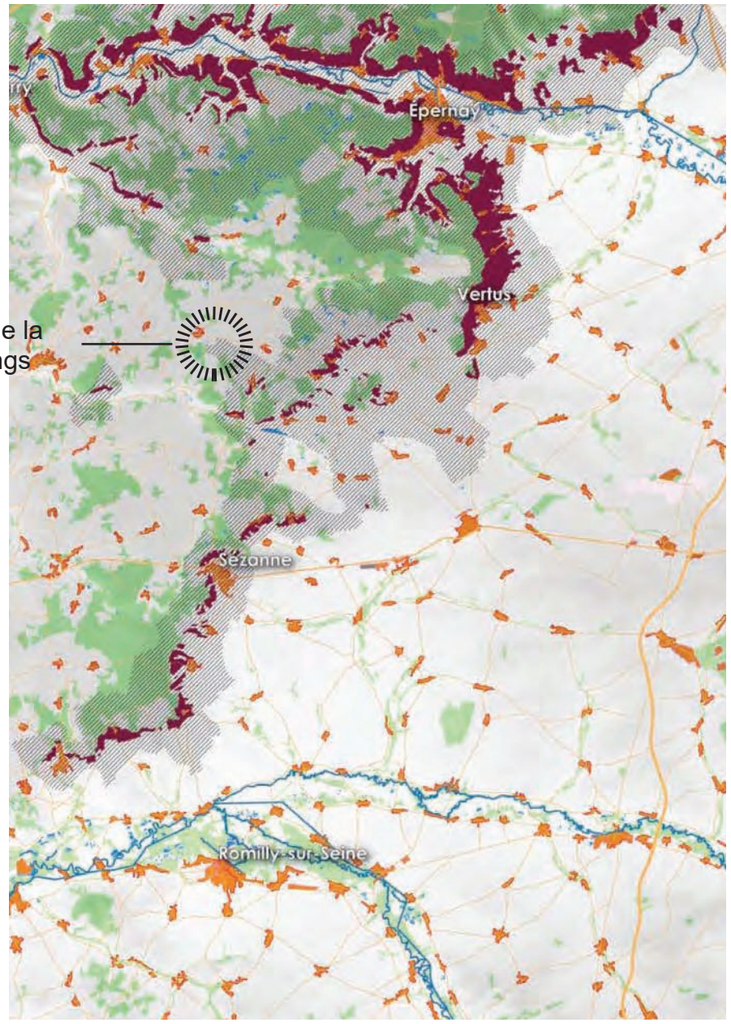


Fig. 6 : Aire d'influence paysagère 2018 de la Charte éolienne © Agence d'Urbanisme de Reims



Projet éolien de la Brie des Etangs

Fig. 9 : Plan de situation de la Côte des Blancs et du Sézannais © Agence d'Urbanisme de Reims

La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne décrit 5 grands secteurs paysagers à enjeux au sein de la zone d'engagement. Le projet de la Brie des Etangs s'implante en retrait du secteur de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais. Ces paysages emblématiques de l'identité du Bien des Coteaux s'intéressent à des organisations paysagères très différentes de l'environnement du projet éolien de la Brie des Etangs qui s'implante sur le Plateau de la Brie Champenoise.

Structure du paysage

La Côte des Blancs

Caractéristiques paysagères

- **Le vignoble de la Côte des Blancs s'étend jusqu'aux avant-postes de la plaine de Champagne**, à la limite du terroir viticole.
- Les **villages implantés dans les vallons de la côte** descendent le coteau pour aller toucher la plaine et garder une porte de sortie pour s'étendre encore.
- La **forêt, implantée sur le plateau domine le vignoble** tout en restant accrochée au sommet de la côte.
- Le **vignoble** occupe tout l'espace restant, il r**ègne en maître sur le paysage de cette région.**
- Le **coteau est visible de très loin** depuis la plaine.

Valeurs et unités paysagères

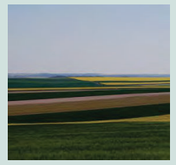
- Un **vignoble symbolique** et reconnu.
- Des **villages emblématiques** dont certains très touristiques au cœur du vignoble.
- La **Côte des Blancs domine la plaine de la Champagne Crayeuse.**



Depuis Cramant (22)



Vertus (23)



Avant Fére Champenoise (24)



Le vignoble, élément emblématique dans le paysage - *Source AUDRR, © Margaux Henrion*

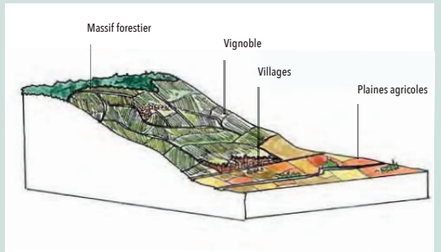
La Côte du Sézannais

Caractéristiques paysagères

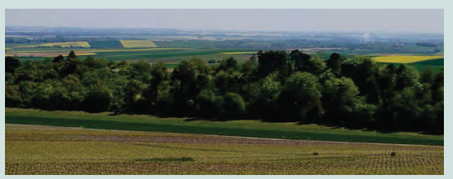
- Cette région possède les mêmes caractéristiques géomorphologiques que la Côte des blancs.
- La côte se courbe un peu plus et crée des ondulations permettant de varier les expositions du vignoble au soleil.
- Les ondulations forment une succession de promontoires et de cirques où s'implante le vignoble. Les premiers offrent une vue sur la plaine de Champagne, les seconds protègent les villages du regard.
- La vigne est à égale importance avec les autres cultures, mais grâce à son implantation sur les coteaux et à son motif, elle continue d'occuper le champ de vision.

Valeurs et unitées paysagères

- Un vignoble reconnu et présent visuellement autant que les plaines agricoles.
- On distingue bien une succession de coteaux.
- Entre vignes, forêts, marais et étangs ce sont des paysages multiples qui révèlent des richesses insoupçonnées.



Bloc diagramme : relief identique entre la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais
Source AUDRR, © Margaux Henrion



Vers Villenauxe la Grande (25)



Depuis Barbonne-Favel (26)

Fig. 8 : Extrait de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne © Agence d'Urbanisme de Reims

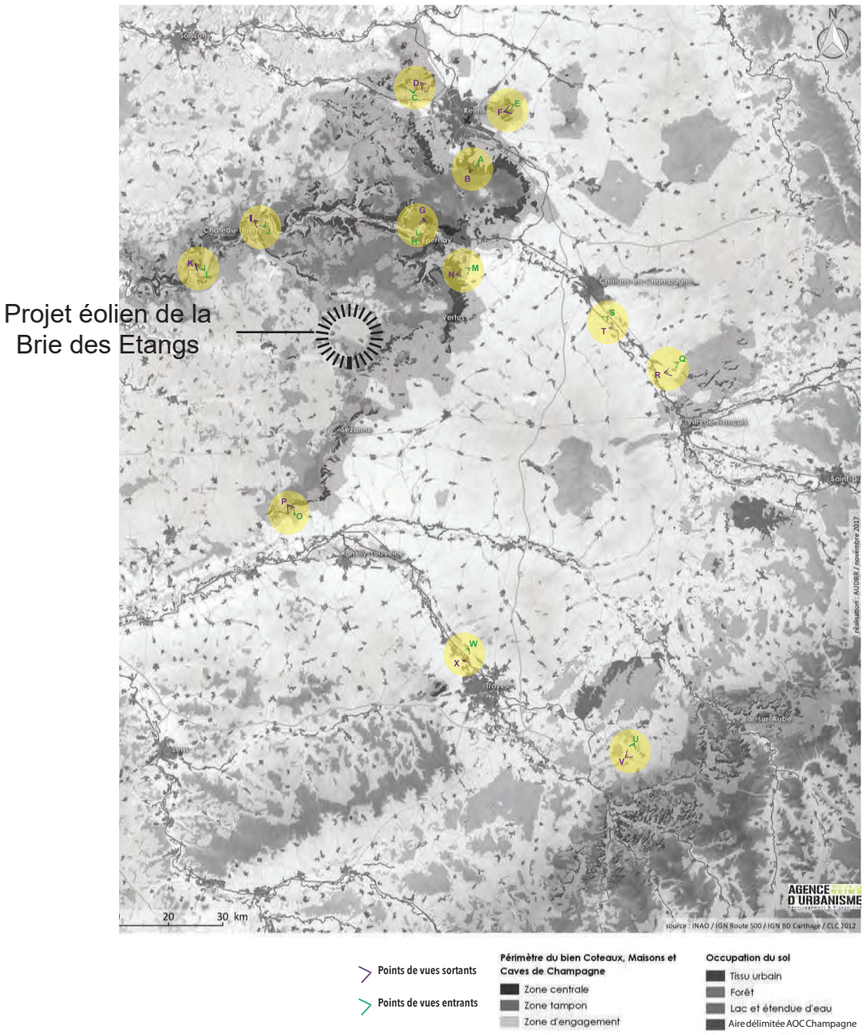


Fig. 10 : Carte des vues majeures à préserver, vues entrantes et sortantes sur le Bien des Coteaux, Maisons, et Caves de Champagne, Charte éolienne © Agence d'Urbanisme de Reims

Les Enjeux : Identitaire, de développement et de protection

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

Côte des Blancs

- Un vignoble imposant et emblématique à préserver
- De nombreuses vues sur l'éolien très présent depuis le Mesnil-sur-Oger. Il s'agit ici d'un véritable rideau d'éoliennes à différentes distances.
- Secteur le plus dense en termes de développement éolien. Ce ne sont pas tant les Côtes qui sont l'objet de ce développement dense, mais plutôt la plaine agricole de Châlons en Champagne vers laquelle la Côte des Balncs et celle du Sézannais sont orientées d'où la sensibilité réciproque.
- Éoliennes visibles depuis les entrée de villages mais aussi depuis le vignoble emblématique.(environ 5 km)

Côte du Sézannais

- Paysage viticole très imposant et prestigieux
- Avant Fère-Champenoise les éoliennes sont très visibles.
- De Fére Champenoise à Villenauxe-la-Grande, le nombre de parcs éoliens est important, sensation d'encerclement par l'éolien.

Fig. 11 : Synthèse des enjeux relevés pour le secteur paysager de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais © Agence d'Urbanisme de Reims

Les enjeux du secteur de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais relevés traitent principalement des perceptions et covisibilités depuis les coteaux et les plaines agricoles de la Champagne Crayeuse. Ce sont depuis ces étendues que les paysages du Champagne s'illustrent par la présence marquée des vignobles, crêtes boisées et plaines ondulées. Le futur parc s'inscrivant à distance des perspectives emblématiques, l'enjeu de perception est faible. Les vues depuis les secteurs à l'Est de la Côte des Blancs seront les plus à même d'offrir de potentielles vues en direction du projet de la Brie des Etangs. Compte tenu de l'éloignement et de la couverture boisée délimitant le plateau de la Brie, les enjeux restent réduits.

> Enjeu nul à faible



Fig. 13 : Vue depuis la D343 en sortie de Baye (Point de vue 38)

Préconisations spécifiques

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

Identité du lieu :
Relief marqué et rythmé par la vigne, l'implantation d'éoliennes en hauteur ou à quelques mètres du vignoble est à limiter (10 km minium).

Échelle du Paysage :
S'agissant d'un grand Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre. Rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe.
Attention en perception semi-rapprochée (3 à 5 km) de ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage.

Etre attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le vignoble emblématique de ce secteur.

Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre les éoliennes et les éléments paysagers.

Axes de vues et perception :
Ne pas fermer les axes de vues ouverts. Favoriser l'implantation d'éoliennes en transition.

Densité :
la configuration du secteur et du paysage ne permet pas une densité élevée d'éoliennes, il est important de les éloigner au maximum du vignoble.

Géométrie:
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.

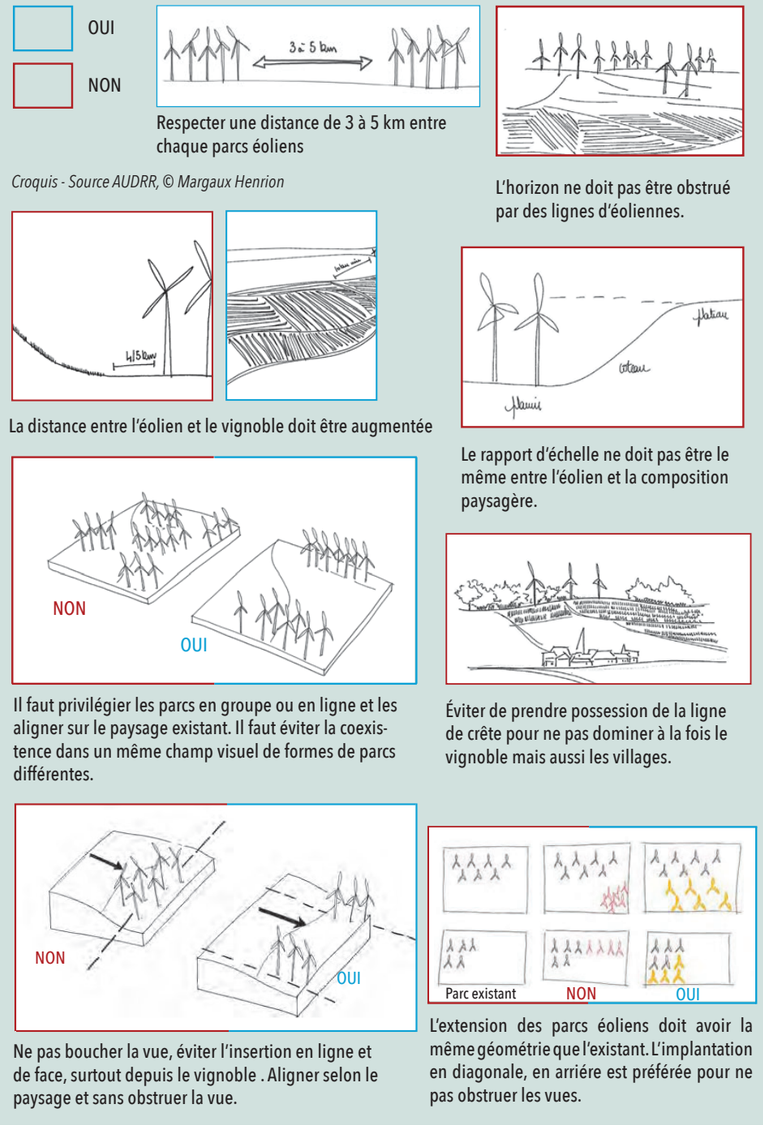


Fig. 12 : Préconisations de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne © Agence d'Urbanisme de Reims

La zone d'implantation du projet s'inscrit au sein de paysages dont l'identité ne se réfère pas à celle décrite au sein de la Charte. A proximité immédiate du futur projet (point de vue ci-contre à quelques centaines de mètres de la zone d'implantation du projet), l'absence de reliefs prononcés et de vignobles caractéristiques de l'identité de la Côte des Blancs ou de la Côte du Sézannais conduisent à des enjeux très limités. L'identification des paysages typiques de la Côte des Blancs ou de la Côte du Sézannais est offerte depuis des positions plus lointaines, au niveau des plaines ondulées au Sud et à l'Est. Les situations de covisibilités potentielles se manifesteront depuis ces positions plus reculées, sans annoncer de modifications substancielles de l'identité des paysages.

Bien que la zone d'implantation du projet s'inscrive sur le plateau de la Brie Champenoise et ne corresponde pas aux paysages emblématiques décrits dans la Charte, les préconisations réalisées peuvent être tout de même suivies afin de garantir une cohérence à l'échelle du grand paysage : visibilités depuis les plaines de la Champagne Crayeuse, concurrence visuelle avec les vignobles, effets de saturation de l'horizon, interdistance entre les parcs, position en ligne crête, implantation en lignes ordonnées etc.

Les impacts étudiés dans les chapitres suivants permettront d'évaluer la réponse du projet vis-à-vis de ces préconisations.

> Enjeu nul à faible

Couverture boisée

Nord

Vers le
Bien aérien

Projet de la
Brie des Étangs

Extension
Appellation Champagne

Ouest

Zone
d'engagement

Est

Vignobles AOC

Aire d'étude
très éloignée

Extension
Appellation Champagne

Sud

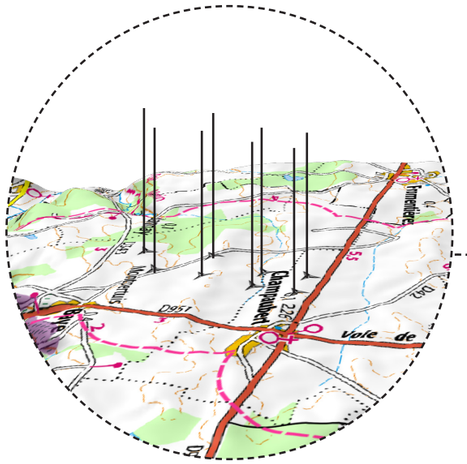
© ATER Environnement, 2018

N

15km

Fig. 14 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude très éloignée

1.6 Localisation du projet par rapport aux éléments constitutifs du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne



Localisation des éoliennes du parc de la Brie des Etangs

Localisation du projet vis-à-vis du Bien

L'observation fine du relief, de la végétation et de la position des éléments constitutifs du Bien permet d'annoncer des enjeux potentiels réduits sur les sites protégés. Les coteaux situés sur le versant Nord de la vallée de la Marne possèderont des vues arrêtées par les reliefs du versant Sud de la vallée de la Marne. Les perceptions seront d'autant moins possibles que le plateau de la Brie se dote d'épais boisement installés sur les crêtes de la Cuesta d'Île-de-France et sur toute la moitié Nord du territoire d'étude. Les vignobles AOC sont logés à flanc de coteau, tournant le dos au projet éolien de la Brie des Etangs. Les enjeux sont donc également réduits pour les vignobles protégés. Le projet de la Brie des Etangs se situant en limite de la zone d'engagement du Bien (voir figure page précédente), des sensibilités sont à prévoir aux abords immédiats du projet, dont 6 éoliennes sur 8 prennent pied au sein de la zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

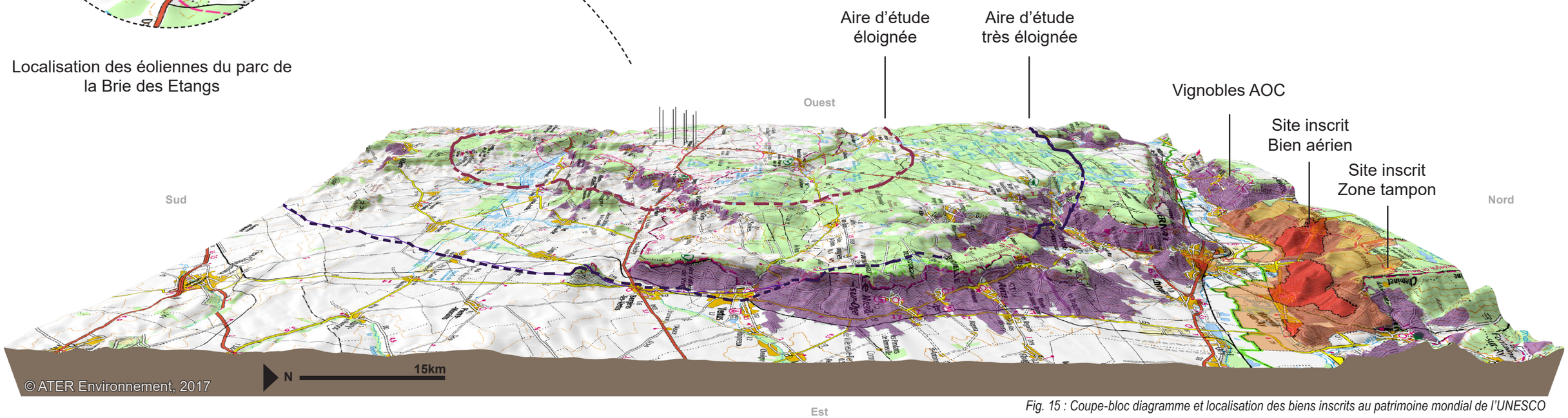


Fig. 15 : Coupe-bloc diagramme et localisation des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne constitue un des enjeux paysagers importants du projet de La Brie des Etangs. Réparti géographiquement de l'aire d'étude rapprochée jusqu'au-delà de l'aire très éloignée, le Bien se décompose en plusieurs éléments dont les sensibilités et enjeux sont différents. Les sites inscrits, les vignobles AOC ainsi que la zone d'engagement du Bien définissent trois échelles d'analyse.

Tandis que le le Bien aérien et les coteaux historiques inscrits sont localisés à l'extrême Nord-Est du territoire d'étude, au-delà de l'aire très éloignée, les vignobles et la zone d'engagement recouvrent des secteurs situés sur la partie orientale et septentrionale des aires d'étude très éloignée, éloignée, intermédiaire et rapprochée. La zone d'engagement couvre un grand tiers du territoire d'étude. Les vignobles AOC quant à eux sont inscrits essentiellement dans les pentes raides sur les flancs des coteaux de la Cuesta d'Île-de-France.

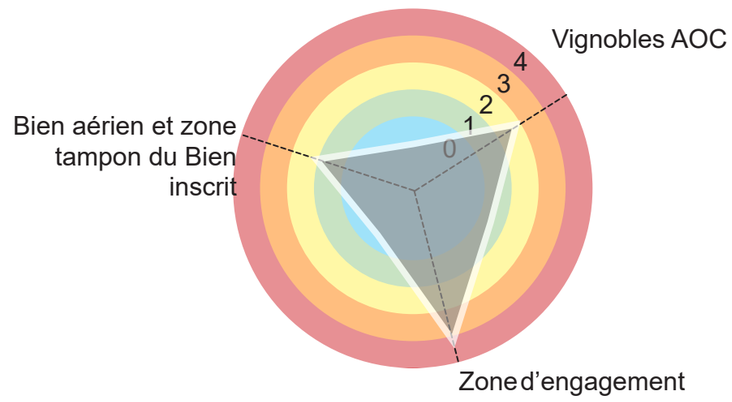
L'analyse du bloc diagramme ci-dessus met en évidence l'éloignement et le creux topographique dans lequel s'insère la commune d'Epernay. Egalement éloignés mais positionnés à des altitudes supérieures, les coteaux historiques sont tournés en direction de la zone d'implantation du projet.

1.5 Enjeux paysagers pour le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Bien aérien et zone tampon du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	1	L'enjeu est nul à faible pour les éléments fondateurs du Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. L'inscription dans le territoire ou la distance d'éloignement présagent des sensibilités négligeables.
1. Les coteaux d'Hautvillers	1	Enjeu très faible à nul. La distance, la topographie et la végétation annuleront les sensibilités en direction du projet.
2. La cave Thomas	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
3. Les caves coopératives d'Hautvillers	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
4. Les coteaux d'Aÿ	0 1	Enjeu très faible à nul. La distance, la topographie et la végétation annuleront les sensibilités en direction du projet.
5. Les caves d'Aÿ	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
6. Les coteaux de Mareuil-sur-Aÿ	1	Enjeu très faible à nul. La distance, la topographie et la végétation annuleront les sensibilités en direction du projet.
7. Les caves de Mareuil-sur-Aÿ	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
8. La partie aérienne de la colline Saint-Nicaise	0	Aucun enjeu. Element trop éloigné et séparé topographiquement par les reliefs du territoire.
9. Les caves Charles Heidsiecl, Ruinart, Pommery et Veuve-Clicquot	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
10. Les caves Taittinger	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
11. Les caves Martel	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
12. La partie aérienne de l'avenue de Champagne	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
13. La partie souterraine de l'avenue de Champagne	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
14. Le « Fort Chabrol »	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
Vignobles AOC	2	Tandis que les vignobles AOC situés dans l'aire d'étude très éloignée ne seront pas impactés, des perceptions potentielles se manifesteront depuis les Coteaux de Baye ou d'Etoges. La lisibilité en direction des futures éoliennes sera à étudier finement sur les secteurs à proximité du projet.
Zone d'engagement	3	La zone d'implantation du projet s'inscrit pour partie au sein de la zone d'engagement, écrin paysager accompagnant le Bien des Coteaux. L'enjeu est fort et les perceptions du projet depuis la zone d'engagement devront être étudiées attentivement par le biais de photomontages et cartes de zones d'influences visuelles.

Enjeux

0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Le projet de la Brie des Etangs, par sa position en recul vis-à-vis de la Côte des Blancs, la Côte du Sézannais et la Vallée de la Marne, annonce des enjeux globalement réduits pour les paysages caractéristiques du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Les enjeux concernant le Bien aérien du patrimoine mondial et sa zone tampon sont faibles à nuls. La distance et la topographie séparant les coteaux historiques de la zone d'implantation du projet isoleront considérablement les sites emblématiques du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Paysagèrement rattaché aux paysages du plateau de la Brie Champenoise, le futur parc de la Brie des Etangs soulève principalement des enjeux à l'échelle rapprochée sans annoncer de rapports nuisibles avec les paysages typiques du champenois : la zone d'engagement et les coteaux à proximité immédiate des futures éoliennes, autour des communes de Baye et Champaubert, cristalliseront les enjeux liés au Bien des Coteaux.

Les préconisations réalisées dans la Charte pourront servir d'appui dans l'évaluation des effets du futur parc, même si elles concernent des secteurs identitaires dans lesquels le projet ne prend pas directement pied. Bien que le projet se situe en zone d'exclusion, la Charte décrit 5 types de paysages caractéristiques de la zone d'engagement au sein desquels le futur parc de la Brie des Etangs ne se positionne pas catégoriquement.

L'étude des photomontages et des zones d'influences visuelles du projet permettront d'évaluer finement les impacts du parc sur la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bien, qui repose notamment sur l'authenticité et l'intégrité des paysages caractéristiques du Champagne perçus depuis le grand territoire.

© JC GENTON - 2017

2 - ZONES D’INFLUENCE VISUELLE DU PROJET DE LA BRIE DES ETANGS

© ATER Environnement, 2017

Zone d'engagement et zone d'influence visuelle

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100 ® IGN
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites
Données ZIV : An Avel Energy

Légende

- Projet de la Brie des Etangs

Aires d'étude

Aire très éloignée (<14,8 km)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Bien aérien
Zone tampon
Appellation Champagne
Extension de l'appellation Champagne
Zone d'engagement

Angle vertical apparent (en degrés)

0.00 - 0.50
0.50 - 0.75
0.75 - 1.00
1.00 - 1.50
1.50 - 2.00
2.00 - 4.00
4.00 - 10.00
10.00 - 20.00
20.00 - 40.00
40.00 - 80.00
80.00 - 115.30

Zones d’influences visuelles à l’échelle du territoire d’étude

Afin d’étudier l’impact du projet de la Brie des Etangs sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, plusieurs cartographies de zone d’influence visuelle verticale du projet ont été réalisé afin de déterminer les lieux depuis lesquelles les éoliennes du futur parc seraient en théorie visibles. En effet, les calculs omettent certains masques visuels tels que les habitations isolées les ensembles arborés de faible superficie (la couche des boisements CLC employée relève uniquement les masses forestières supérieures à 25 hectares).

Les cartographies qui en résultent développent donc des effets maximisants. Elles sont à confronter avec l’analyse des photomontages ou d’autres documents permettant de nuancer ces impacts visuels théoriques.

La cartographie ci-dessous illustre les masses boisées prises en compte pour les cartographies de zones d’influences visuelles. On remarque qu’une partie importante du territoire est occupée par de grandes masses boisées. Ce seront autant de filtres visuels de grande échelles qui réduiront davantage la portée du projet, notamment depuis les vignobles installés à flanc de coteaux.

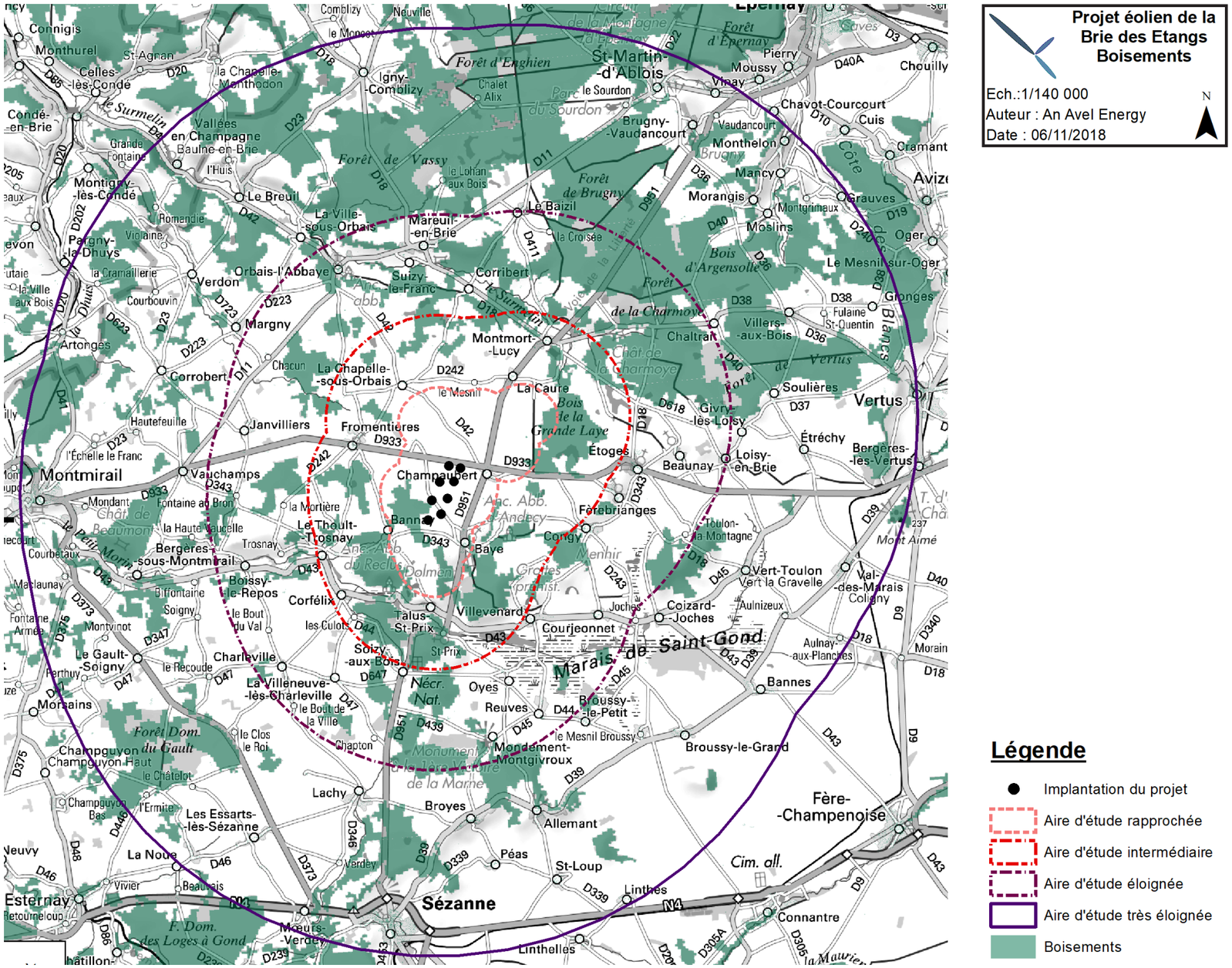
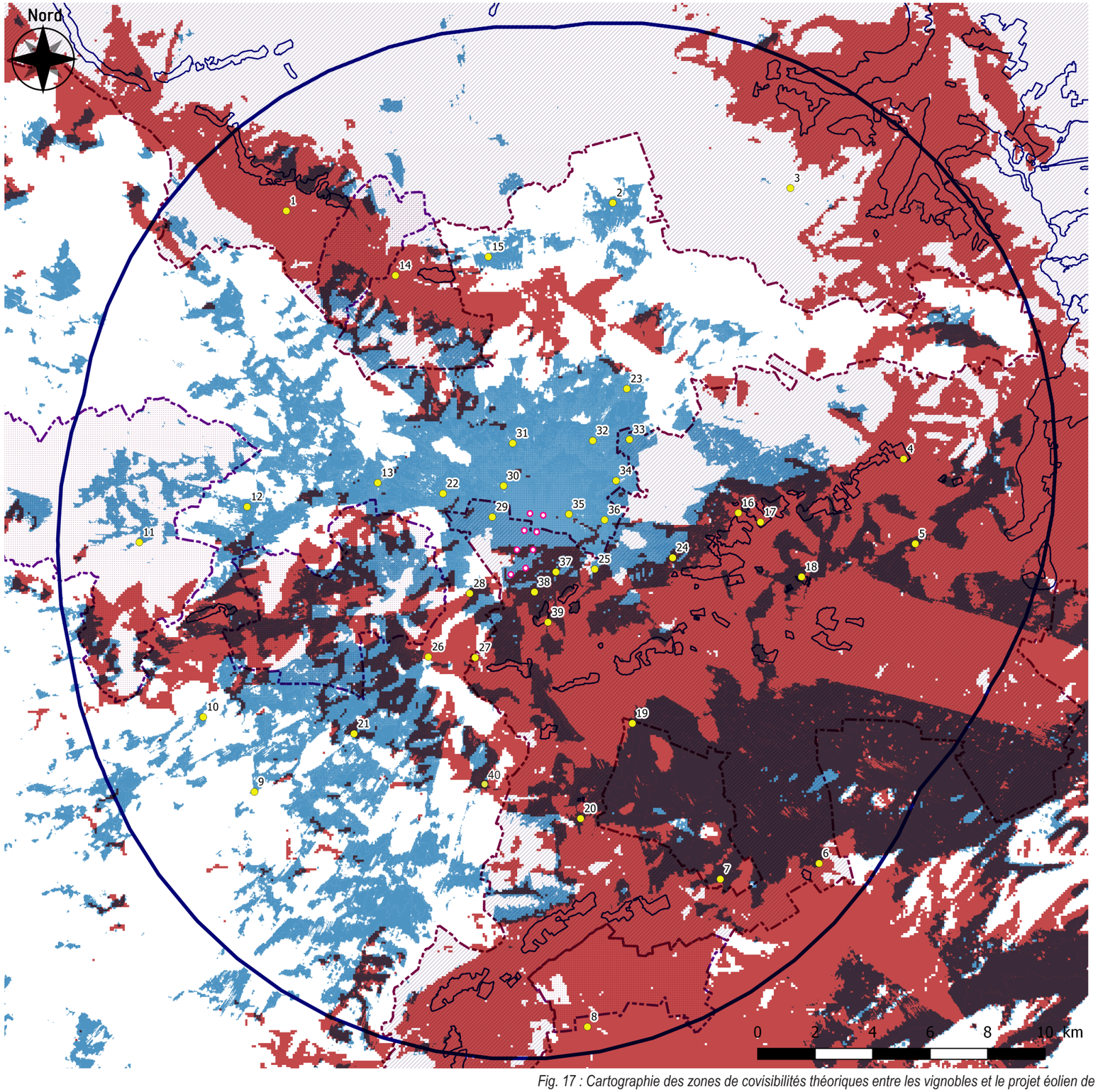


Fig. 16 : Cartographie des boisements pris en compte pour les calculs d’influence visuelle (An Avel Energy)

En croisant l'influence visuelle du projet de la Brie des Etangs avec celles des vignobles AOC, on remarque que les portions de territoire permettant théoriquement de percevoir à la fois les vignobles et les éoliennes du projet concernent majoritairement des espaces ou l'incidence verticale du projet est très réduite (inférieure à 0,5°). En revanche, cette carte n'indique pas l'orientation des covisibilités potentielles (depuis un point d'observation donné, des vignobles peuvent être perceptibles en direction du Sud et les éoliennes en direction du Nord). Les photomontages permettront de confirmer ou infirmer les covisibilités potentielles.



Zones de covisibilités potentielles Vignobles et projet

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100 ® IGN
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites
Données ZIV projet : An Avel Energy
Données ZIV vignobles AOC : ATER Environnement

NB : Cette cartographie possède un caractère majorant du fait que les masques visuels végétaux et bâtis ne sont pas pris en compte. Ces covisibilités potentielles sont à confronter avec les photomontages.

Légende

- Projet de la Brie des Etangs

Aires d'étude

- Aire très éloignée (<14,8 km)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Appellation Champagne
- Extension de l'appellation Champagne
- Zone d'engagement

Zones de visibilités

- Localisation des photomontages
- Influence visuelle du projet
- Influence visuelle des vignobles AOC
- Situations de potentielles covisibilités

Fig. 17 : Cartographie des zones de covisibilités théoriques entre les vignobles et le projet éolien de la Brie de Etangs(masques visuels bâtis et végétaux non pris en compte)

Localisation des photomontages Zone d'engagement et ZIV

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100 ® IGN
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites
Données ZIV : An Avel Energy

Légende

- Projet de la Brie des Etangs
- Localisation des photomontages

Aires d'étude

Aire très éloignée (<14,8 km)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Bien aérien
Zone tampon
Appellation Champagne
Extension de l'appellation Champagne
Zone d'engagement

Angle vertical apparent (en degrés)

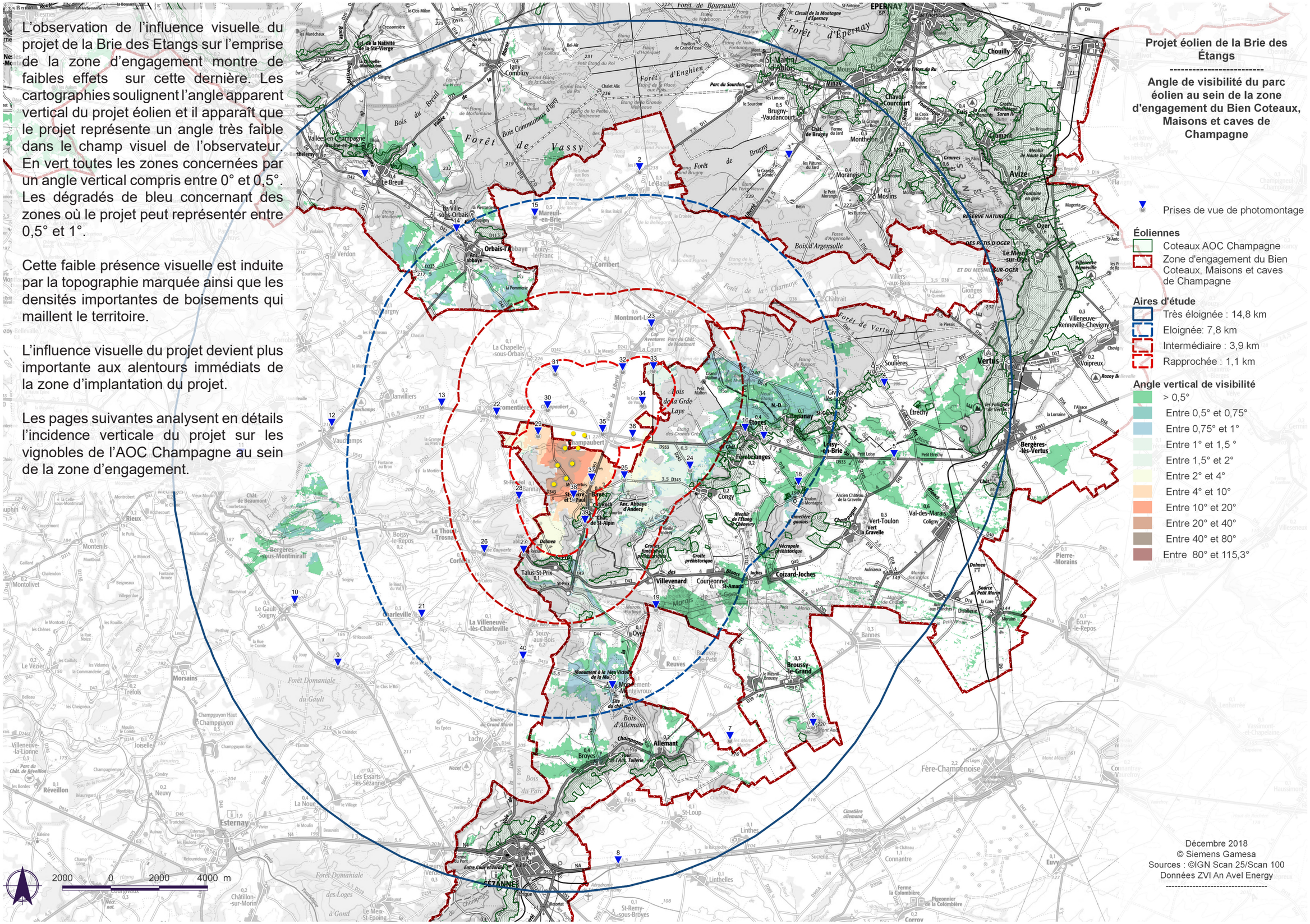
0.00 - 0.50
0.50 - 0.75
0.75 - 1.00
1.00 - 1.50
1.50 - 2.00
2.00 - 4.00
4.00 - 10.00
10.00 - 20.00
20.00 - 40.00
40.00 - 80.00
80.00 - 115.30

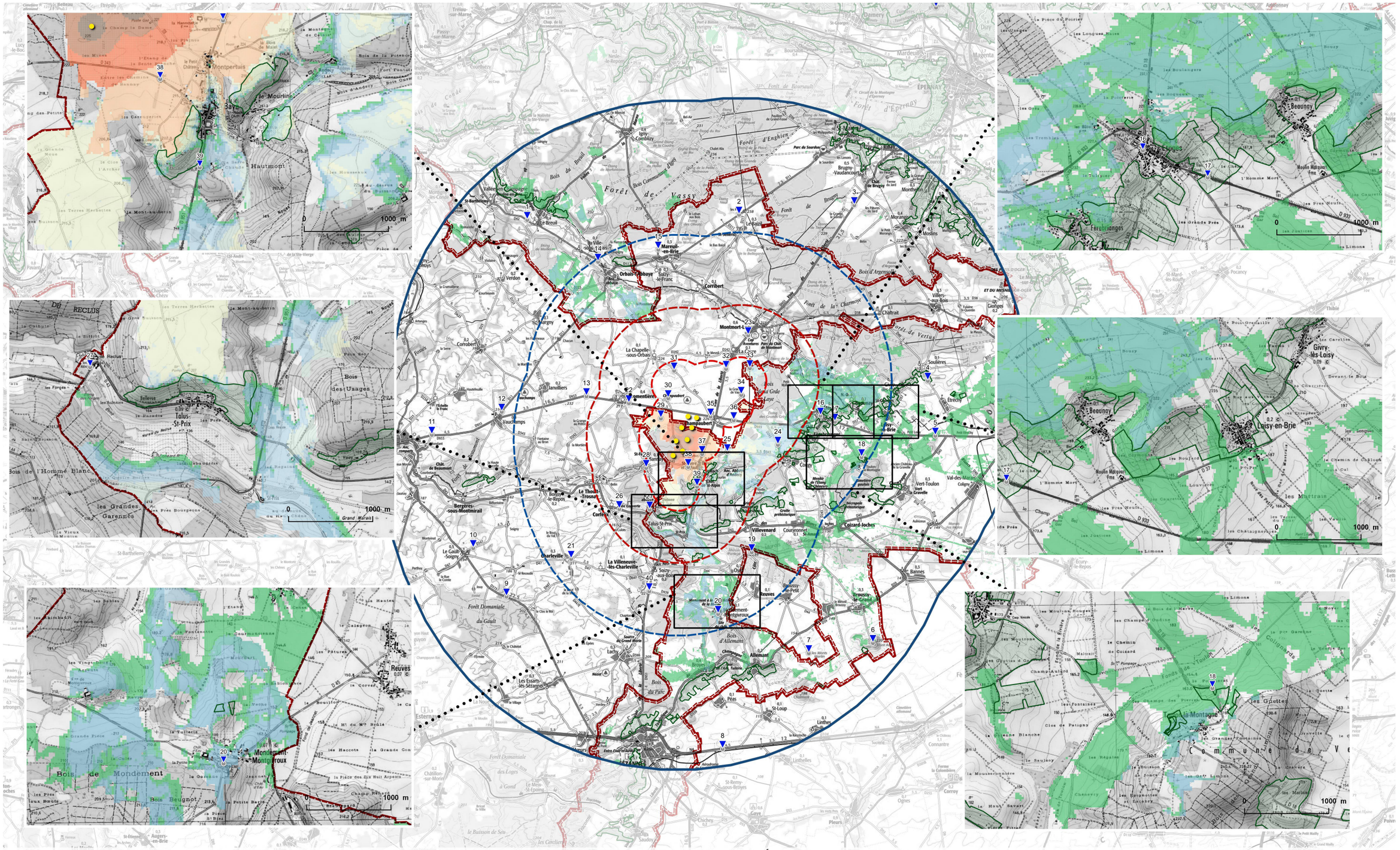
L'observation de l'influence visuelle du projet de la Brie des Etangs sur l'emprise de la zone d'engagement montre de faibles effets sur cette dernière. Les cartographies soulignent l'angle apparent vertical du projet éolien et il apparaît que le projet représente un angle très faible dans le champ visuel de l'observateur. En vert toutes les zones concernées par un angle vertical compris entre 0° et 0,5°. Les dégradés de bleu concernant des zones où le projet peut représenter entre 0,5° et 1°.

Cette faible présence visuelle est induite par la topographie marquée ainsi que les densités importantes de boisements qui maillent le territoire.

L'influence visuelle du projet devient plus importante aux alentours immédiats de la zone d'implantation du projet.

Les pages suivantes analysent en détails l'incidence verticale du projet sur les vignobles de l'AOC Champagne au sein de la zone d'engagement.





Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein de la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

Prises de vue de photomontage

Aires d'étude

- Très éloignée : 14,8 km
- Eloignée: 7,8 km
- Intermédiaire : 3,9 km
- Rapprochée : 1,1 km

Angle vertical de visibilité

- > 0,5°
- Entre 0,5° et 0,75°
- Entre 0,75° et 1°
- Entre 1° et 1,5°
- Entre 1,5° et 2°
- Entre 2° et 4°
- Entre 4° et 10°
- Entre 10 ° et 20°
- Entre 20° et 40°
- Entre 40° et 80°
- Entre 80° et 115,3°

- Coteaux AOC Champagne
- Zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne
- Éoliennes

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25/Scan 100
Données ZVI An Avel Energy

Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Baye)
dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

Prises de vue de photomontage
Zone d'engagement
Coteaux AOC Champagne

Angle vertical de visibilité
> 0,5°
Entre 0,5° et 0,75°
Entre 0,75° et 1°
Entre 1° et 1,5°
Entre 1,5° et 2°
Entre 2° et 4°
Entre 4° et 10°
Entre 10 ° et 20°
Entre 20° et 40°
Entre 40° et 80°
Entre 80° et 115,3°

250 0 250 500 m

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25
Données ZVI An Avel Energy

Détails de l’influence visuelle verticale du projet de la Brie des Etangs

L’influence visuelle du projet est la plus soutenue aux abords immédiats de la zone d’implantation du parc de la Brie des Etangs. Au niveau des coteaux de Baye, les éoliennes auront une influence visuelle faible, notamment sur les coteaux à l’Est du bourg. L’angle vertical apparent calculé avoisine les 2° uniquement aux altitudes les plus hautes des vignobles. La majorité du vignoble reste hors de portée de l’influence visuelle du projet.

La microtopographie ainsi que la végétation locale non répertoriée et non prise en compte dans les calculs de zones d’influences visuelles conduiront à nuancer les résultats de la cartographies ci-contre annonçant des visibilités depuis les vignobles. Les perceptions du projet seront partielles et seules les extrémités des pales apparaîtront furtivement en arrière-plan.

L’observation des vues depuis le territoire révèlent des masques visuels bâtis, topographiques ou végétaux masquant l’horizon.

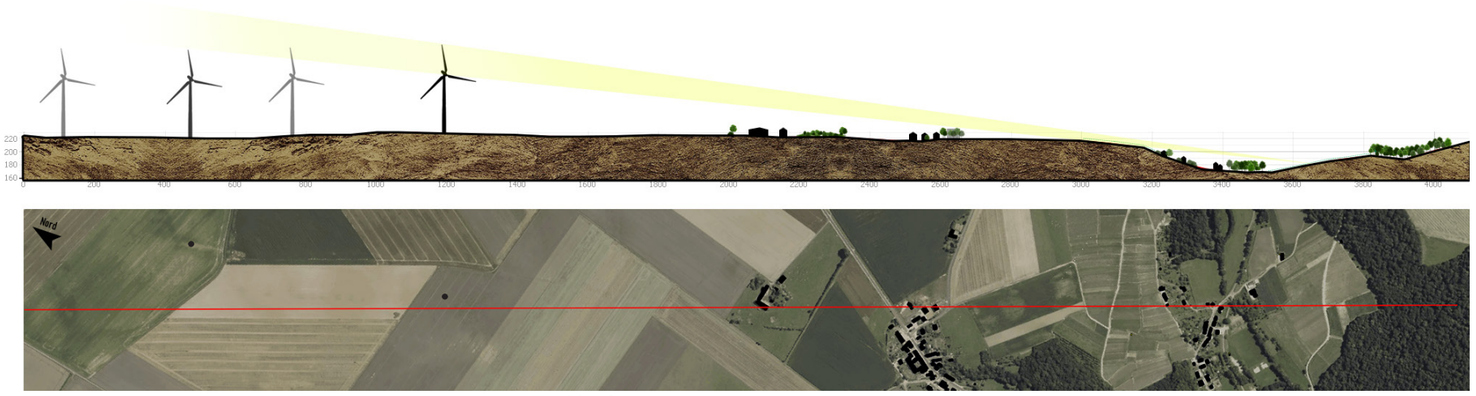


Fig. 20 : :Coupe topographique entre le projet et les coteaux de Baye, représentant le cône de vue depuis les vignobles

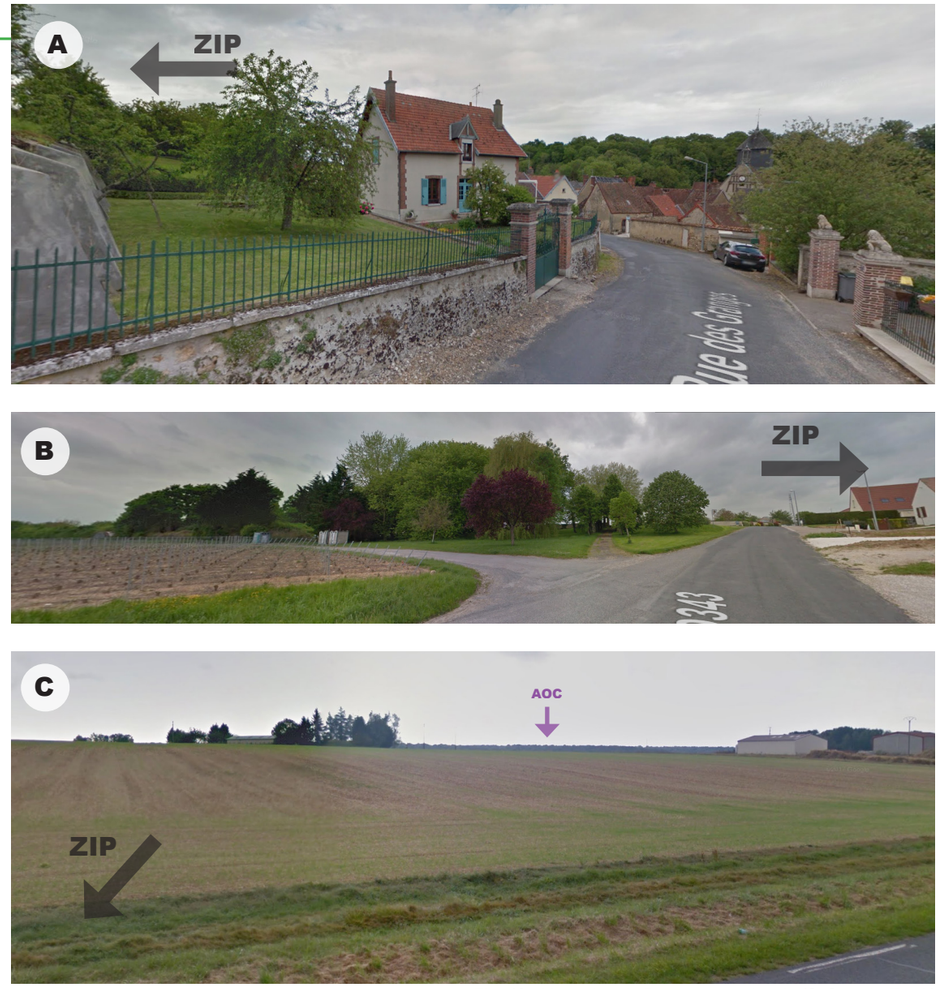
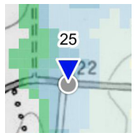


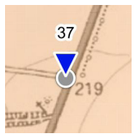
Fig. 18 : Vues depuis Baye et ses abords (© Google Earth)



Fig. 19 : Coupe-bloc diagramme et localisation du bourg de Baye


25
22


Photomontage 25


37
219


Photomontage 37


38


Photomontage 38


39


Photomontage 39

Les coteaux de Talus-St-Prix ne seront que très faiblement ou nullement impactés visuellement par le futur parc de la Brie des Etangs. Ce sont uniquement les franges des vignobles protégés qui seront suseceptibles de percevoir une fraction du projet.

Projet éolien de la Brie des Étangs

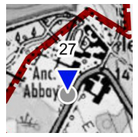
Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Talus-Saint-Prix) dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

250 0 250 500 m

Prises de vue de photomontage
Zone d'engagement
Coteaux AOC Champagne

Angle vertical de visibilité
> 0,5°
Entre 0,5° et 0,75°
Entre 0,75° et 1°
Entre 1° et 1,5°
Entre 1,5° et 2°
Entre 2° et 4°
Entre 4° et 10°
Entre 10 ° et 20°
Entre 20° et 40°
Entre 40° et 80°
Entre 80° et 115,3°

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25
Données ZVI An Avel Energy

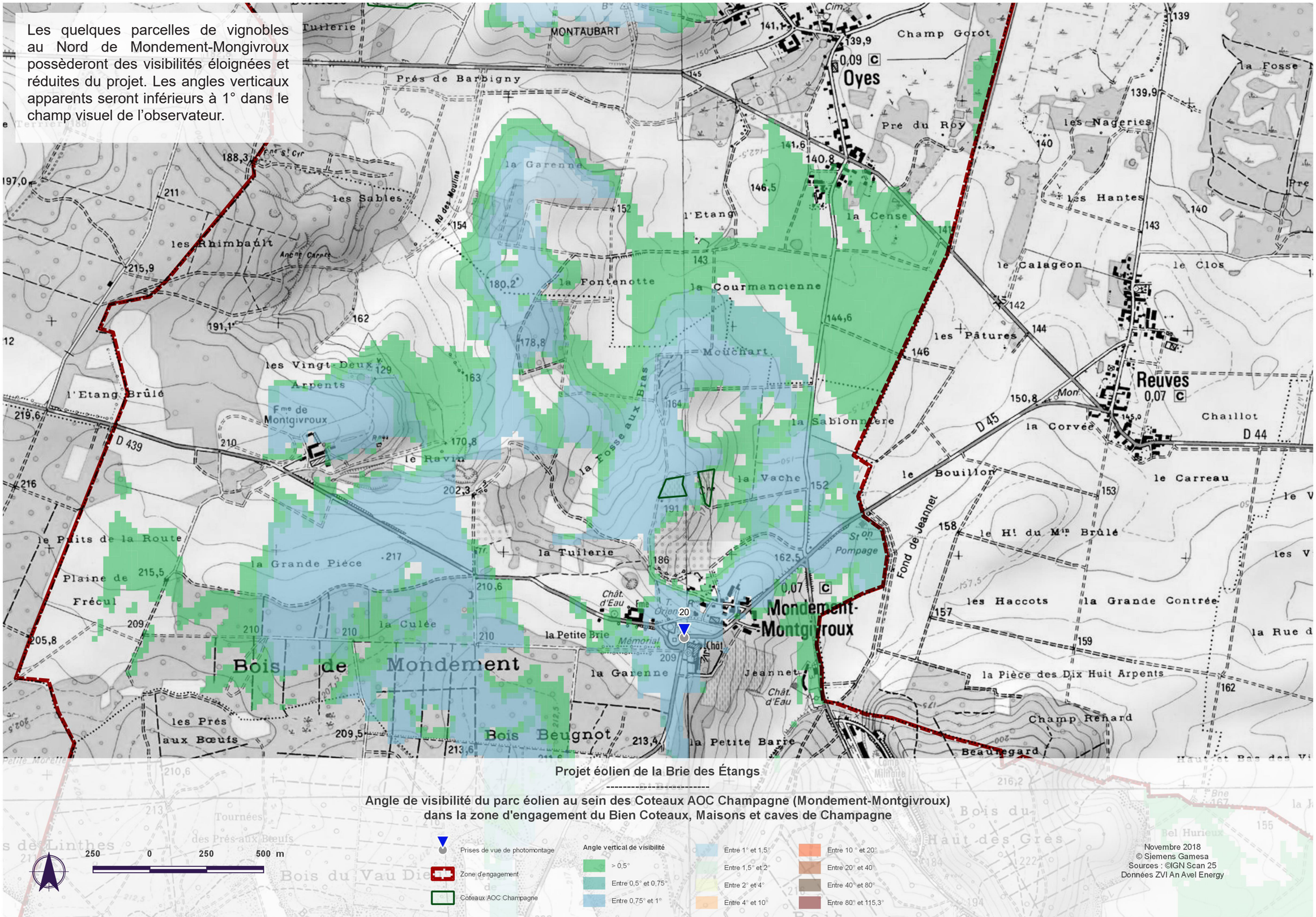

27
Anc.
Abbay


Photomontage 27


39


Photomontage 39

Les quelques parcelles de vignobles au Nord de Mondement-Mongivroux possèderont des visibilités éloignées et réduites du projet. Les angles verticaux apparents seront inférieurs à 1° dans le champ visuel de l'observateur.



Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Mondement-Montgivroux) dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne


20
209


Photomontage 20

Les impacts visuels potentiels depuis les coteaux d'Etoges et de Beaunay sont très réduits. Potentiellement, l'angle vertical apparent du projet s'élèvera tout au plus à 0,75°.

Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Étoges)
dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

250 0 250 500 m

Prises de vue de photomontage

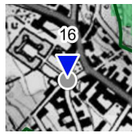
Zone d'engagement

Coteaux AOC Champagne

Angle vertical de visibilité

- > 0,5°
- Entre 0,5° et 0,75°
- Entre 0,75° et 1°
- Entre 1° et 1,5°
- Entre 1,5° et 2°
- Entre 2° et 4°
- Entre 4° et 10°
- Entre 10 ° et 20°
- Entre 20° et 40°
- Entre 40° et 80°
- Entre 80° et 115,3°

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25
Données ZVI An Avel Energy

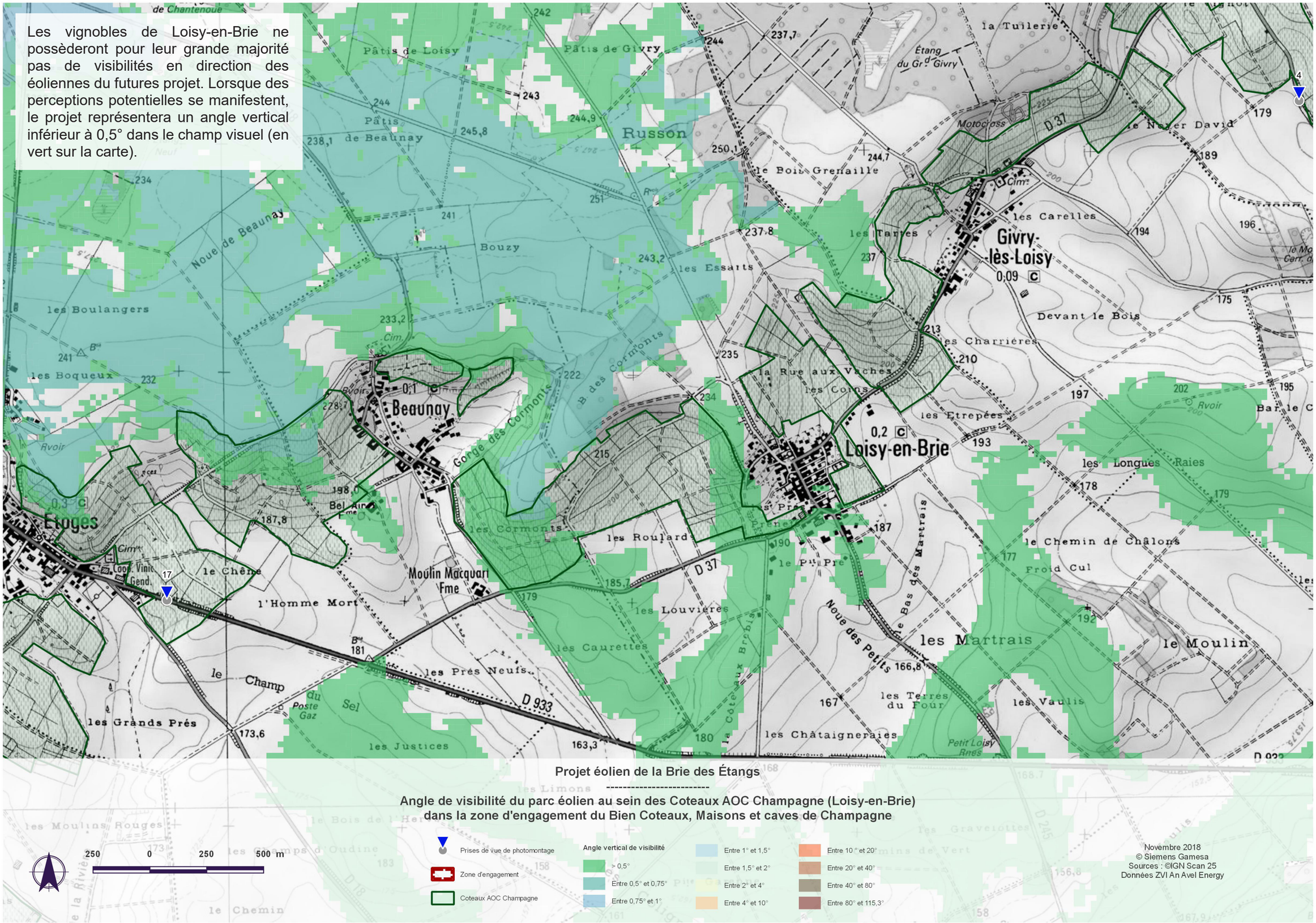

16


Photomontage 16


17


Photomontage 17

Les vignobles de Loisy-en-Brie ne possèderont pour leur grande majorité pas de visibilités en direction des éoliennes du futures projet. Lorsque des perceptions potentielles se manifestent, le projet représentera un angle vertical inférieur à 0,5° dans le champ visuel (en vert sur la carte).



Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Loisy-en-Brie) dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

250 0 250 500 m

Prises de vue de photomontage

Zone d'engagement

Coteaux AOC Champagne

Angle vertical de visibilité

- > 0,5°
- Entre 0,5° et 0,75°
- Entre 0,75° et 1°
- Entre 1° et 1,5°
- Entre 1,5° et 2°
- Entre 2° et 4°
- Entre 4° et 10°
- Entre 10 ° et 20°
- Entre 20° et 40°
- Entre 40° et 80°
- Entre 80° et 115,3°

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25
Données ZVI An Avel Energy


4
179


Photomontage 4


17


Photomontage 17

Les coteaux de Toulon-la-Montagne possèderont en théorie des perspectives en direction du projet de la Brie des Etangs. L'angle vertical apparent du projet sera compris entre 0° et 0,75°.

Projet éolien de la Brie des Étangs

Angle de visibilité du parc éolien au sein des Coteaux AOC Champagne (Toulon-la-Montagne)
dans la zone d'engagement du Bien Coteaux, Maisons et caves de Champagne

Prises de vue de photomontage
Zone d'engagement
Coteaux AOC Champagne

Angle vertical de visibilité
> 0,5°
Entre 0,5° et 0,75°
Entre 0,75° et 1°
Entre 1° et 1,5°
Entre 1,5° et 2°
Entre 2° et 4°
Entre 4° et 10°
Entre 10 ° et 20°
Entre 20° et 40°
Entre 40° et 80°
Entre 80° et 115,3°

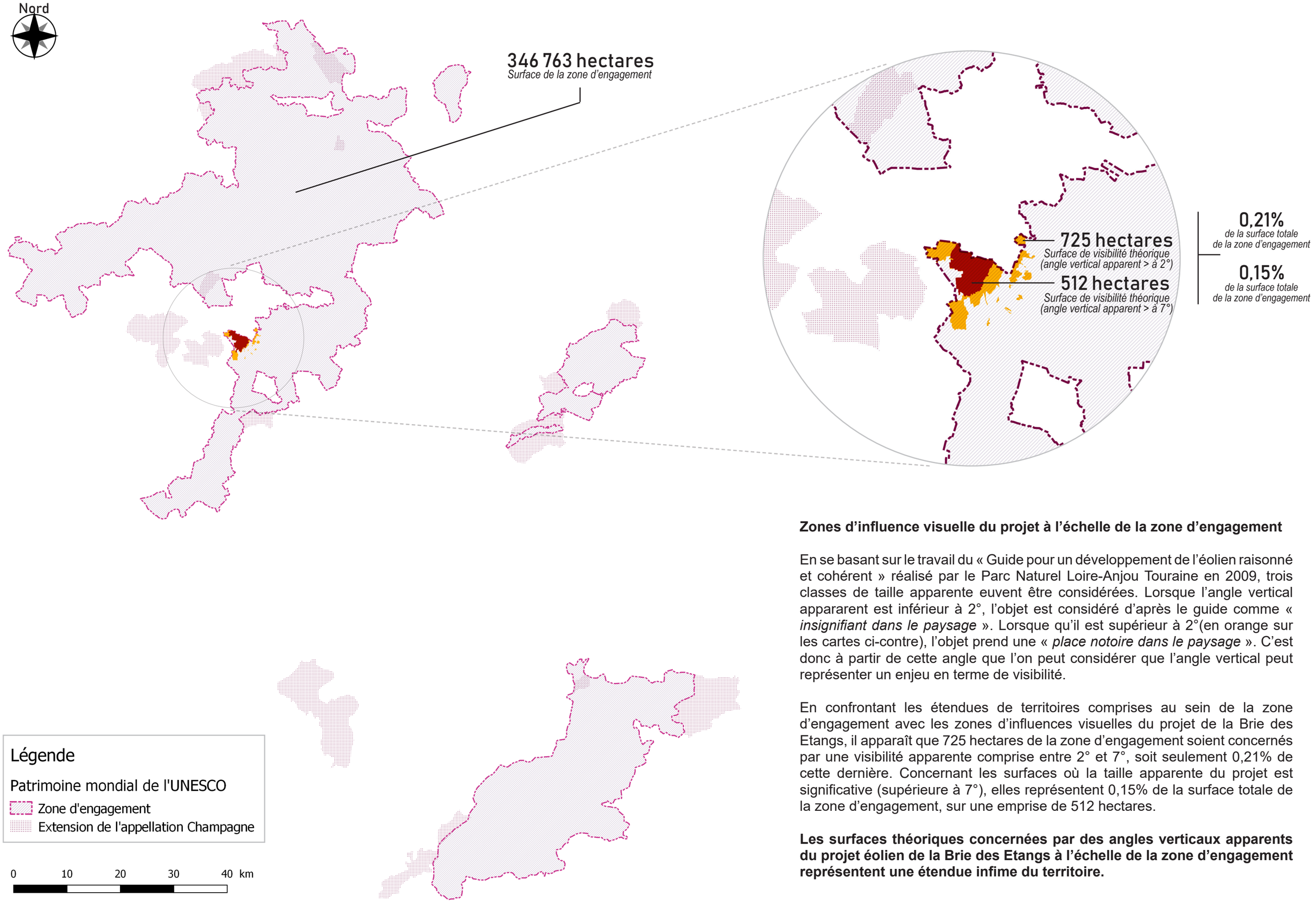
250 0 250 500 m

Novembre 2018
© Siemens Gamesa
Sources : ©IGN Scan 25
Données ZVI An Avel Energy


18
Pommera


Photomontage 18

Influence visuelle verticale du projet de la Brie des Etangs à l'échelle de la zone d'engagement



Zones d'influence visuelle du projet à l'échelle de la zone d'engagement

En se basant sur le travail du « Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent » réalisé par le Parc Naturel Loire-Anjou Touraine en 2009, trois classes de taille apparente euvent être considérées. Lorsque l'angle vertical appararent est inférieur à 2°, l'objet est considéré d'après le guide comme « *insignifiant dans le paysage* ». Lorsque qu'il est supérieur à 2°(en orange sur les cartes ci-contre), l'objet prend une « *place notoire dans le paysage* ». C'est donc à partir de cette angle que l'on peut considérer que l'angle vertical peut représenter un enjeu en terme de visibilité.

En confrontant les étendues de territoires comprises au sein de la zone d'engagement avec les zones d'influences visuelles du projet de la Brie des Etangs, il apparaît que 725 hectares de la zone d'engagement soient concernés par une visibilité apparente comprise entre 2° et 7°, soit seulement 0,21% de cette dernière. Concernant les surfaces où la taille apparente du projet est significative (supérieure à 7°), elles représentent 0,15% de la surface totale de la zone d'engagement, sur une emprise de 512 hectares.

Les surfaces théoriques concernées par des angles verticaux apparents du projet éolien de la Brie des Etangs à l'échelle de la zone d'engagement représentent une étendue infime du territoire.

Les cartes de zones d'influences visuelles du projet de la Brie des Etangs annonçent des effets théoriques réduits à l'échelle du vignobles champenois ainsi que sur la zone d'engagement. Ces influences sont pour leur majeur partie de l'ordre de 0,5° et moins. Les impacts les plus marqués se manifesteront au niveau de la commune de Baye dont une partie des coteaux est orientée en direction de la zone d'implantation du projet. Or, même dans ce cas particulier, le projet représentera environ 2° dans le champ visuel vertical de l'observateur et ce dans le cas le plus défavorable. Les photomontages et les spécificités paysagères du contexte permettent de relativiser ces effets.

© JC GENTON, 2017

3 - EFFETS SUR LE PAYSAGE DU BIEN DES COTEAUX

© ATER Environnement, 2017

Points de vue

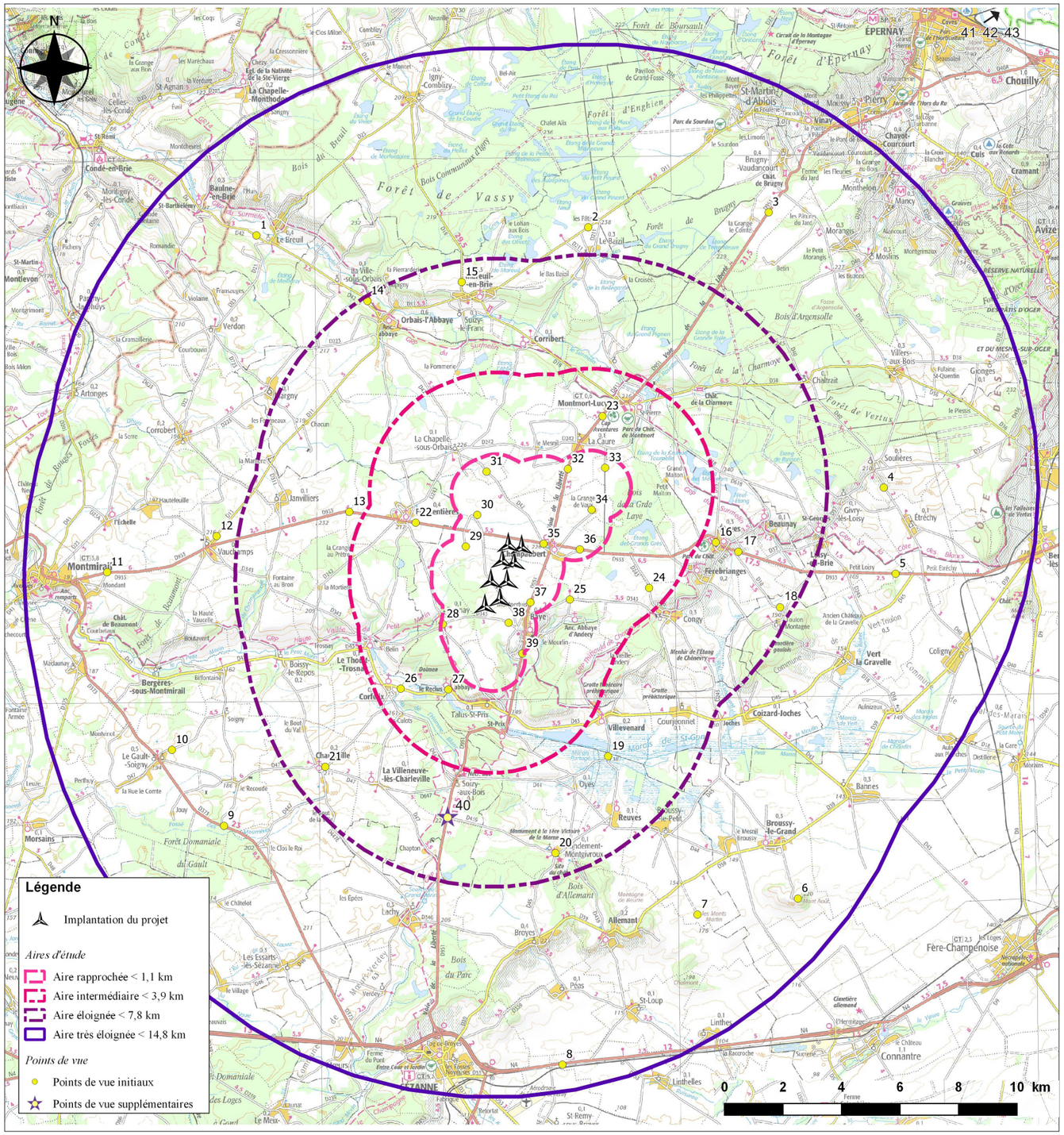
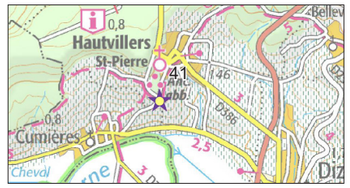


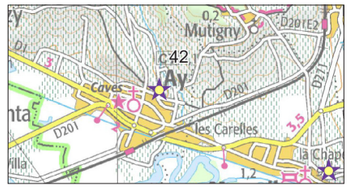
Fig. 21 : Carte de localisation des points de vue

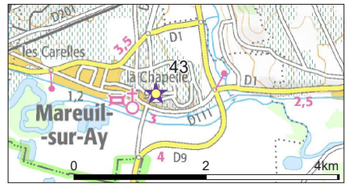
ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2017

Source : IGN100 ® IGN PARIS
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites







Légende

Implantation du projet

Aires d'étude

Aire rapprochée < 1,1 km
Aire intermédiaire < 3,9 km
Aire éloignée < 7,8 km
Aire très éloignée < 14,8 km

Points de vue

Points de vue initiaux
Points de vue supplémentaires

Numéro	Commentaires	Qualification	
	Aire d'étude très éloignée		
1	Depuis la D42, vue en direction de Champaubert	AC	ZE
2	Au croisement de la D1 et D211, vue en direction de Le Baizil	AC	
3	Sortie de Brugny-Vaudancourt sur RD951.	SB	ZE
4	Depuis la D40, sortie Nord d'Etrechy	SB	AOC
5	Depuis la D933	AC	ZE
6	Depuis le Mont d'août en direction de Champaubert	P	ZE
7	Depuis les Monts Martin, en direction de Baye	P	
8	Depuis l'arrivée Est de Sezanne sur la N4.	AC	
9	Au croisement de la D373 et du chemin agricole "la Long Gérard", en direction de Champaubert	AC	
10	Depuis la D373, au croisement du chemin, sortie Nord-Est de Gault-Soigny	AC	
11	Depuis la D933, Sortie Est de Montmirail	EC	ZE
12	Depuis la D11, au niveau des puits de pétrole	AC	
	Aire d'étude éloignée		
13	Depuis la D933	AC	
14	Depuis la D42, au Nord-Ouest d'Orbais l'Abbaye	SB	ZE
15	Sur la D18, au sortir de la forêt, sur un point haut avant d'arriver sur Mareuil-en-Brie	SB	
16	Etoges, Devant l'entrée du Château	MH	ZE
17	Depuis la D18, entre Toulon la Montagne et Etoges, "le pommerat"	AC	AOC
18	Sur RD933 entrée de Etoges, à l'est	SB	AOC
19	D44, au croisement, entre Reuves et Villevenard	SP	ZE
20	Mondement-Mongivroux, depuis le monument de la 1ere victoire de la Marne	MR/P	ZE
21	Depuis la D47, Sortie Est de Charleville vers Corfelix	SB/EC	
	Aire d'étude intermédiaire		
22	Sur la D933, sortie Est de Fromentières, vue sur Champaubert	SB	
23	Sur la D951, sortie Sud de Montmort-Lucy	SB/AC	ZE
24	Sortie de Congy sur la D243,point altimétrique 225	AC/SB	ZE
25	Sur la D343, au croisement vers l'ancienne Abbaye d'Andecy	MH	ZE
26	Au croisement de la D43 et du Ru, sortie Est de Corfélix	SB/AC	
27	Au niveau de l'Abbaye de Notre-Dame du reclus	MH	ZE
	Aire d'étude rapprochée		
28	Au croisement de la D343 et de la rue du nid, point altimétrique 213,5	SR	
29	Depuis la ferme "le Bouc aux Pierres", en direction de Baye	FI	ZE
30	Sur le chemin agricole de la ferme "les Déserts"	FI	
31	Sur la D42, en sortie de la ferme «Les grands bouleaux	AC	
32	Sur la D951, point altimétrique 230	AC	
33	Vue depuis la "Grange Laurent"	FI	ZE
34	Vue depuis la "Grange de Vaux"	FI	
35	Sur la D933, au croisement de la D42	AC	
36	Entrée de Champaubert sur D933 au niveau du monument au mort	SB	
37	A l'Ouest de la ferme de la Hannoterie	FI	ZE
38	Depuis la D343 en sortie de Baye	AC	ZE
39	Entrée Sud de Baye sur la RD951	SB	AOC
	Points de vue supplémentaires		
40	Depuis l'itinéraire de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle	SR/AC	
41	Depuis les Coteaux Historiques d'Hautvillers	SP	BI
42	Depuis les Coteaux Historiques d'Ay	SP	BI
43	Depuis les Coteaux Historiques de Mareuil-sur-Ay	SP	BI

Fig. 22 : Tableau de description des points de vue par aires d'étude et sensibilités

AC Axe de communication
SB Sortie de Bourg
P Panorama
FI Ferme isolée
MH Monument historique
SP Site protégé
MR Monument remarquable
EC Effet cumulé
SR sentier de randonnée
ZE Zone d'engagement
AOC Vignobles
BI Bien inscrit

N.B.

Les logos ci-contre signalent les photomontages illustrant les perceptions depuis les éléments touristiques ou patrimoniaux ayant fait l'objet d'une demande de compléments pour le projet éolien de la Brie des Etangs. De gauche à droite les logos signalent respectivement : Le «Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les vignobles AOC (Appelation d'Origine Contrôlée), la Zone d'Engagement, la Route touristique du Champagne, le Circuit de la Grande Guerre 14-18, l'itinéraire de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

Méthodologie

Suite aux enjeux énoncés dans la présentation du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, ainsi que les sensibilités potentielles annoncées par les ZIV, l'objectif de ce chapitre est d'évaluer les effets du projet sur les différents éléments constitutifs du patrimoine mondial par l'interprétation de photomontages. Dans ce chapitre, les points de vue représentatifs du Bien aérien, des vignobles AOC et de la zone d'engagement seront étudiés.

Afin d'évaluer la sensibilité du Bien aérien inscrit, ce sont les coteaux historiques d'Aÿ, d'Hautvillers et de Mareuil-sur-Aÿ qui sont étudiés.

Les vignobles AOC (7 points de vue) ainsi que la zone d'engagement (16 points de vue) font également l'objet d'une évaluation particulière : les points de vue sortants et entrants sont présentés pour évaluer les perceptions depuis et vers les coteaux.

Les pictogrammes ci-dessous indiquent les éléments patrimoniaux analysés.

Bien aérien et zone tampon inscrits

AOC Vignobles AOC

ZE Zone d'engagement

Prise en compte de la Charte Eolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne parue en février 2018 développe des préconisations pour l'évaluation des effets des projets éoliens sur le patrimoine mondial.

Analyse de l'intégrité de la Valeur Universelle Exceptionnelle au travers des photomontages
Chaque point de vue impacté fera l'objet en aval d'une évaluation fine du paysage présenté au travers de la vue. En effet, bien que la localisation du point puisse se situer au sein de la zone d'engagement, le paysage analysé n'est pas systématiquement représentatif du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, au regard des critères et attributs qui le définissent dans la Charte Eolienne. L'emprise de la zone d'engagement suivant les limites communales, elle ne correspond pas automatiquement à des paysages caractéristiques du Bien.

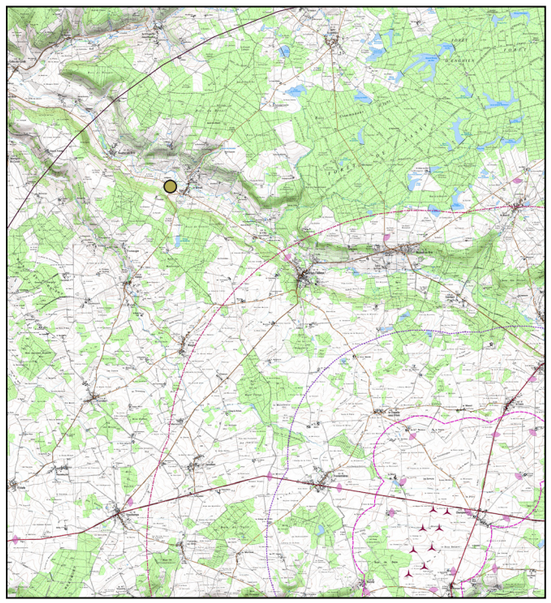
A - PERCEPTIONS DEPUIS LA ZONE D’ENGAGEMENT



© JC Genton, 2017

Photomontage n°1 : Depuis la D42, vue en direction de Champaubert

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 655436 2442865
Azimut / Champ / Focale : 145/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 13600 mètres (E4)

Commentaires paysagers

Etat existant

La D42 longe la vallée du Surmelin à flanc de coteau. La route est vallonnée et le village de Le Breuil est encaissé dans le fond de vallée. La route est entourée de petites parcelles céréalières et les monts sont occupés par des boisements de feuillus denses.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Situé dans une vallée encaissée et boisée, les vues sont rapidement fermées par les boisements et le relief.

L'impact paysager sera nul.

Vue photo 120°

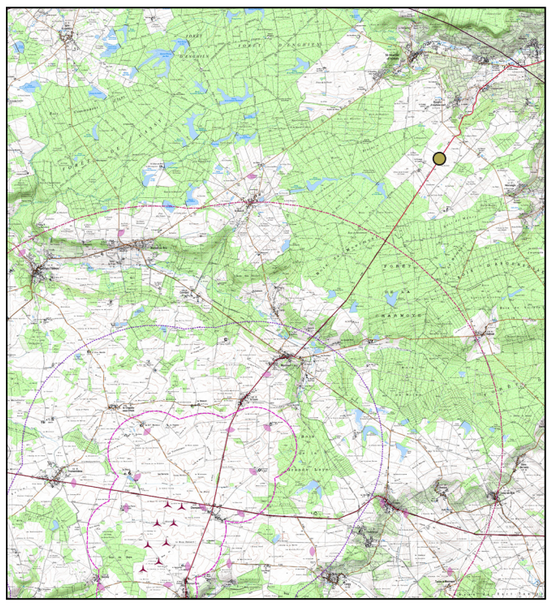


Photomontage 60°



Photomontage n°3 : Sortie de Brugny-Vaudancourt sur RD951

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 712969 2443805
Azimut / Champ / Focale : -140/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 14180 mètres (E4)

Commentaires paysagers

Etat existant

La RD951 ou «voie de la liberté» est un axe majeur qui relie Epernay à Sezanne. Assez rectiligne, elle est bordée d'un alignement d'arbres et traverse le paysage jusqu'à la forêt de la Brie Forestière. Les boisements délimitent l'espace traversé et ferme la vue. Les abords de la route sont occupés par des parcelles agricoles.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Du fait de la distance d'éloignement et de la présence des boisements continus, le parc ne sera pas perceptible.

L'impact paysager sera nul

Vue photo 120°

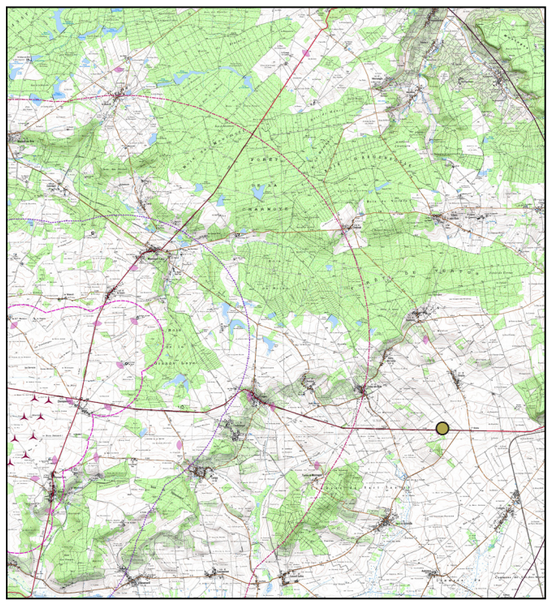


Photomontage 60°



Photomontage n°5 : Depuis la D933 entre Petit Loisy et Petit Etrechy

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 717420 2431475
Azimut / Champ / Focale :-90/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 12810 mètres (E4)

Commentaires paysagers

Etat existant

La RD933 traverse le territoire d'étude d'Est en Ouest et définit de grandes lignes droites successives traversant la topographie du site. La route est plantée d'un double alignement avec des distances de plantation variables. En léger surplomb par rapport au terrain naturel, la route domine un territoire agricole avec des bosquets boisés plus ou moins importants. L'horizon est défini sur un second plan avec des boisements discontinus.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Bien que la route crée de grandes percées visuelles qui dirige le regard jusqu'à l'horizon, la topographie remonte sur cette ligne et on perçoit à peine les extrémités de pales du parc.

L'impact paysager sera nul

Vue photo 120°

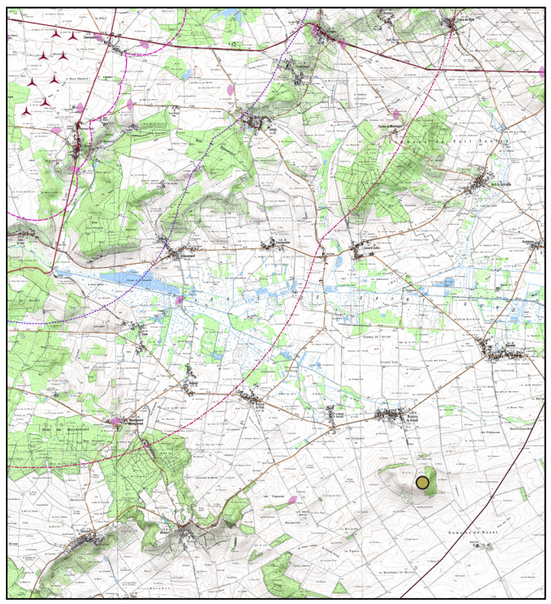


Photomontage 60°



Photomontage n°6 : Depuis le Mont d'août

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 714167 2420331
Azimut / Champ / Focale : -40/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 14480 mètres (E1)

Commentaires paysagers

Etat existant

Le mont d'Août est une butte témoin dominant largement la Champagne Crayeuse. Les champs s'étirent jusqu'à l'horizon lointain et les boisements s'alternent avec les bourgs (Broussy-le-Grand) marquant ainsi la vallée du Petit Morin très ouverte. L'horizon bleuté se définit par des boisements plus ou moins épais sur l'horizon. Ce paysage largement ouvert reste très horizontal.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Ce panorama domine le territoire et offre une vue très lointaine. Les 8 éoliennes du parcs sont lisibles et émergent sur l'horizon créant ainsi un nouveau point d'attraction visuelle qui modifie la lecture de ce paysage : le regard ne plonge plus sur la vallée mais s'élève.

L'impact paysager sera faible à modéré.

Vue photo 120°

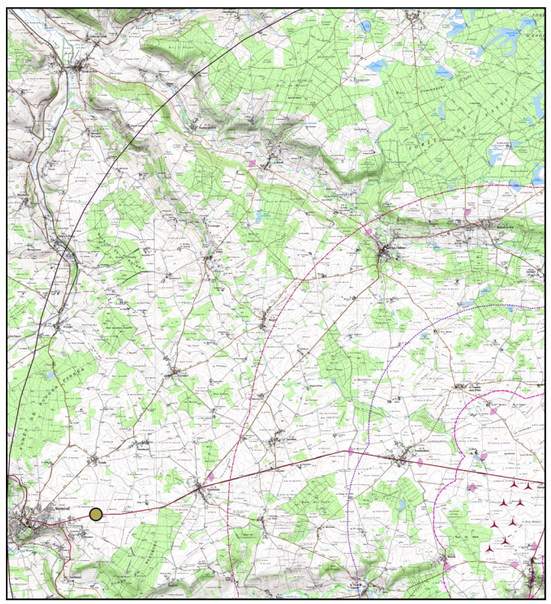


Photomontage 60°



Photomontage n°11 : Depuis la D933, Sortie Est de Montmirail

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 690419 2431298
Azimut / Champ / Focale : 90/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 12970 mètres (E8)

Commentaires paysagers

Etat existant

Au premier plan, on aperçoit une partie du parc Des Châtaigniers. Le silo agricole de l'autre côté de la route nous rappelle la vocation principale de ce territoire céréalier, nourricier. La RD933, rectiligne conduit le regard jusqu'à l'horizon boisé. Les constructions du premier plan sont les principaux éléments verticaux de ce paysage horizontal.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

La distance d'éloignement, la micro topographie et les boisements de l'horizon ne permettent pas de voir le futur parc.

L'impact paysager sera nul.

Vue photo 120°

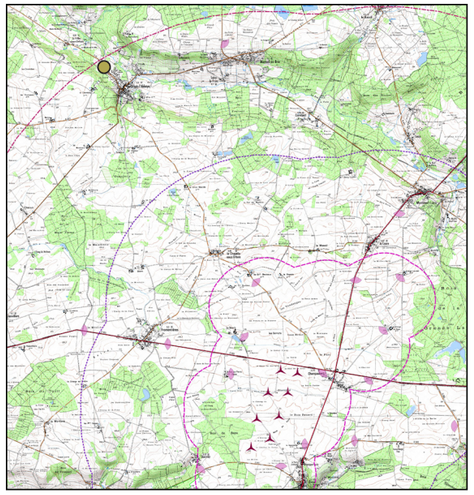


Photomontage 60°



Photomontage n°14 : Depuis la D42, au Nord-Ouest de Orbais l'Abbaye

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 699252 2440651
Azimut / Champ / Focale : 155/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 9600 mètres (E5)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

Orbais l'Abbaye est situé dans la vallée du Surmelin. Le village est préservé de la plaine par son implantation en fond de vallée et par ses coteaux étroits et boisés. Les premières maisons du bourg sont insérées dans la pente boisée tandis que des champs cultivés constituent le premier plan. La ligne d'horizon semble proche, représentée par le coteau boisé d'en face.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Les vues sont fermées par les boisements du premier plan et le parc n'est pas perceptible.

L'impact paysager sera nul.

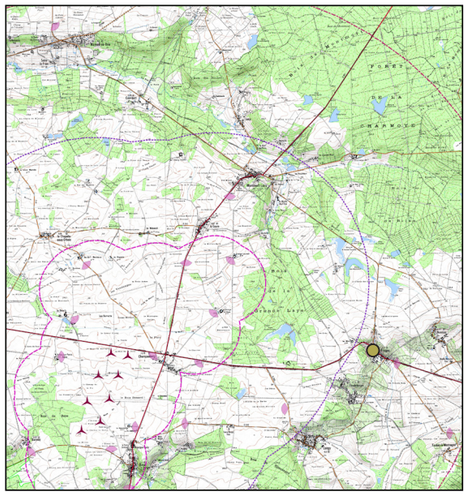
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°16 : Etoges, devant l'entrée du Château

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 711254 2432497
Azimut / Champ / Focale : -100/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 6640 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
Ce château du 17è siècles a, sa façade et toitures, douves et pont inscrits. Son environnement immédiat est constitué de boisements denses, véritable écrin végétal au château.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
La proximité des obstacles visuels et l'absence de recul ne permet pas de percevoir le parc.
L'impact paysager sera nul.

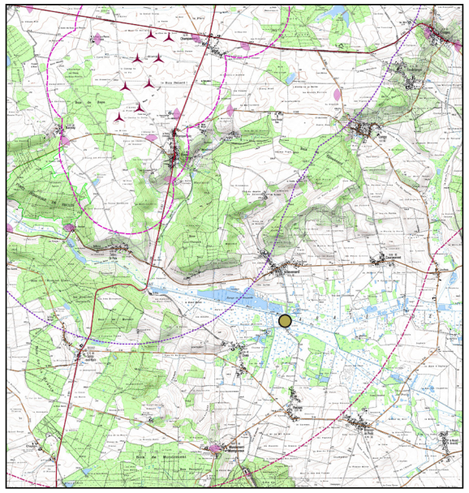
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°19 : D44, au croisement, entre Reuves et Villevenard

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 707627 2425146
Azimut / Champ / Focale : -30/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 6560 mètres (E1)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
Le marais de Saint Gond est un des points bas du territoire. Ce site, longtemps exploité pour ses tourbières est aujourd'hui recouvert d'une végétation humide spécifique. La ligne d'horizon est définie par le relief où les coteaux sont plantés de vignes et le sommet est couronné de bois.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Les obstacles visuels sont nombreux et la topographie du site empêche de porter son regard sur le lointain. Les éoliennes ne sont pas perceptibles.
L'impact paysager sera nul.

Circuits touristiques
L'impact sur la route touristique du champagne ainsi que sur le circuit de la grande guerre sera nul.

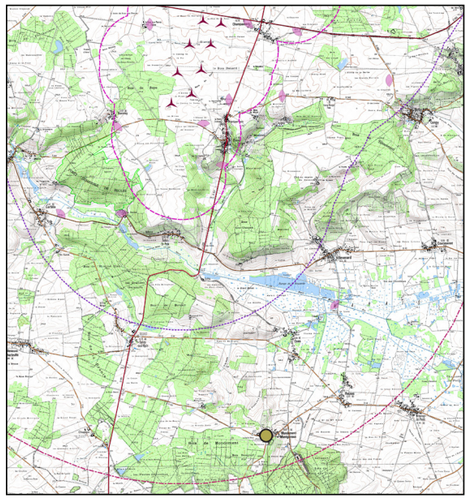
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°20 : Mondement-Mongivroux, depuis le monument de la 1ere victoire de la Marne

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 705853 2421820
Azimut / Champ / Focale : -10/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 8845 mètres (E8)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

Le monument de la première victoire de la Marne nous offre un large point de vue sur le paysage. Le paysage plonge à nos pieds sur une plaine qui ondule entre vignes, cultures céréalières et boisements avant de remonter sur le coteau en pente douce. La ligne d'horizon est ainsi ourlée de boisements.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

La situation de ce monument offre une vue en plongée sur le paysage et l'horizon s'étire à 180°. On aperçoit ainsi les 8 éoliennes du parc, en ligne, plongeant doucement sur la ligne d'horizon, en retrait des boisements. Les lignes de force horizontales de ce paysage ne sont pas modifiées.

L'impact paysager sera faible à modéré.

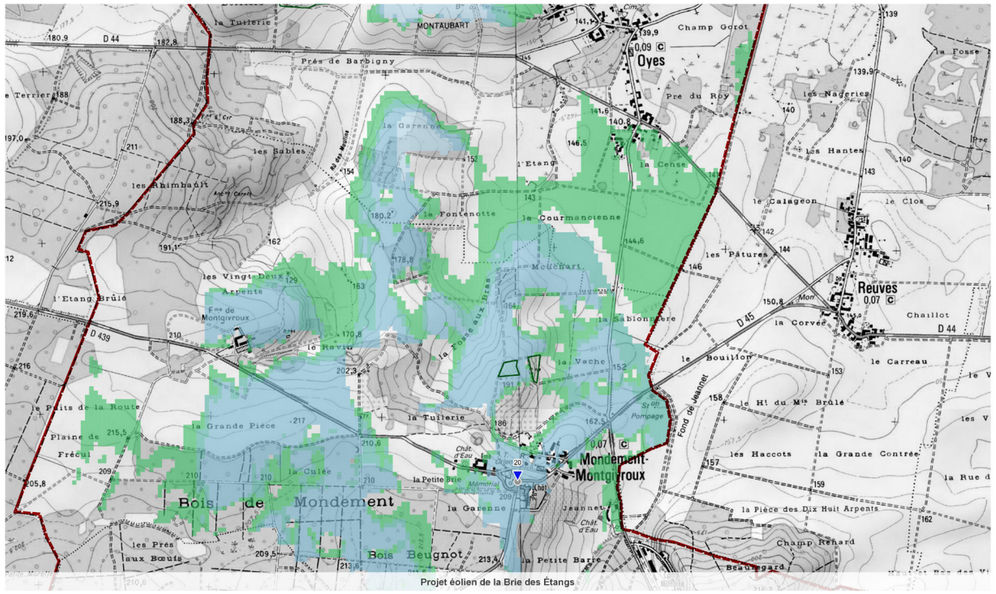
Circuits touristiques

L'impact sur le circuit de la grande guerre sera faible à modéré.

Zone d'influence visuelle

Les quelques parcelles de vignobles au nord de Mondement-Montgivroux possèderont des visibilités éloignées et réduites du projet. Les angles verticaux apparents seront inférieurs à 1° dans le champ visuel.

>



Projet éolien de la Brie des Étangs

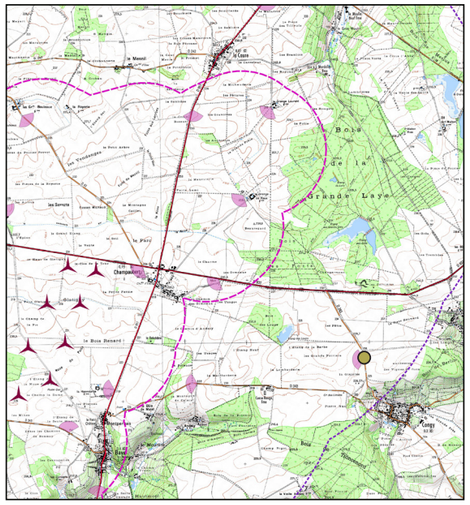
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°24 : Sortie de Congy, sur la D243, point altimètrique 225

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 708982 2430918

Azimut / Champ / Focale : -85/60/50

Distance à l'éolienne la plus proche : 4590 mètres (E4)

Vue photo 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

Les abords de cette axe secondaire sont cultivés. Le premier plan est un champ qui s'étire jusqu'à l'horizon où les cimes des boisements en retrait définissent en pointillé un second plan.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Le parc éolien s'inscrit en retrait de ces deux plans définit précédemment et en crée un troisième. On peut ainsi lire 6 éoliennes sur l'horizon tandis que les deux dernières émergent derrière les boisements.

L'impact paysager sera modéré.

Zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Le paysage depuis ces lieux n'étant pas représentatif du Bien (topographie ondulée, coteaux cultivés, crêtes boisées coiffant la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais), l'impact sur la zone d'engagement ainsi que sur l'authenticité et l'intégrité de la V.U.E est négligeable.

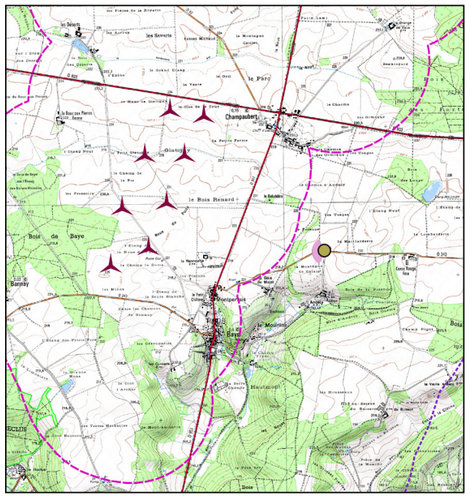
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°25 : Sur la D343, au croisement vers l'ancienne Abbaye d'Andecy, point altimétrique 222

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 706273 2430498
Azimut / Champ / Focale : -70/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 2255 mètres (E2)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

Ce paysage agricole est marqué par une ligne d'horizon proche. Les bosquets boisés présents aux abords de la route créent des fenêtres visuelles cadrées où les champs du premier plan sont continus jusqu'à l'horizon.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Le parc éolien vient s'inscrire derrière les boisements qui nous font face. Deux éoliennes sont perceptibles dans l'ouverture visuelle. Des extrémités de pales peuvent également émerger des forêts et seront plus perceptibles en hiver à travers une vue filtrée par les branches des arbres.

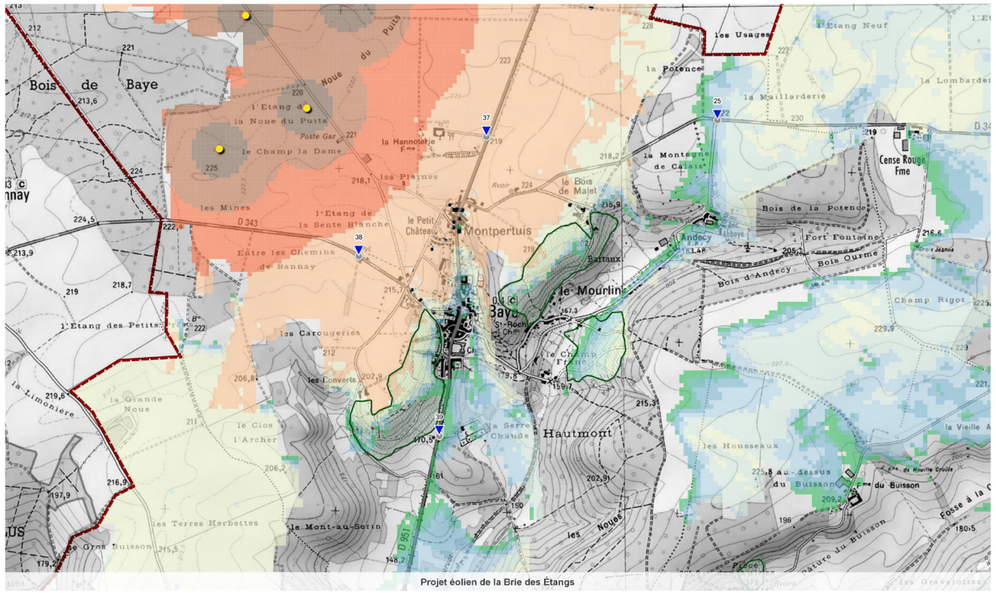
L'impact paysager sera faible.

Circuits touristiques

L'impact sur la route touristique du champagne sera faible.

Zone d'influence visuelle

L'influence visuelle du projet au niveau du point 25 correspond à un angle visuel vertical de 1° à 1,5° dans le champ visuel de l'observateur. La présence visuelle du projet est réduite du fait de la topographie légèrement bombée ainsi que par la présence d'épais bosquets de végétation.



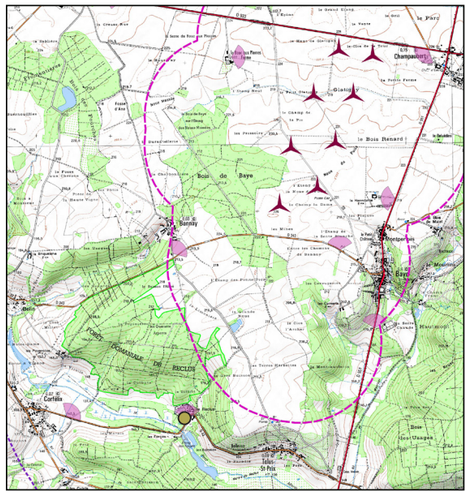
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°27 : Au niveau de l'Abbaye de Notre-Dame du reclus

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 702136 2427387
Azimut / Champ / Focale : 25/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 3165 mètres (E8)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
L'abbaye Notre Dame du reclus est implanté en fond de vallée du Petit Morin. Elle est ainsi protégée par la topographie et les boisements des coteaux.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Du fait de son implantation géographique et des nombreux boisement attenants, le parc ne présente pas de covisibilité avec l'Abbaye.
L'impact paysager sera nul.

Circuits touristiques
L'impact sur le circuit de la grande guerre sera nul.

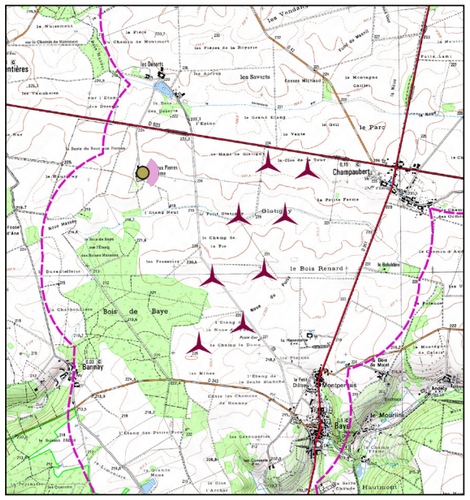
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°29 : Depuis la ferme «le Bouc aux Pierres»

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 702693 2432282
Azimut / Champ / Focale : 125/120/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 1215 mètres (E6)

Vue panoramique 120°



Esquisse 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

La plaine agricole de la Brie Champenoise apparaît ici sans relief et s'étire jusqu'à l'horizon sans obstacles. L'horizon continue est perturbé par des bosquets émergeant faiblement sous forme de buttes. Ici, le paysage semble profond.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Cette ferme située au cœur de la plaine est en covisibilité directe avec le parc. Implantées en deux lignes lisibles, les éoliennes dominent l'horizon et les boisements lointains s'effacent un peu plus.
L'impact paysager sera fort.

Zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

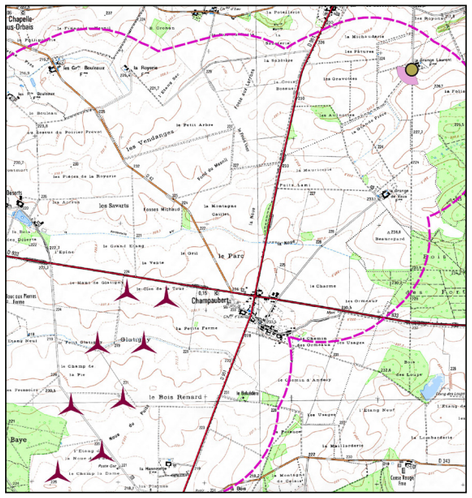
Le paysage depuis ces lieux n'étant pas représentatif du Bien (topographie ondulée, coteaux cultivés, crêtes boisées coiffant la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais), l'impact sur la zone d'engagement ainsi que sur l'authenticité et l'intégrité de la V.U.E est négligeable.

Photomontage 60°



Photomontage n°33 : Vue depuis la «Grange Laurent»

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 707442 2435016
Azimut / Champ / Focale : -135/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 3895 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
Au cœur de la plaine agricole, le chemin dirige le regard vers l'horizon qui semble basculer doucement. Cette ligne continue est ponctuée de bosquets boisés de plus ou moins d'importance.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Le parc se dresse devant nous et semble grandir en même temps que l'horizon bascule. On aperçoit les 8 éoliennes en totalité ou seulement en partie en fonction des boisements qu'elles dominent.
L'impact paysager sera faible à modéré.

Zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Le paysage depuis ces lieux n'étant pas représentatif du Bien (topographie ondulée orientée en direction des plaines de la Champagne Crayeuse, coteaux cultivés, crêtes boisées coiffant la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais), l'impact sur la zone d'engagement ainsi que sur l'authenticité et l'intégrité de la V.U.E. est négligeable.

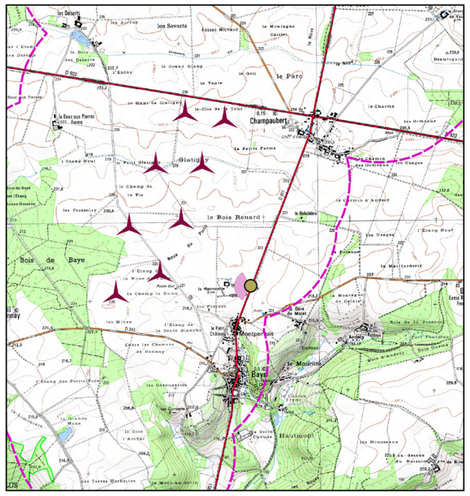
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°37 : Au croisement de la D951 et de la ferme de la Hannoterie

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 704923 2430389
Azimut / Champ / Focale : -45/120/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 1055 mètres (E1)

ZE COMP CHAM

Vue panoramique 120°



Esquisse 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
L'espace agricole se partage entre des champs cultivés et un espace pâturé. En arrière plan une ferme et un hangar agricole sont insérés entre des arbres et arbustes. Le jalonnement des piquets de clôtures vient souligner le chemin qui nous emmène jusqu'à la ferme de la Hannoterie.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Les 8 éoliennes du parc sont implantées sur l'horizon et créent un deuxième plan. Le parc implanté sur deux lignes n'en forment plus qu'une seule. 2 éoliennes sont en retrait de la ferme.
L'impact paysager sera modéré à fort.

Circuits touristiques
L'impact sur la Route Touristique du Champagne ainsi que sur l'itinéraire de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle sera modéré à fort.

Zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Le paysage depuis ces lieux n'étant pas représentatif du Bien (topographie ondulée, coteaux cultivés, crêtes boisées coiffant la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais), l'impact sur la zone d'engagement ainsi que sur l'authenticité et l'intégrité de la V.U.E est négligeable.

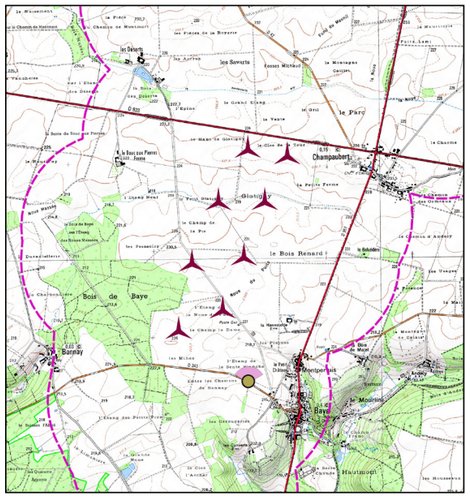
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°38 : Depuis la D343 en sortie de Baye

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 704182 2429685
Azimut / Champ / Focale : -5/120/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 910 mètres (E1)

Vue panoramique 120°



Esquisse 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant
Au cœur de la Brie Champenoise, les champs s'étendent à perte de vue. Le regard est orienté sur la plaine par une forêt en bout de route. Un bâtiment au milieu de la plaine focalise l'attention avant de basculer sur les toits d'une autre construction. Sur l'horizon on distingue le silo de Champaubert.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Le parc de la Brie des étangs s'impose dans un paysage à son échelle. Dans ce grand espace ouvert et sans obstacle, le parc est lisible sur deux lignes et renforce l'effet de profondeur et d'immensité de ce paysage.
L'impact paysager sera modéré.

Circuits touristiques
L'impact sur la Route Touristique du Champagne ainsi que sur le Circuit de la Grande Guerre sera modéré.

Zone d'engagement du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Le paysage depuis ces lieux n'étant pas représentatif du Bien (topographie ondulée, coteaux cultivés, crêtes boisées coiffant la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais), l'impact sur la zone d'engagement ainsi que sur l'authenticité et l'intégrité de la V.U.E est négligeable.

Photomontage 60°



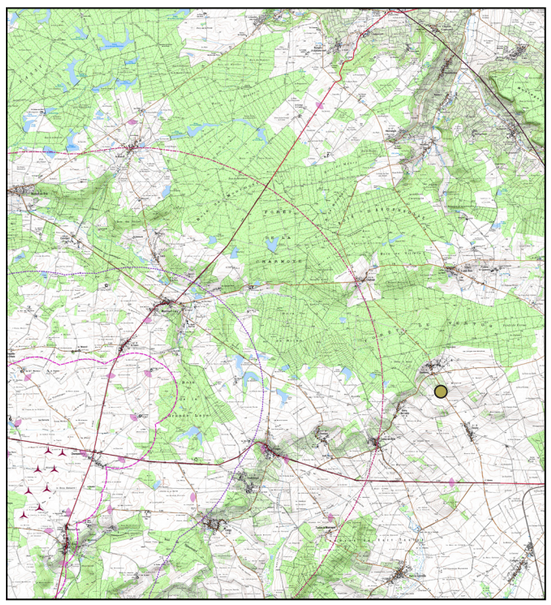
Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

B - PERCEPTIONS DEPUIS LES VIGNOBLES AOC

© JC Genton, 2017

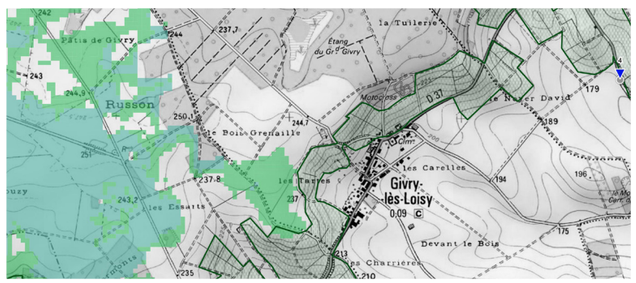
Photomontage n°4 : Depuis la D40, sortie Nord d'Etrechy

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 716990 2434420
Azimut / Champ / Focale : -100/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 12570 mètres (E4)



Zone d'influence visuelle

L'influence visuelle du projet au niveau du point 4 est nulle.

Commentaires paysagers

Etat existant

Le paysage au Nord d'Etrechy est vallonné. Les parcelles agricoles aux couleurs changeantes ondulent sur les reliefs. La partie sommitale des monts est boisée et les parcelles à proximité sont des parcelles viticoles : nous sommes situés à proximité des coteaux A.O.C Champagne. Dans le creux on devine les toits de Givry-lès-Loisy entouré d'arbres isolés. Le relief remonte ensuite derrière le village et détermine un horizon viticole.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

La topographie et la distance d'éloignement ne permettent par d'apercevoir le parc de la Brie des Etangs.
L'impact paysager sera nul.

Vue photo 120°

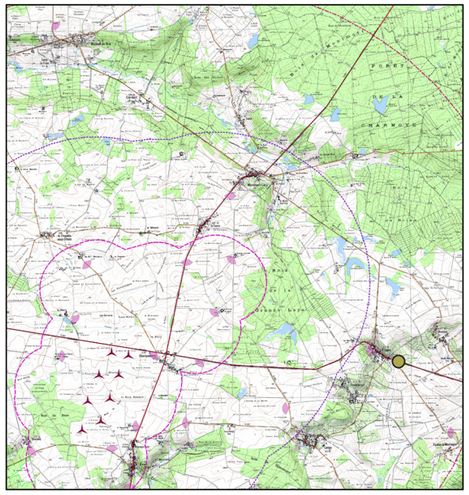


Photomontage 60°



Photomontage n°17 : Sur RD933 entrée de Etoges, à l'est

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 712028 2432182

Azimut / Champ / Focale : -95/60/120

Distance à l'éolienne la plus proche : 7400 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



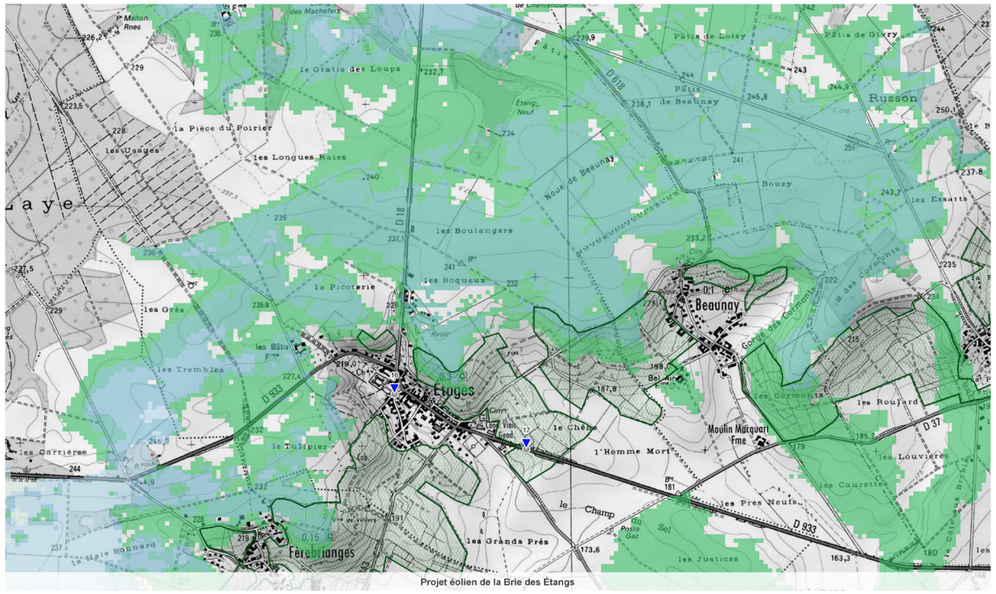
Commentaires paysagers

Etat existant
Etoges est implanté dans le creux du relief et est entouré de vignes. Le clocher émerge du village et l'horizon se partage entre boisements et vignes.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage
Le ligne de crête qui définit l'horizon, ferme le paysage d'Etoges sur lui même et le parc de la Brie de Étangs n'est pas perceptible.
L'impact paysager sera nul.

Circuits touristiques
L'impact sur la route touristique du champagne sera nul.

Zone d'influence visuelle
L'influence visuelle du projet au niveau du point 17 est nulle.



Projet éolien de la Brie des Étangs

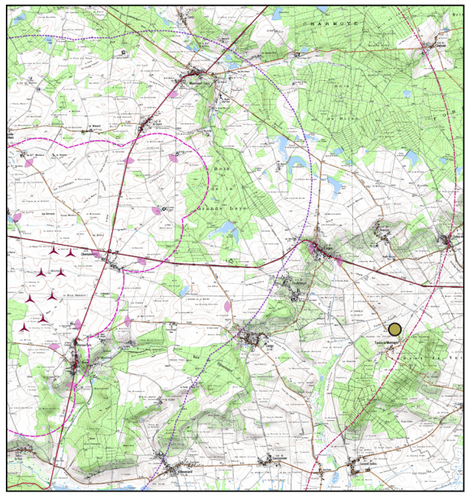
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°18 : Depuis la D18, entre Toulon la Montagne et Etoges, «le Pommerat»

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 713474 2430291
Azimut / Champ / Focale : -80/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 9080 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

La route serpente doucement dans la vallée et les cultures qui occupent les coteaux se partagent entre céréales et vignes. Le paysage forme un cuvette qui remonte sur un horizon proche. Les vues sont fermées et les sommets du relief sont boisés. A flanc de coteau viticole, on aperçoit Fèrebrianges.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Entre deux sommets boisés on aperçoit les pales de 4 éoliennes.

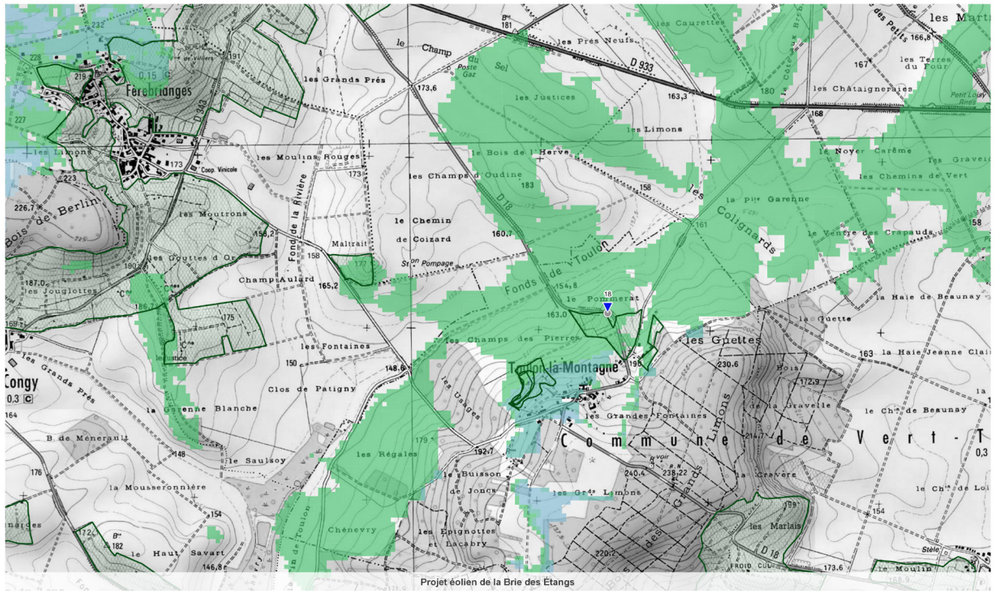
L'impact paysager sera faible.

Circuits touristiques

L'impact sur la route touristique du champagne ainsi que sur le circuit de la grande guerre sera faible.

Zone d'influence visuelle

L'influence visuelle du projet au niveau de Toulon-la-Montagne correspond à un angle visuel vertical inférieur à 0,5°. La présence visuelle du projet est très faible.



Projet éolien de la Brie des Etangs

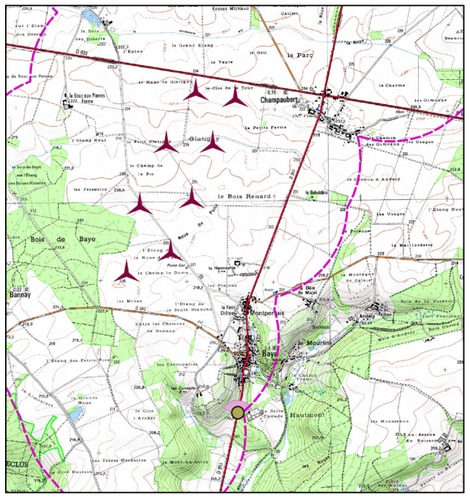
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage n°39 : Entrée Sud de Baye sur la RD951

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 704662 2428637
Azimut / Champ / Focale : -15/60/50
Distance à l'éolienne la plus proche : 2060 mètres (E1)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Etat existant

La route est à flanc de coteau et le paysage est délimité par la ligne de crête des cultures viticoles d'une part et une pâture de l'autre côté de la route qui s'arrête aux boisements. Entre les deux, la route plonge vers Baye dont on aperçoit quelques maisons. Cette entrée est soulignée par un alignement d'arbres.

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Ce paysage de petite vallée se referme sur lui même. La topographie et les boisements ne permettent pas de percevoir la plaine.

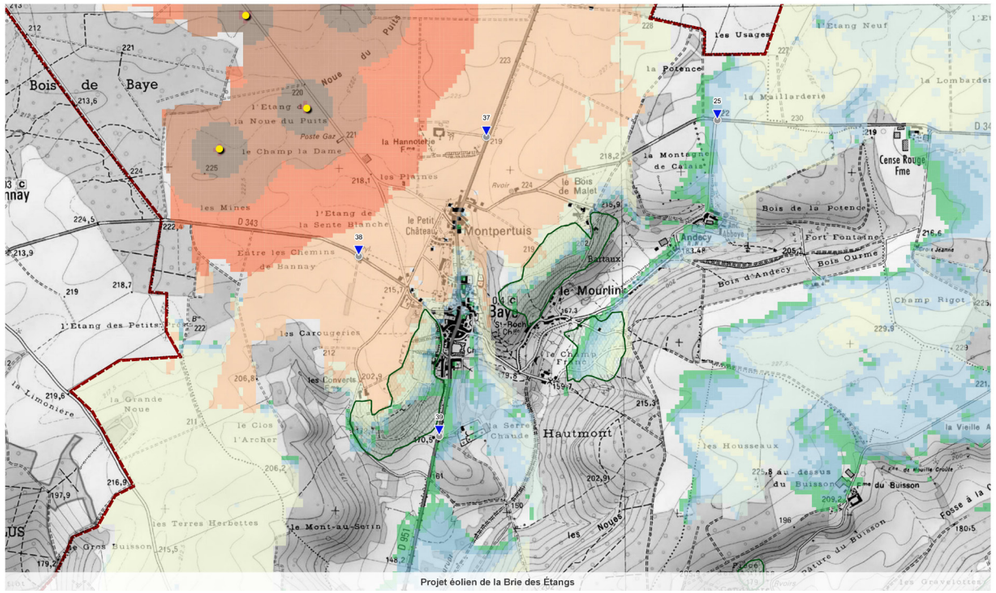
L'impact paysager sera nul.

Circuits touristiques

L'impact sur le Circuit de la Grande Guerre sera nul.

Zone d'influence visuelle

L'influence visuelle du projet au niveau de l'entrée Sud de Baye est théoriquement de 0,5°. Toutefois, l'impact réel est nul.



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

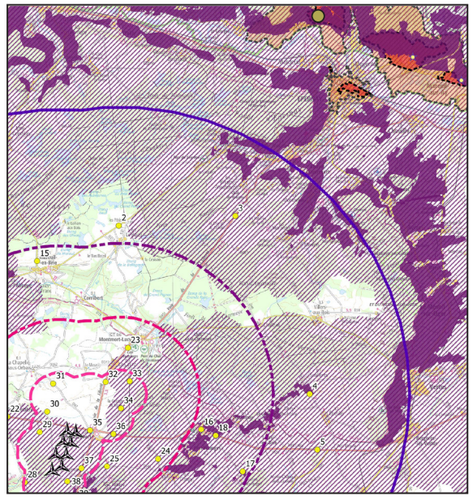

VIGNOBLES
JOSEPH PERRIER

C - PERCEPTIONS DEPUIS LE BIEN AÉRIEN

© JC Genton, 2017

7.2 Photomontage n°41 : Coteaux d'Hautvillers

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 717265 / 2454433
Azimut / Champ / Focale : -150 / 60 / 50
Distance à l'éolienne la plus proche : 25 450 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Le parc de la Brie des Etangs n'est pas perceptible depuis ce point de vue et aucun impact n'est à remarquer depuis le site inscrit.

L'impact paysager sera nul.

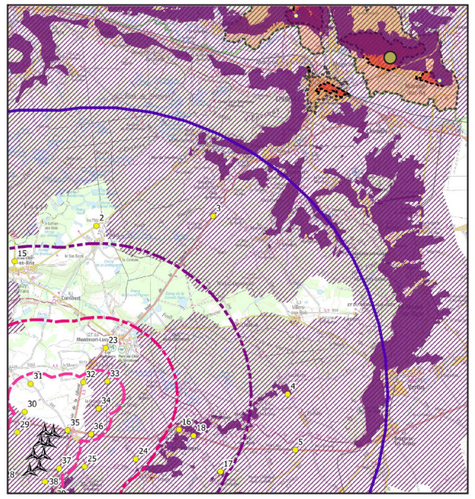
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

7.3 Photomontage n°42 : Coteaux d'Ay

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 722320 / 2452288
Azimut / Champ / Focale : -140 / 60 / 50
Distance à l'éolienne la plus proche : 26 650 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Le parc de la Brie des Etangs n'est pas perceptible depuis ce point de vue et aucun impact n'est à remarquer depuis le site inscrit.

L'impact paysager sera nul.

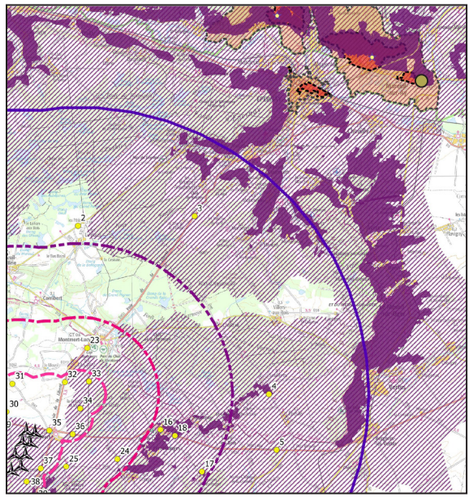
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

7.4 Photomontage n°43 : Coteaux de Mareuil-sur-Ay, depuis Notre-Dame du Gruget

Position point de vue photographique



Photographie

Coordonnées Lambert II : 724887 / 2451090
Azimut / Champ / Focale : -130 / 60 / 50
Distance à l'éolienne la plus proche : 27 590 mètres (E4)

Vue panoramique 120°



Esquisse 60°



Commentaires paysagers

Perception des éoliennes et impact sur le paysage

Le parc de la Brie des Etangs n'est pas perceptible depuis ce point de vue et aucun impact n'est à remarquer depuis le site inscrit.

L'impact paysager sera nul.

Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

2.5 Tableau récapitulatif des impacts étudiés dans les photomontages

Photomontages depuis les Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	Impact	Paysage caractéristique	
Photomontages depuis la Zone d'Engagement du Bien des Coteaux			
Photomontage n°1 : Depuis la D42, vue en direction de Champaubert	Nul	Oui	
Photomontage n°3 : Sortie de Brugny-Vaudancourt sur RD951	Nul	Oui	
Photomontage n°5 : Depuis la D933 entre Petit Loisy et Petit Etrechy	Nul	Oui	
Photomontage n°6 : Depuis le Mont d'août	**Faible à modéré**	Oui	*Covisibilité vignoble et projet*
Photomontage n°11 : Depuis la D933, Sortie Est de Montmirail	Nul	Oui	
Photomontage n°14 : Depuis la D42, au Nord-Ouest de Orbais l'Abbaye	Nul	Oui	
Photomontage n°16 : Etoges, devant l'entrée du Château	Nul	Oui	
Photomontage n°19 : D44, au croisement, entre Reuves et Villevenard	Nul	Oui	
Photomontage n°20 : Mondement-Mongivroux, depuis le monument de la 1ere victoire de la Marne	**Faible à modéré**	Oui	*Covisibilité vignoble et projet*
Photomontage n°24 : Sortie de Congy, sur la D243, point altimètrique 225	Modéré	Non	
Photomontage n°25 : Sur la D343, au croisement vers l'ancienne Abbaye d'Andecy, point altimétrique 222	**Faible**	Oui	
Photomontage n°27 : Au niveau de l'Abbaye de Notre-Dame du reclus	Nul	Oui	
Photomontage n°29 : Depuis la ferme «le Bouc aux Pierres»	Fort	Non	
Photomontage n°33 : Vue depuis la «Grange Laurent»	Faible à modéré	Non	
Photomontage n°37 : Au croisement de la D951 et de la ferme de la Hannoterie	Modéré à fort	Non	
Photomontage n°38 : Depuis la D343 en sortie de Baye	Modéré	Non	
Photomontages depuis les vignobles AOC Appellation Champagne			
Photomontage n°4 : Depuis la D40, sortie Nord d'Etrechy	Nul	Oui	
Photomontage n°17 : Sur RD933 entrée de Etoges, à l'est	Nul	Oui	
Photomontage n°18 : Depuis la D18, entre Toulon la Montagne et Etoges, «le Pommerat»	Faible	Oui	
Photomontage n°39 : Entrée Sud de Baye sur la RD951	Nul	Oui	
Photomontages depuis les vignobles AOC compris dans le Bien aérien			
Photomontage n°41 : Coteaux d'Hautvillers	Nul	Oui	
Photomontage n°42 : Coteaux d'Ay	Nul	Oui	
Photomontage n°43 : Coteaux de Mareuil-sur-Ay, depuis Notre-Dame du Gruget	Nul	Oui	

Photomontage n°5

Impact faible à modéré

Covisibilité vignoble et projet



Photomontage n°20

Impact faible à modéré

Covisibilité vignoble et projet



Photomontage n°24

Impact modéré

Paysage non caractéristique du Bien des Coteaux Maisons et Caves de Champagne



Photomontage n°25

Impact faible



Photomontage n°29

Impact fort

Paysage non caractéristique du Bien des Coteaux Maisons et Caves de Champagne



Photomontage n°33

Impact faible à modéré

Paysage non caractéristique du Bien des Coteaux Maisons et Caves de Champagne



Photomontage n°37

Impact modéré à fort

Paysage non caractéristique du Bien des Coteaux Maisons et Caves de Champagne



Photomontage n°38

Impact modéré

Paysage non caractéristique du Bien des Coteaux Maisons et Caves de Champagne



Photomontage n°18

Impact faible



2.6 Impacts paysagers pour le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

IMPACTS	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Bien aérien et zone tampon du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	0	Les perceptions du projet sont nulles.
1. Les coteaux d'Hautvillers	0	Les perceptions du projet sont nulles. (Photomontage 41)
2. La cave Thomas	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
3. Les caves coopératives d'Hautvillers	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
4. Les coteaux d'Aÿ	0	Les perceptions du projet sont nulles. (Photomontage 42)
5. Les caves d'Aÿ	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
6. Les coteaux de Mareuil-sur-Aÿ	0	Les perceptions du projet sont nulles. (Photomontage 43)
7. Les caves de Mareuil-sur-Aÿ	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
8. La partie aérienne de la colline Saint-Nicaise	0	Aucun enjeu. Element trop éloigné et séparé topographiquement par les reliefs du territoire.
9. Les caves Charles Heidsiecl, Ruinart, Pommery et Veuve-Clicquot	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
10. Les caves Taittinger	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
11. Les caves Martel	0	Aucun enjeu. Bien souterrain.
12. La partie aérienne de l'avenue de Champagne	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
13. La partie souterraine de l'avenue de Champagne	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
14. Le « Fort Chabrol »	0	Aucun enjeu. Séparé topographiquement par les reliefs de la Cuesta.
Vignobles AOC	1	Tandis que les cartographies de zones d'influences visuelles suggèrent des perceptions depuis les vignobles, les photomontages concernés révèlent des perceptions nulles à très faibles. Lorsque des perceptions se manifestent, le parc apparaît de manière régulière dans le paysage, sans dominer les éléments le structurant (boisements, ondulations du relief, perceptions des lignes formées par les cultures viticoles). (Photomontages 4, 17, 18, 39, 41, 42 et 43)
Zone d'engagement	0 ⟷ 3	Les impacts sur la zone d'engagement sont variables. Une très faible surface de la zone d'engagement est impactée modérément à fortement par le projet de la Brie des Etangs (au pied des éoliennes). Or, depuis ces étendues impactées, les paysages rencontrés ne renvoient pas aux caractéristiques fondamentales du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (photomontages 29, 33 , 37, 38). Les vignobles, les ondulations des coteaux, les plaines de la Champagne Crayeuse n'y sont pas perceptibles. Les vues impactées concertent des paysages qui se rattachent plus aux paysages du plateau de la Brie. Les vues plus éloignées depuis la zone d'engagement décrivent des impacts nuls à faibles, où le parc de la Brie des Etangs, lorsqu'il apparaît, soit dévoile sa forme régulière et ordonnée sans engager les équlibres paysagers existants, soit montre timidement l'extrémité des ses pales. A l'échelle du territoire de la zone d'engagemenent, l'impact est globalement mineur. (Photomontages depus la ZE : 1, 3, 5, 6,11, 14, 16, 19, 20, 24, 25, 27, 29, 33, 37 et 38).

Impacts

0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2.7 Intégrité de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Le parc de la Brie des Etangs n'est pas localisé à proprement parler au sein d'un des 5 secteurs paysagers définis qui composent la zone d'engagement du bien (1. La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais, 2. La Vallée de la Marne, 3. Le Vitryat, 4. Le flanc Nord de la Montagne de Reims, 5. La Côte des Bar). Toutefois, l'évaluation des impacts sur l'intégrité de la V.U.E. peut s'appuyer sur les préconisations de la charte éolienne faites pour la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais, secteur géographiqement le plus proche de la zone de projet. Ci-dessous est repris le tableau définissant les éléments du secteur à préserver se référant aux composantes des critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle retenus pour l'inscription du Bien au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Fig. 107 : Extrait du tableau décrivant les attributs majeurs répondant aux critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien (© Charte éolienne des Coteaux Maisons et Caves de Champagne, Février 2018)

Critère VUE	(iii)		(iv)						(vi)
Composante du critère / Les 5 secteurs du Bien et de la ZE	**Savoir-faire perfectionné au fil des générations**	**Protection du territoire par l'image**	**Aménagement d'installations industrielles spécifiques**	**Organisation paysagère**	**Importance totale du patrimoine souterrain**	**Présence d'une architecture de représentation**	**Relation avec les voies de communication**	**Relation avec l'urbanisme**	**Notoriété internationale du produit et Image symbolique du produit**
La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais	**Méthode Champenoise** : Le pressurage des raisins, la fermentation, l'assemblage, le tirage, le vieillissement, le remuage, dégorgement et le dosage. **Conduite du vignoble** : Les vignes sont conduites en espaliers palissés sur des fils dans le sens de la pente. Un projet éolien en co-visibilité avec les coteaux viticoles créerait une rupture dans la perception identitaire reconnue par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	**Les couleurs** de la vigne, la forêt, des plaines varient au fil des saisons et créent ainsi une composition paysagère unique, exceptionnelle et évolutive tout au long de l'année. La présence de l'eau comme dans la vallée de la Marne apporte une luminosité supplémentaire et particulière aux lieux. L'insertion de parcs éoliens ne doit donc pas polluer visuellement ces caractéristiques paysagères si symboliques, connues et reconnues.	**Maisons vigneronnes, coopératives, bâtiments de production et de commercialisation des maisons, vendangeoirs.** Les installations industrielles liées à la production du Champagne présentent une architecture sobre, de faible hauteur, et incluses au sein d'aménagements paysagers de qualité. Ces efforts d'intégration doivent être les mêmes concernant l'implantation de futurs parcs éoliens.	**Le vignoble** est un des éléments les important dans ce paysage. Il s'étend jusqu'aux avant-postes de la plaine de champagne. On trouve ce triptyque connu et reconnu : **plateau-coteau-plaine**. Composé de la forêt, le vignoble et les plaines agricoles. Cette composition paysagère doit donc être préservée et visible. Un projet de parc éolien ne doit pas modifier ce triptyque et encore moins être en co-visibilité avec le vignoble.	L'élaboration du champagne à généré un aménagement de l'espace très particulier. **Les caves de champagne** représentent un urbanisme souterrain unique et exceptionnel. Ce développement souterrain est totalement intégré au paysage, contrairement à l'implantation d'éoliennes dans le paysage de proximité qui sont le plus souvent hors d'échelle, créant des ruptures fortes.	**Architectures éclectiques et ostentatoires.** Architecture de très grande qualité lié au monde viticole comme les maisons de champagne. Il ne doit pas y avoir de confrontation visuelle entre ces éléments de grandes qualités et un parc éolien.	**Voies ferrées, canal, routes, infrastructures, sentiers de randonnées** Vue sur le paysage depuis ces différents moyens de communication.	Qu'ils soient situés en haut ou en pied de coteaux, les villages et les bourgs ont en commun de s'être **développés de manière à empiéter le moins possible sur les parcelles de vignes.** Il s'agit d'une **urbanisation dense, groupée et rationnelle.** Si le projet éolien est implanté dans de grands espaces sans liaisons avec l'urbanisme local, il rompt cette lecture en créant un point focal qui détourne le regard des horizons de coteaux.	Le Champagne est le produit d'une organisation agro-industrielle unique au monde. Le Champagne symbolise de manière universelle la célébration, le prestige et l'art de vivre à la française. Les projets de parcs éoliens, en co-visibilité avec les lieux d'élaboration de ce produit réputé, banalise le territoire où il est implanté et ses abords. Malgré le caractère vertueux du développement des énergies renouvelables, l'image de marque des sites depuis lesquels les projets seraient visible s'en trouverait profondément dégradé et pourrait nuire au rayonnement universel du bien et de la zone d'engagement.
	Les situations de covibilités avec les coteaux (photomontages 6 et 20) ne viennent pas souligner de rupture avec les paysages viticoles du fait de la présence des éoliennes du projet en arrière-plan lointain.	*L'insertion de parc se fait de manière harmonieuse et régulière dans le paysage sans altérer les caractéristiques paysagères symboliques du Bien.*	*Aucune vue directe depuis les bâtiments viticoles emblématiques n'a été identifiée. Les belvédères soulignant des covisibilités indirectes (photomontages 6 et 20) ne permettent pas percevoir distinctement ces installations spécifiques.*	*Les lieux fortement impactés ne permettent pas de considérer le triptque paysager, caractéristique du Bien.*	*Localisation à distance très importante des lieux de patrimoine souterrains caractérisant les paysages de Champagne.*	*Aucune covisibilité avec le patrimoine architectural remarquable n'a été identifiée.*	*Des perceptions variables depuis la route touristique du Champagne, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle se manifestent*	*Le parc, lorsqu'il est covisible avec les villages identitaires des coteaux de Champagne, ne crée pas de point focal détournant le regard. (Photomontage18)*	*En marge des sites emblématiques et touristiques, le parc n'est pas susceptible de modifier l'image prestigieuse de ces derniers.*

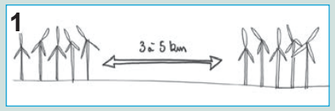
Au regard de l'analyse des effets du projet de la Brie des Etangs sur les attributs des critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, l'intégrité et l'authenticité de cette dernière ne sont pas remises en cause. Les indicateurs proposés par la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont pris en compte et soulèvent ponctuellement des enjeux, uniquement au niveau des axes de découverte du territoire qui côtoient les abords immédiats de la zone d'implantation du projet. Ces impacts crystalisés au niveau des paysages du plateau de la Brie ne portent pas atteinte à la V.U.E.

2.8 Rappel des préconisation de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne de 2018 pour le secteur de la Côte des Blancs

OUI

NON

1



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens

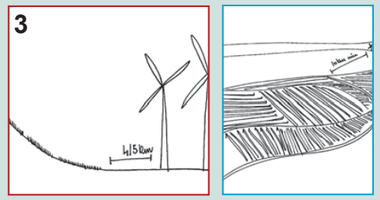
Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion

2



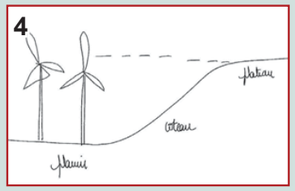
L'horizon ne doit pas être obstrué par des lignes d'éoliennes.

3



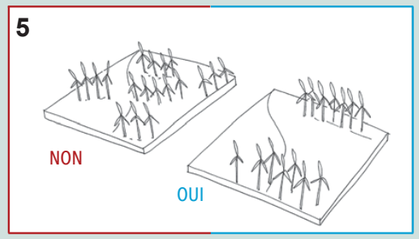
La distance entre l'éolien et le vignoble doit être augmentée

4



Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre l'éolien et la composition paysagère.

5



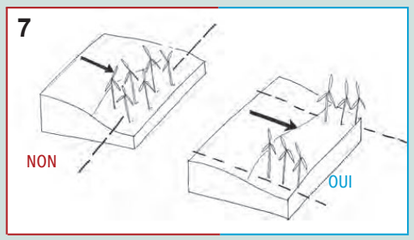
Il faut privilégier les parcs en groupe ou en ligne et les aligner sur le paysage existant. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.

6



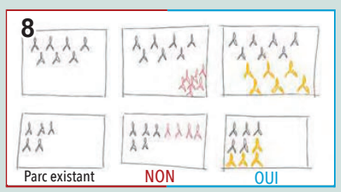
Éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer à la fois le vignoble mais aussi les villages.

7



Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble . Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.

8



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arriére est préférée pour ne pas obstruer les vues.

1. Le parc éolien de la Brie des Etangs est distant de plus de trois kilomètres des autres parcs accordés ou construits.

2. Les photomontages montrent l'absence de saturation de l'horizon lorsque l'observateur dirige son regard en direction du projet éolien de Champaubert.

3. Un recul important est respecté vis-à-vis des vignobles de la Côte des Blancs (plus de 5 kilomètres des Coteaux d'Etoges, plus de 16 kilomètres des Coteaux de Vertus). La distance la plus faible aux vignobles se manifeste depuis les Coteaux de Baye, depuis lesquels les visibilités théoriques sont très faibles (cf. cartes de ZIV).

4. Les rapports d'échelles observés à l'échelle du grand paysage manifestent une cohérence du projet vis-à-vis des éléments structurants du paysage (boisements, ondulations du relief).

5. Le parc de la Brie des Etangs suit une implantation formant deux lignes parallèles et lisibles dans le paysage.

6. Le projet ne s'implante pas au niveau des lignes de crêtes caractérisant la Côte des Blancs.

7. Les vues ne sont pas obstruées, y compris depuis les vignobles des Coteaux de Baye où la présence visuelle de projet est mineure.

8. Le projet se s'inscrit pas en tant que projet d'extension d'un parc existant.

L'identité des lieux caractéristiques et représentatifs du paysage du Champagne et de la Côte des Blancs n'est pas modifiée par le futur projet de la Brie des Etangs. Bien que ce dernier présente de nouvelles verticalités dans le paysage, les points de vue significatifs du Champagne montrent une cohérence dans les rapports d'échelle entre le projet et les lignes de force du paysage.

SYNTHÈSE DES EFFETS SUR LE BIEN DES COTEAUX

L'étude des zones d'influences visuelles confrontée aux photomontages depuis la zone d'engagement du Bien a montré les impacts réduits du projet sur le paysage des Coteaux, Maisons, et Caves de Champagne.

Lorsque le projet apparaît dans le champ visuel de l'observateur, celui-ci se fait de manière harmonieuse et régulière. En effet, les photomontages les plus impactés, 6, 18 et 20 montrent chacun la faible présence visuelle des éoliennes du projet à l'horizon. Les covisibilités qui se manifestent avec le vignoble n'engagent pas la structure et la qualité des paysages rencontrés. Le parc de la Brie des Etangs se distingue partiellement en arrière-plan lointain et de modifie pas les caractéristiques intrinsèques du Bien en adoptant dans ces cas précis des rapports d'échelle acceptables.

L'inscription du projet sur le plateau de la Brie induit des visibilités nulles à faibles sur la zone d'engagement et les vignobles AOC.

L'implantation du projet est éloignée des secteurs à enjeux cités dans la Charte éolienne de 2018, en particulier ceux de la Côte des Blancs, de la Côte du Sézannais et de la Vallée de la Marne. Le parc respecte également les préconisations d'implantation formulées dans les différents documents (SRE, Ancienne Charte éolienne...) : éloignement par rapport à la zone de protection centrale du Bien, visibilité très limitée depuis les coteaux, implantation en lignes régulières, éloignement vis-à-vis des vallées, écart avec les autres parcs du contexte pour préserver les respirations paysagères.

En dehors des perceptions à proximité immédiate de la zone d'implantation en sortie Nord de Baye notamment, la plupart des situations montrent des effets nuls à faibles concernant les qualités relatives aux paysages du Bien. Les impacts sont très localisés et représentent un épisode mineur à l'échelle du territoire étudié.

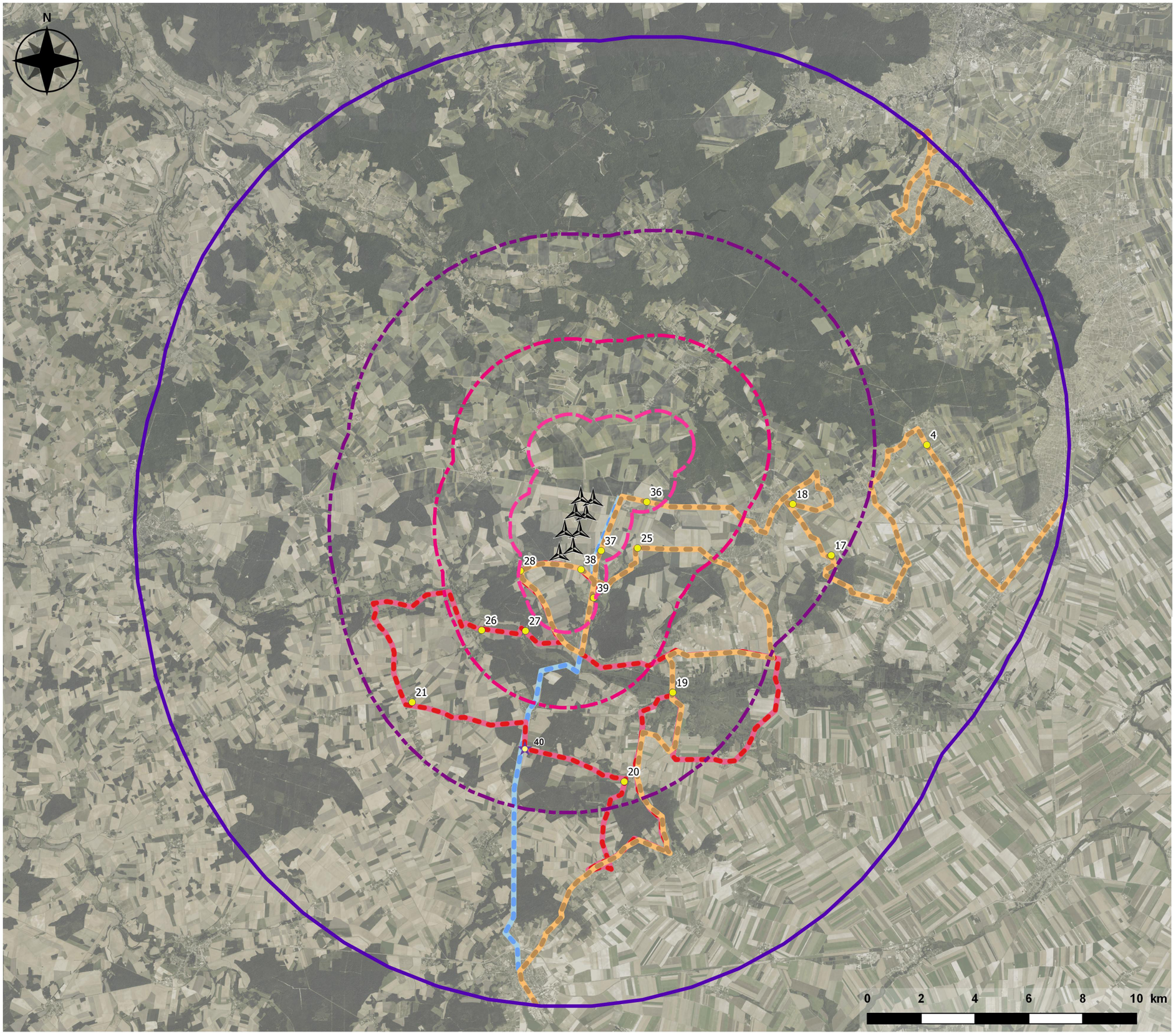
© ATER Environnement, 2017

Circuits touristiques

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2017

Source : IGN100 ® IGN PARIS
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites



Légende

Implantation du projet

Aires d'étude

- Aire rapprochée < 1,1 km
- Aire intermédiaire < 3,9 km
- Aire éloignée < 7,8 km
- Aire très éloignée < 14,8 km

Circuits touristiques

- Route touristique de Champagne
- Circuit de la Grande Guerre
- Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Points de vue

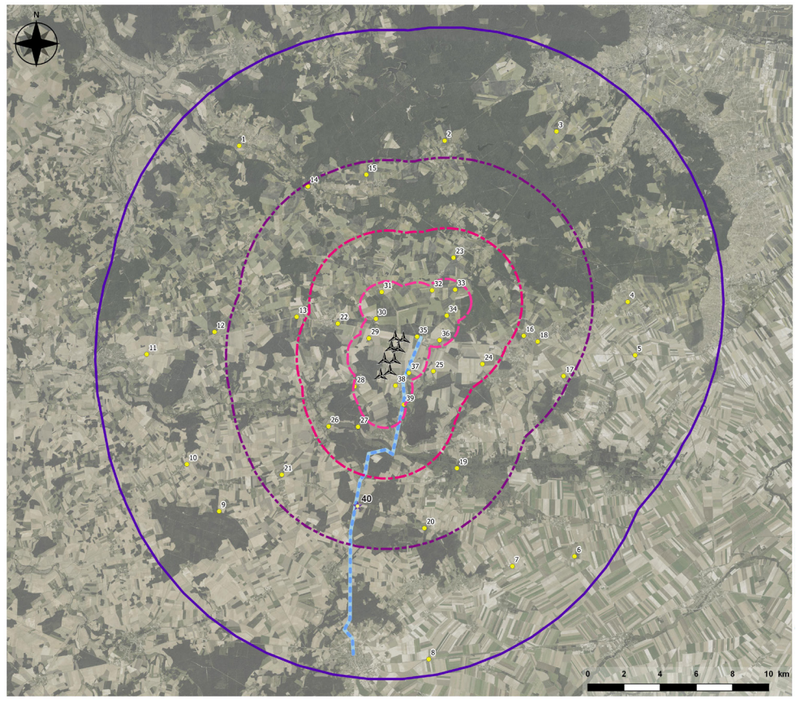
- Points de vue initiaux
- Points de vue supplémentaires

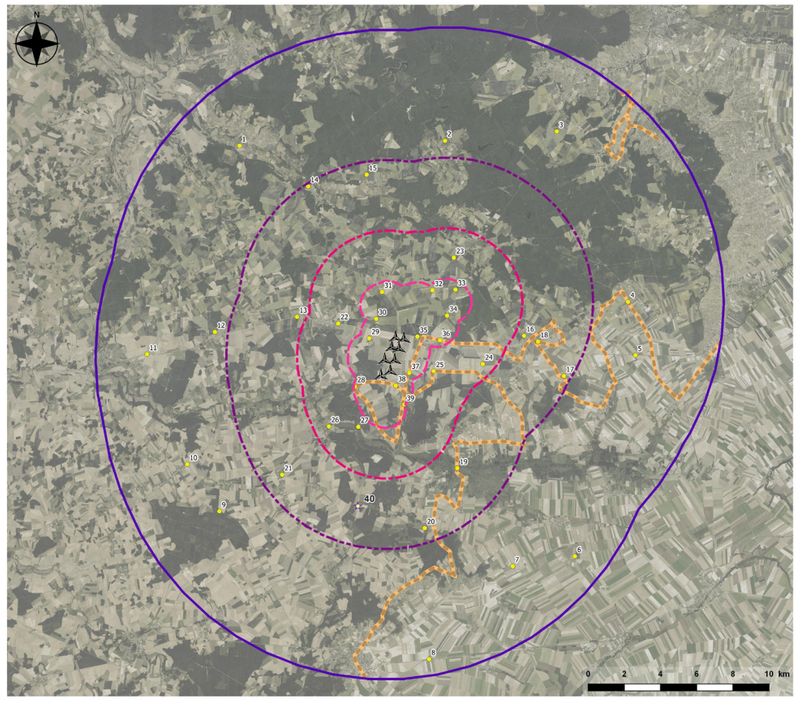
CIRCUITS TOURISTIQUES : ANALYSE DES IMPACTS

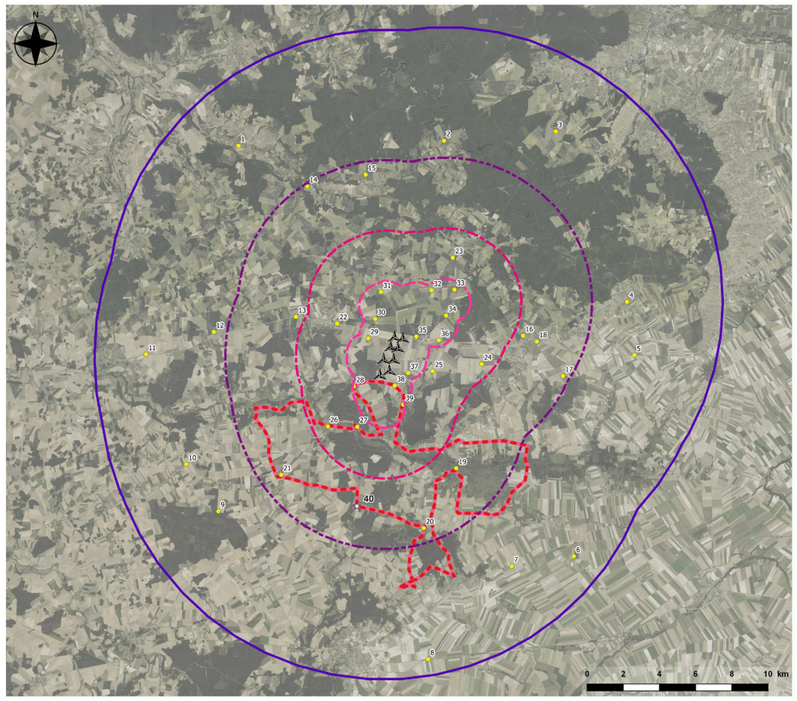
© ATER Environnement, 2017

Localisation des itinéraires touristiques

Photomontages illustratifs des perceptions depuis les chemins de randonnée :
Chemin de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle : PM 37, 39, 40
Route Touristique du Champagne : PM 4, 17, 18, 19, 25, 28, 36, 37, 38, 39
Circuit de la Grande Guerre : PM 19, 20, 21, 26, 27, 28, 38, 39, 40

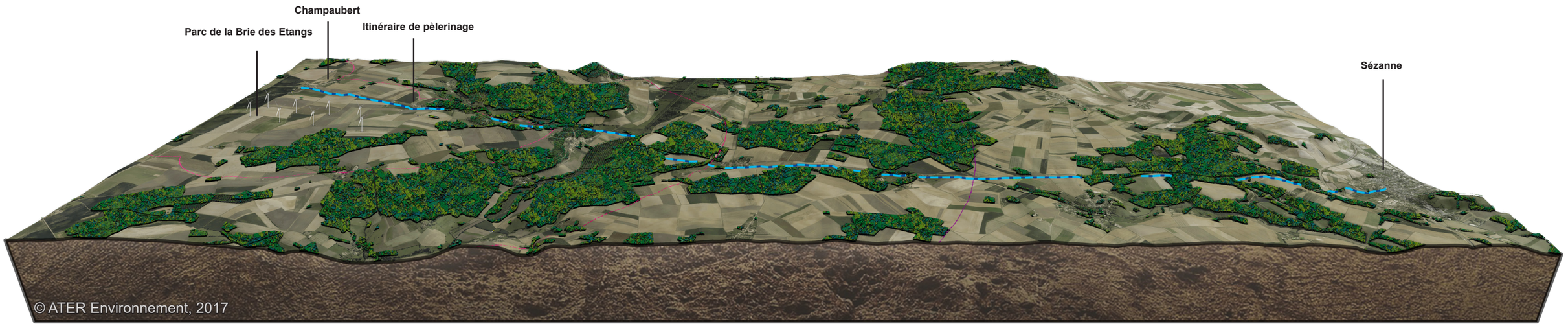






Bloc diagramme en trois dimensions

Environnement paysager du chemin de Saint-Jacques de Compostelle
Les pèlerins enchaîneront des espaces ouverts puis fermés en fonction des densités végétales qui structurent le territoire d'étude. L'itinéraire traverse de nombreux bois qui viendront cadrer les vues et réduire les perceptions possibles depuis l'itinéraire de randonnée. Les impacts seront localisés à l'approche immédiate des éoliennes de la Brie des Etangs, qui deviendront un nouvel évènement ponctuel sur le tracé de pèlerinage.

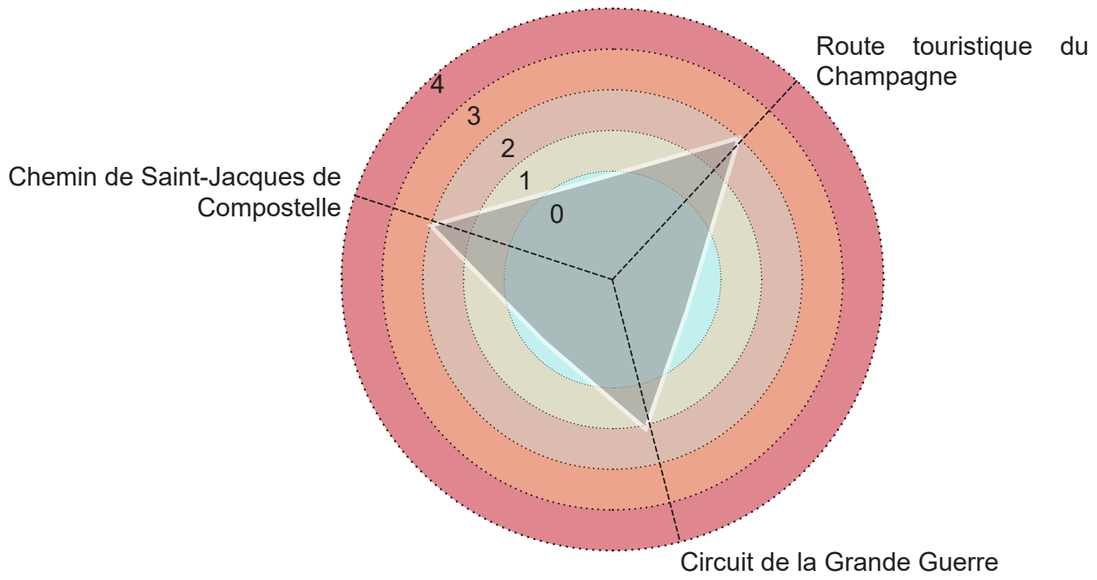


Synthèse de l’analyse des impacts pour les itinéraires touristiques

ENJEUX		COMMENTAIRES
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	2	Bien que l’itinéraire de pèlerinage longe la zone du projet de la Brie des Etangs(points de vue 37 et 38 depuis lesquels les impacts sont forts à modérés), on observe un dialogue intéressant entre l’orientation du chemin et celles des futures éoliennes. La relation visuelle depuis le tracé touristique reste cohérent pendant le parcours, souvent caractérisé par la présence de masses boisées à ces alentours. Depuis les aires plus éloignées et lorsque que l’itinéraire est à découvert, le projet apparaît de manière cohérente et se trouve partiellement masqué (point de vue 40 depuis lequel l’impact est faible).
Route touristique du Champagne	2	Les impacts sur la Route Touristique du Champagne seront localisés au niveau de l’aire d’étude rapprochée depuis laquelle l’impact est modéré à fort. Cependant, lorsque l’observateur est plus éloigné, les impacts sont réduits, notamment quand le tracé de la route parcourt l’Est et le Sud du territoire d’étude, qui se trouve soit marqué par une topographie masquant les vues en direction du projet, soit par des densités végétales constituant des filtres visuels de premier ou second plan. Les sensibilités modérées à fortes constituent un évènement épisodique à l’échelle 600 kilomètres du tracé touristique, globalement peu ou pas impacté par le futur projet.
Circuit de la Grande Guerre	1	Parcourant majoritairement des espaces boisés ou en creux de vallée, le circuit de la Grande Guerre est globalement nullement à faiblement impacté par le parc de la Brie des Etangs. Toutefois, à proximité immédiate du projet et sur une faible section de l’itinéraire (entre le Bois de Baye et le point de vue 38), l’impact sera fort. A l’échelle de l’itinéraire, cet épisode reste succinct.

Enjeux

0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort



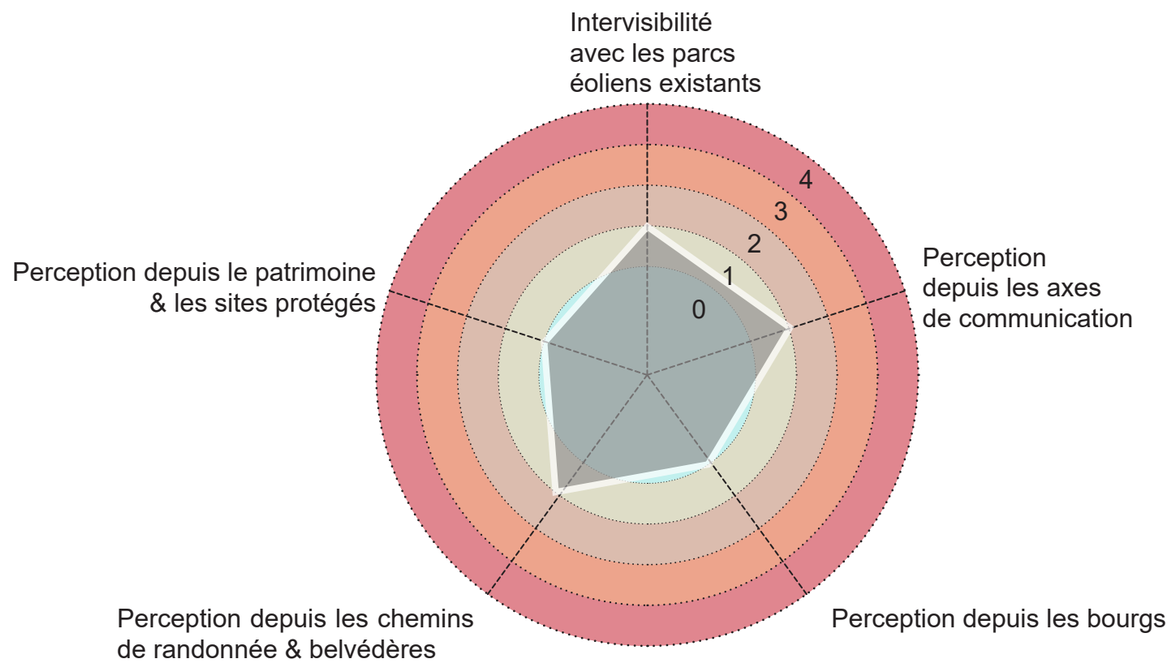
SYNTHÈSES MODIFIÉES

© ATER Environnement, 2017

2.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude très éloignée (d'après les enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Invisibilité avec les parcs éoliens existants	1	Le parc éoliens des châtaigniers, en sortie de Montmirail est le parc avec lequel il est plus probable d'avoir une covisibilité. Les parcs éoliens de la Brie Champenoise et la butte de Soigny semblent avoir des covisibilités plus limitées, plus marquée depuis la D373. Afin de rester dans un projet cohérent à l'échelle de la plaine, il est important de prendre en compte les principes d'implantations déjà présents.
Perception depuis les axes de communication	1	Les axes routiers de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu modéré. Bien que distant de la zone de projet, les ondulations du relief sur la route offre des points de vues changeant. Les boisements du territoire créeront tour à tour des écrans où seules les pales dépasseront ou des scènes cadrées dévoilant tout ou partie du parc.
Perception depuis les bourgs	0	Les bourgs de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu faible. Ceux présents sur la D933 ou D973 ne présenteront pas de covisibilités du fait des boisements
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude très éloignée suivent les coteaux des petites vallées, souvent boisés. A ce titre ils constituent un enjeu négligeable du point de vue du paysage. Une exception est à remarquer depuis le belvédère du Mont Août où l'impact est faible à modéré (photomontage 6) : le projet y sera lisible à l'horizon lointain.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0	Le patrimoine de l'aire d'étude très éloignée constitue un enjeu faible au regard de l'étude: souvent groupé en cœur de bourg ou représentant des vestiges en cœur de boisement il n'est pas relevé d'impact notoire.

Impacts				
0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Il existe des effets de perception cumulés avec le parc de la Brie Champenoise comme le démontre le photomontage 9. Les deux parcs s'inscrivent en continuité l'un de l'autre et leurs implantations restent cohérentes entre elles. La distance d'éloignement et les écrans visuels formés par les boisements minimisent les perceptions. Il n'existe pas de covisibilités depuis le parc Des Châtaigniers comme le démontre le photomontage 11.

Les principaux axes de communication de l'aire d'étude très éloignée traversent le paysage en lignes droites. Cela dirige naturellement la vue vers l'horizon essentiellement constitué de boisements. En effet ceux-ci sont présents par bosquets sur l'ensemble du territoire. On distingue également des cordons boisés en limite de parcelle agricole. Cette strate arborée que l'on perçoit depuis la route, ferme ou cadre les vues sur l'horizon. A cela s'ajoute bien souvent la micro-topographie du relief qui rythme la monotonie des grandes parcelles agricoles. Les paysages se ferment alors sur un horizon proche, c'est le cas pour les photomontages 1, 5 et 10.
Lorsque le parc est perceptible, il émerge à distance de la ligne d'horizon en retrait des boisements. Bien que seul le haut des éoliennes soit perçu, le parc est lisible dans sa totalité et les deux lignes de 4 éoliennes n'en forment plus qu'une seule comme le démontrent les photomontages 2 et 12.

Les bourgs ne sont pas impactés par le parc du fait de leur implantation souvent dans les creux du relief et de la végétation attenante. D'après les photomontages 3, 4 et 8 il n'existe pas de covisibilités non plus depuis les sorties.

Le parc est visible dans le paysage depuis les points hauts des buttes témoins du mont d'Août (photomontage 6, vue en plongée où l'impact est modéré à faible) et des monts Martin (photomontage 7, vue rasante). Ces buttes sont peu fréquentées mais offrent une position avantageuse pour contempler le territoire sur plusieurs kilomètres à la ronde.

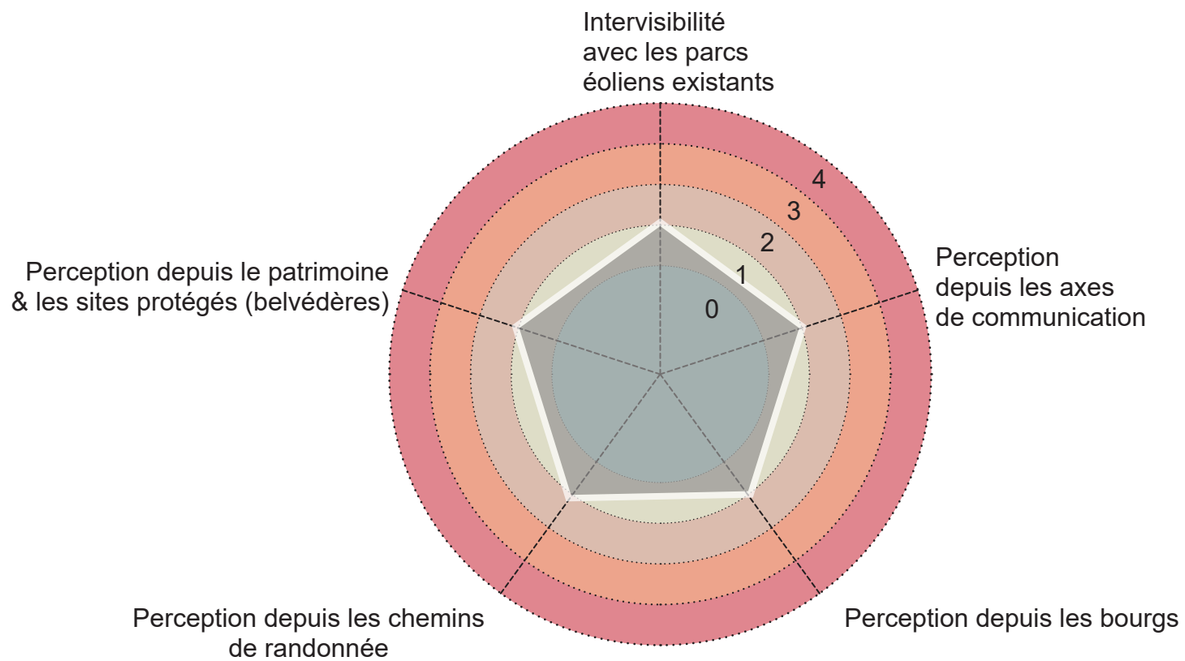
© ATER Environnement, 2016

3.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude éloignée (d'après les enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	De même que sur l'aire d'étude éloignée, on note une covisibilité avec les parcs éoliens implantés au Sud Ouest de l'aire d'étude. Mais le relief et les bosquets boisés n'offrent que des fenêtres limitées, surtout depuis la D933
Perception depuis les axes de communication	1	Les axes routiers de l'aire d'étude éloignée présentent un enjeu nul. Le maillage de petites routes desservant l'ensemble des communes traverse de nombreux bosquets boisés ne laissant que peu de visibilité sur le lointain. Sur cette aire, les axes plus importants plongent au cœur des petites vallées humides, se refermant sur elles-mêmes. Depuis certains points localisés, les impacts pourront s'avérer modérés à faibles (photomontages 20 et 21).
Perception depuis les bourgs	1	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas d'enjeux forts. Certaines sorties de bourgs offrent des possibilités de covisibilité sur le parc, principalement ceux situés au Sud de la zone, bien que limité par les boisements. Le Nord de l'aire d'étude éloignée étant totalement fermé par les forêts. Depuis certains points localisés, uniquement en sortie de bourg, les impacts pourront s'avérer modérés à faibles (photomontages 20 et 21).
Perception depuis les chemins de randonnée	1	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée suivent les coteaux des petites vallées, souvent boisés. L'enjeu est faible pour les itinéraires situés sur le plateau à cette distance d'observation, la taille des éoliennes apparaît réduite et la disposition du parc ne perturbe pas la lecture du paysage depuis l'itinéraire de pèlerinage, celui de la grande guerre ou la route touristique du champagne.Depuis certains points localisés, les impacts pourront s'avérer modérés à faibles (photomontages 20 et 21).
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (belvédères)	1	Le patrimoine de l'aire d'étude éloignée représente un enjeu faible de l'étude: souvent en cœur de bourg ou représentant des vestiges en cœur de boisement il n'est pas relevé d'impact notoire. Toutefois, depuis le panorama du monument de la première victoire de la Marne, le Projet devrait apparaître en toile de fond derrière les boisements (dépassement de pales).

Impacts

0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Le parc de la Brie Champenoise, présent sur l'aire d'étude éloignée est perceptible depuis le Sud-Ouest de la zone. Depuis la sortie de Charleville (photomontage 21), on peut ainsi apercevoir, simultanément, celui-ci avec le futur parc de la Brie des étangs. Les points de vue de perception des effets cumulés sont limités à cette zone. L'impact est donc relativement faible du fait aussi de la distance d'éloignement entre les deux parcs.

On retrouve les mêmes axes de communication sur cette aire d'étude que sur la précédente. A cela vient s'ajouter tout un réseau viaire secondaire. Les photomontages 15 et 18 confirment l'intuition de départ qui mettait en avant un impact relativement faible. Cela est du à la micro topographie du site mais surtout au boisement couronnant les buttes sous forme de forêts plus ou moins denses. On aperçoit le parc depuis le point de vue 13 mais celui-ci s'inscrit entre deux boisements et semble prolonger les lignes de forces déjà présentes. Le parc s'insère donc dans une continuité de lignes fictives définissant le paysage.

Depuis les bourgs, le parc n'est pas perceptible du fait de la fermeture visuelle crée par le tissu urbain. A cette échelle, les sorties des bourgs ne présentent pas plus de sensibilité et le parc n'est pas perceptible comme le démontre les photomontages 14 et 17. Seuls les bourgs du Sud-Ouest peuvent présenter des covisibilités en sortie, c'est le cas de Charleville.

Les itinéraires de randonnée sont faiblement impactés par le projet. Les éoliennes ne modifient pas les perceptions des lignes de force du paysage depuis les tracés touristiques de Saint-Jacques de Compostelle, la route du champagne ainsi que le circuit de la Grande Guerre.

Les monuments historiques et les sites protégés présentent des sensibilités aléatoires : depuis le marais de Saint-Gond (point de vue 19), aucune perception n'est possible du fait de la végétation et de sa situation en point bas. Il n'y a pas de covisibilité non plus depuis l'entrée du château d'Etoges (inscrit, point de vue 16), enfermé dans un écrin végétal arboré.
Les choses diffèrent quelque peu au niveau du monument de la première victoire de la Marne (photomontage 20) : sa situation en promontoire domine le paysage largement ouvert sur l'horizon. Les 8 éoliennes du parc de la Brie des étangs sont lisibles depuis ce point de vue. Son implantation en ligne assure une lecture cohérente de ce paysage et crée un nouvel événement.

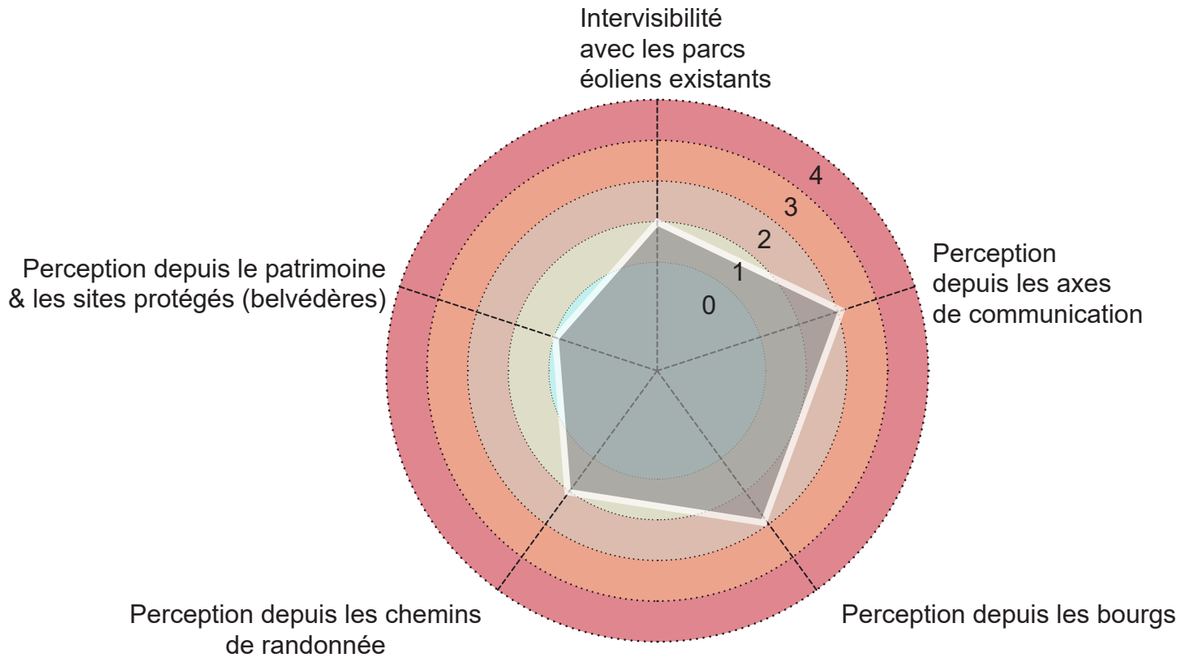
© ATER Environnement, 2016

4.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude intermédiaire (d'après les enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	L'enjeu se porte principalement depuis la D933 où le futur parc et le parc de la Brie Champenoise seront perceptibles mais jamais simultanément. L'effet cumulé n'est pas permis du fait des boisements et par le trop large angle de vue q'un regard ne peut embrasser. Le paysage (hôte) est à l'échelle de ces parcs. Les implantations doivent cependant rester cohérentes entre elles.
Perception depuis les axes de communication	2	La D933, plus encore que la D951 constitue le lieu privilégié de découverte du parc. Depuis la sortie Est de Fromentières notamment (photomontage 22 pris depuis la D933), l'impact sera fort à modéré. Toutefois, l'alternance d'écran boisé crée des cônes de vue restreints où il sera difficile de contempler le parc sur toute son ampleur.
Perception depuis les bourgs	2	Les bourgs de l'aire d'étude intermédiaire présentent un enjeux minime, étant majoritairement établis dans les vallées du Surmelin ou du petit Morin. L'impact évalué à un niveau fort à modéré est particulièrement applicable à Fromentières, petit village de plaine qui va se trouver en covisibilité immédiate avec la zone de projet (photomontage 22 pris depuis la D933). D'autres covisibilités seront possibles en sorties de bourgs dégagées, le parc sera visible par partie, entre les boisements. L'implantation future devra prendre en compte ces cônes de vue et éviter la sensation d'écrasement.
Perception depuis les chemins de randonnée	1	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude intermédiaire sont majoritairement situés dans les petites vallées. Les itinéraires de Saint Jacques de Compostelle, la route touristique de Champagne et le circuit de la Grande Guerre parcourant le plateau sont souvent confrontés à des reliefs ou boisements depuis l'aire d'étude intermédiaire.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (belvédères)	0	Le patrimoine de l'aire d'étude intermédiaire, ne présente pas d'enjeu majeur, étant majoritairement situé en coeur de bourg. Il n'y a pas de covisibilité possible avec le futur parc.

Impacts

0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Il n'y a pas d'autre parc éolien sur l'aire d'étude intermédiaire et il n'a pas été relevé non plus de covisibilité avec les parcs des autres aires d'étude. De fait, il n'a pas été établi d'impacts cumulés. Plusieurs parcs peuvent être visibles d'un même point de vue mais jamais simultanément. Il faut ainsi tourner son regard pour passer du parc de la Brie des étangs à celui de la Brie Champenoise depuis la RD933 par exemple. Sur cette aire d'étude, les parcs s'effacent derrière les boisements, principal obstacle visuel ayant suffisamment de présence pour masquer les éoliennes.

Les aires d'étude se resserrent autour du projet, pour autant le parc reste discret et n'est pas systématiquement perceptible depuis les axes de communication (c'est le cas du photomontage 26). De manière très localisée, en sortie Est de Fromentières (photomontage 22), l'impact sera fort à modéré depuis la RD933. En d'autres circonstances (photomontage 23) les vues sur le parc sont filtrées par les boisements et il n'est pas perceptible en totalité. L'impact depuis les axes de communication est donc faible à modéré.

Les sorties de bourgs présentent des covisibilités plus ou moins marquées. Fromentières (point de vue 22), bourg de plaine et à proximité immédiate est plus impacté par la lisibilité du parc du fait de l'absence d'obstacle visuel. Le parc se présente alors dans toute son ampleur dans un paysage à son échelle. Depuis la sortie de Montmort-Lucy (point de vue 23), le parc est en partie visible avant de disparaître derrière les bosquets boisés. Au niveau de Congy (point de vue 24), le parc reste lisible en totalité mais toujours en retrait de la ligne d'horizon. La topographie du site joue donc un rôle important dans la perception (ou non) du parc.

Grâce aux vallées et à la couverture végétale qui ponctue le territoire, les itinéraires de randonnée sont faiblement impactés par le projet. Les monuments historiques de cette aire d'étude sont protégés des covisibilités extérieures du fait de leur implantation en fond de vallée, surplombée par des coteaux boisés (points de vue 25 et 27).

© ATER Environnement, 2016

PARTIE 4 : INTEGRATION ET MESURES

© ATER Environnement, 2016

1.1 Intégration des éléments connexes au parc éolien

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comporte 2 postes de livraison. De la même manière que pour les pistes d'accès, les postes de livraison pourront bénéficier d'une couverture permettant leur bonne intégration dans le paysage. L'utilisation de matériaux locaux (ou imitation) est privilégié. Ainsi, il est préconisé un béton imprimé ou enduit décoratif, imitant la pierre locale. Le béton sera teinté d'une similaire au calcaire marneux présent sur le territoire.

La structure du poste est réalisée en béton avec une impression imitant la pierre locale, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Chaque poste est un élément préfabriqué en béton de dimensions suivantes : 9.50 m de large, profondeur 2,36 m et hauteur 2,50 m (depuis le niveau du terrain). Une dépose sobre et simple sur le terrain constitue la solution adaptée.

Un béton matricé est estimé entre 450 et 679€ le m^3.







© ATER ENVIRONNEMENT, 2016

Fig. 24 : Couleurs d'enduits et matériaux locaux

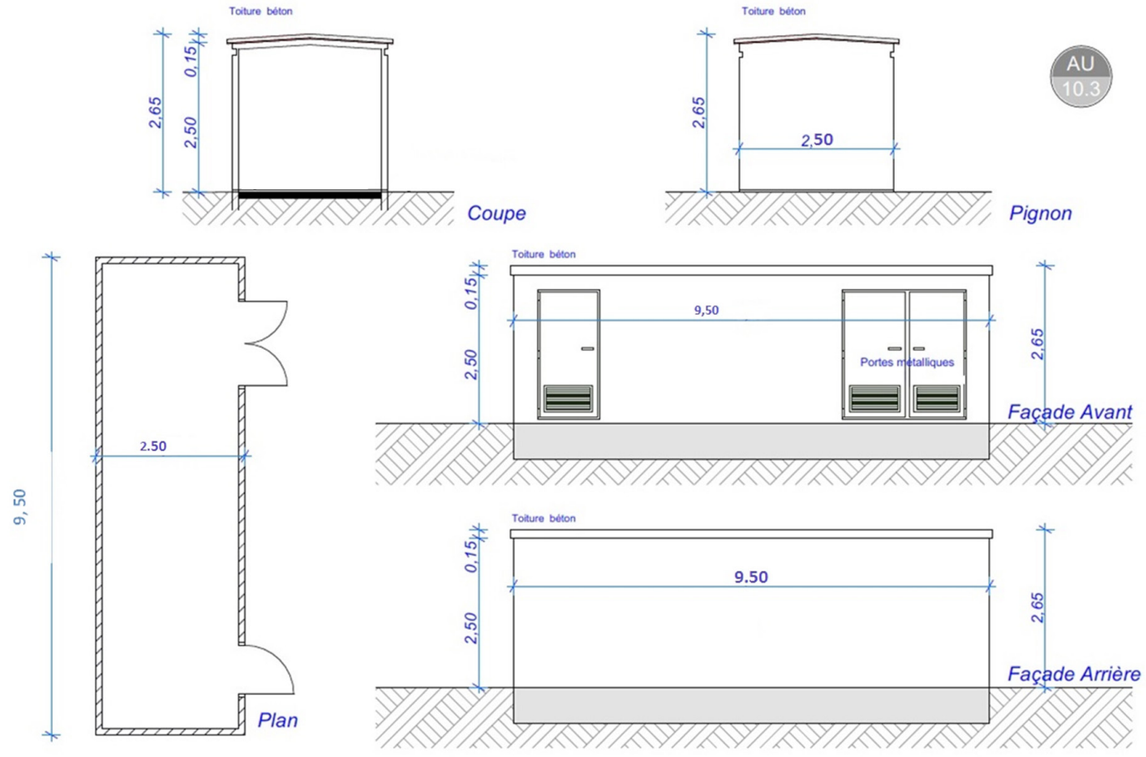


Fig. 23 : Plan du poste de livraison

1.2 Mesures d'accompagnement

Champaubert ayant été le théâtre d'une bataille importante en 1814, l'idée de la mesure serait de valoriser cette histoire et ce patrimoine en aménageant l'entrée la place du rond-point au niveau de la Maison du Boulet, la maison même où Napoléon a diné en compagnie d'un officier russe capturé après la victoire de Champaubert.



L'objectif est de proposer un aménagement valorisant et marquant la place, afin d'encourager l'arrêt et la contemplation du monument. Des prairies faisant face au projet éolien, le lieu est idéal à la fois pour observer les éoliennes, le paysage champêtre et la place historique.

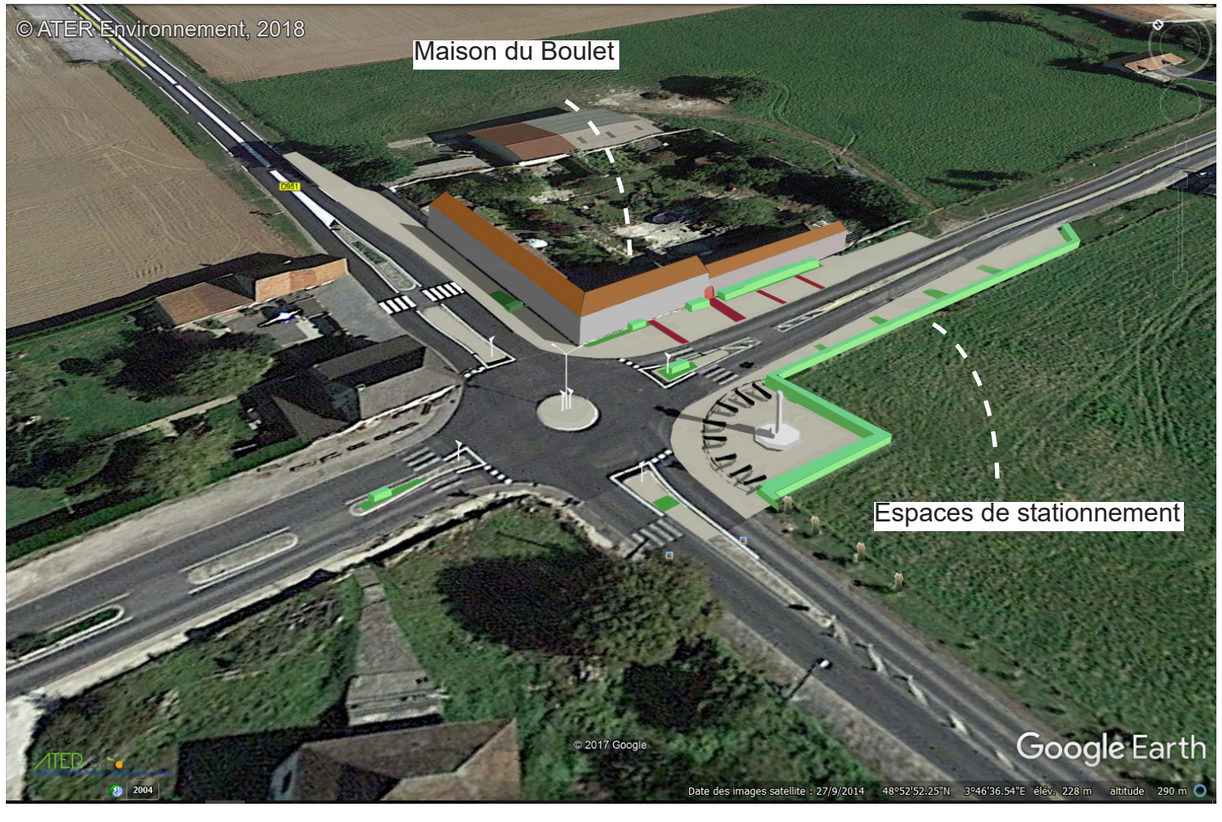
La place devant la Maison du Boulet de Champaubert constitue un lieu d'exception marqué par l'histoire et valorisable dans le cadre du projet éolien de La Brie des Etangs. L'ouverture visuelle permise à proximité de cette intersection entre la DR933 et la RD951 offre l'opportunité d'aménager ces espaces pour mettre en relation le passé de la commune et le futur projet éolien de Champaubert.

L'ambition est de valoriser les lieux (en particulier le monument commémoratif, une colonne napoléonienne) devant la Maison où a séjourné Napoléon suite à la bataille de 1814 sur le territoire de Champaubert. La requalification de cette intersection est l'occasion de marquer paysagèrement ce lieu de passage pour signaler un événement urbain, favoriser le ralentissement de la circulation et encourager l'arrêt devant l'édifice. Pour ce faire, il est proposé de valoriser le monument commémoratif par une requalification du sol à ses abords, en mettant en place de béton désactivé incrusté de briques et pierres calcaires en remplacement des cailloux actuellement en place. Par ailleurs, la plantation de végétaux (engazonnements, plantations arbustives d'espèces champêtres locales) sera envisagée de manière à valoriser les abords de la Maison du Boulet et du monument commémoratif.

Enfin, un espace de stationnement autour du monument et de la Maison du Boulet sera mis en place. Une attention particulière sera portée sur le choix du revêtement, qui devra être suffisamment robuste pour supporter l'éventuel stationnement de poids-lourds (le passage de ces derniers étant particulièrement fréquent sur la RD 933).

Le Conseil Départemental de la Marne, propriétaire et gestionnaire du monument commémoratif, a été sollicité au sujet de cette mesure et a pu donner ses recommandations. Un échange écrit faisant état des discussions avec le porteur de projet à ce sujet est joint au présent dossier. Le Conseil Départemental de la Marne ainsi que la Commune de Champaubert seront associés à la définition précise et à la réalisation de la mesure.

Un budget global de 25 000€ est alloué par le pétitionnaire pour la mise en place de cette mesure paysagère.



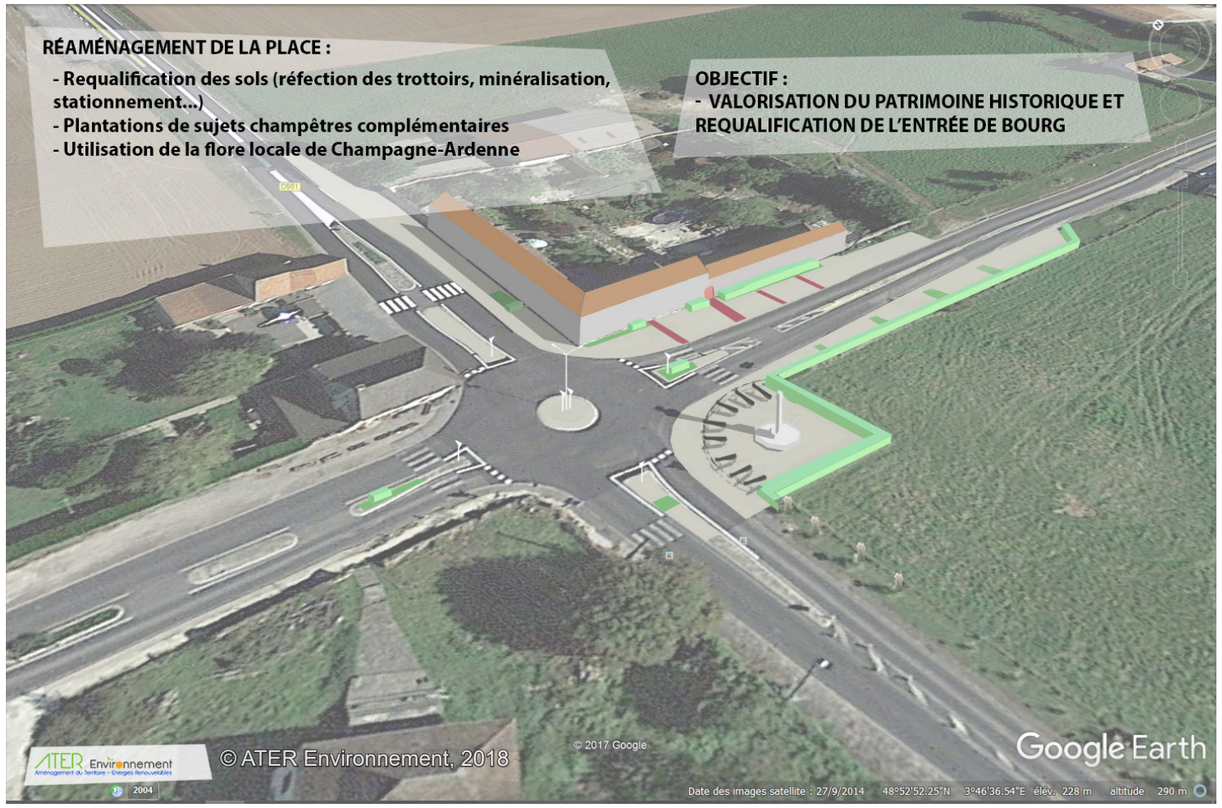


Fig. 25 : Axonométrie et schéma d'aménagement

Jouin, Etienne (SGRE ON SE&A WFS FR)

From: Emilie BRADY <brady.emilie@marne.fr>
Sent: jeudi 17 mai 2018 14:49
To: JOUIN, ETIENNE
Cc: Marc Delannoy
Subject: Projet Eolien Champaubert

Bonjour Mr Jouin,

Je reviens vers vous concernant la mesure d'accompagnement paysagère que vous proposez autour de la Colonne de Champaubert suite à un projet de parc éolien.

Nous avons regardé attentivement votre projet.

Je vous informe qu'il pourrait être envisagé la mise en place de béton désactivé avec incrustation de briques et pierres calcaires au pourtour du monument en remplacement des cailloux.

Néanmoins, en ce qui concerne les aménagements sur les espaces en bord de route RD 933, il est nécessaire d'étudier le projet en collaboration avec la commune de Champaubert.

En effet, étant donné que des camions stationnent le long de cette route, il n'est pas judicieux d'envisager un revêtement léger qui pourrait vite se dégrader.

Je vous laisse donc revenir vers nous lorsque le projet d'éolien aura avancé.

Bonne journée

Cordialement

Mme Brady

--

Emilie BRADY
Chargée d'Opérations
Etudes et Travaux de Batiment
tél.03 26 69 51 74 . mobile 06 32 64 76 50
brady.emilie@marne.fr

Direction du Patrimoine, du Développement et de l'Environnement
2 bis, rue de Jessaint . CS 30454
51038 CHALONS EN CHAMPAGNE
Retrouvez-nous sur www.marne.fr

N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité

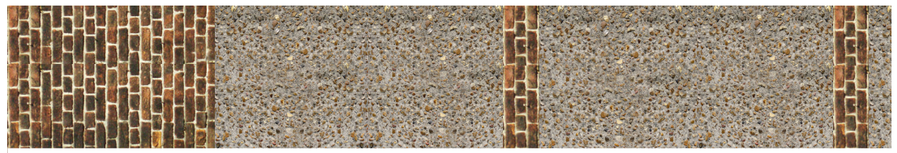


Fig. 26 : Validation de la mesure par le département de la Marne

1.3 Matérialité du projet

ARTICULATION DES MATERIAUX AU SOL, EXEMPLES DE CALEPINAGES

Pour les espaces longeant la Maison du Boulet

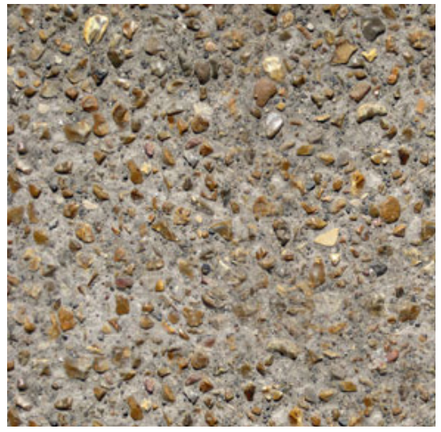


Pour les espaces sur le trottoir opposé, destinés notamment au stationnement



SUGGESTIONS DE MATERIAUX

Béton désactivé



Brique rappelant la façade historique



Enrobé coloré



Haie champêtre

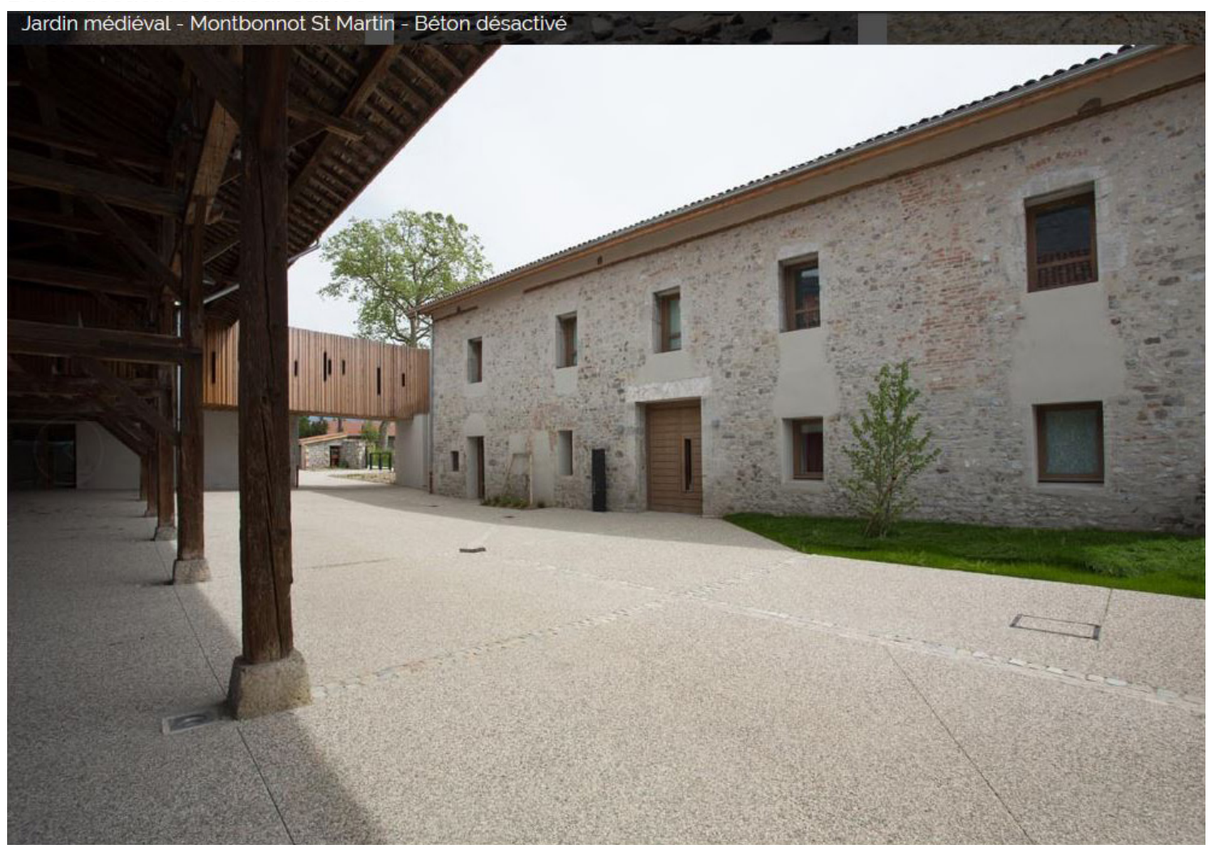


Graminées de prairies calcicoles

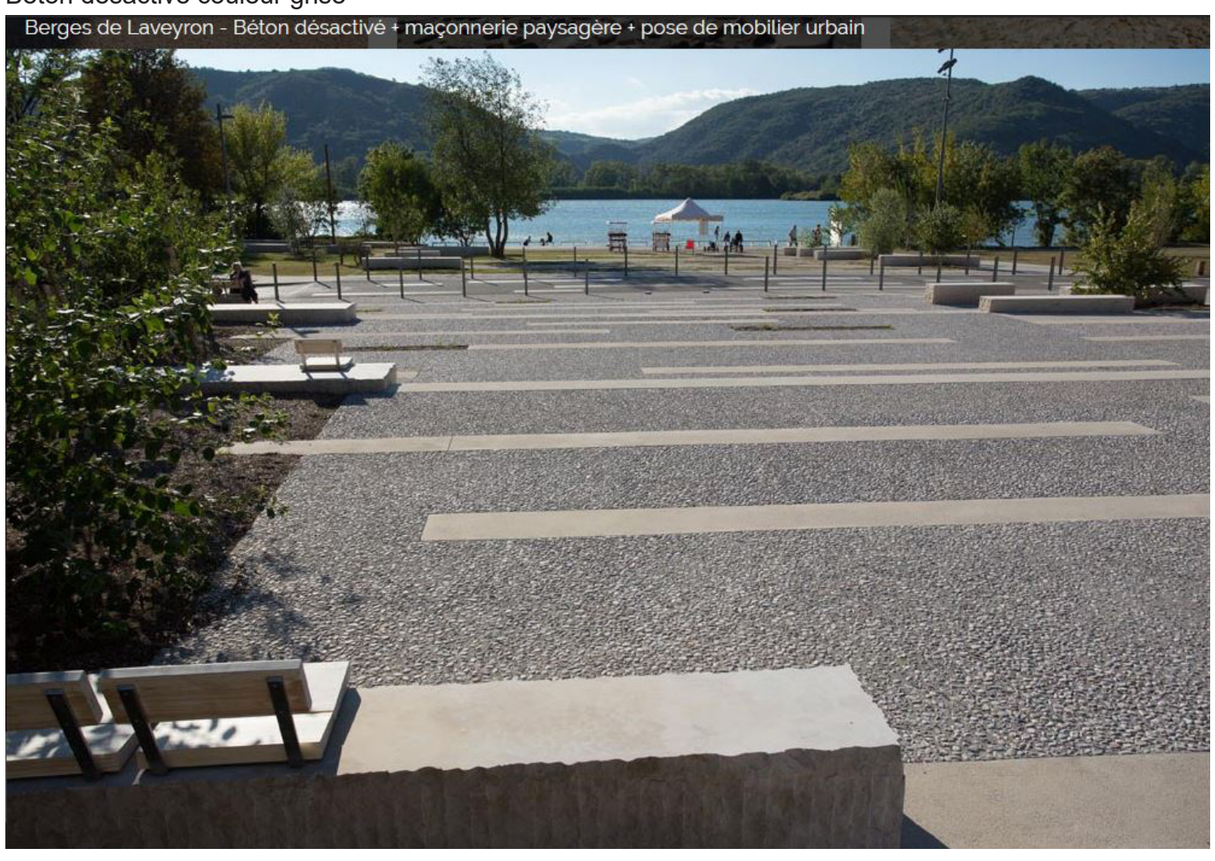


REFERENCES DE REALISATIONS EN BETON DESACTIVTE

Béton désactivé couleur sablée



Béton désactivé couleur grise



1.4 Perspective d’ambiance depuis la Rue des 4 Victoires




ATER Environnement
Parc de la Brie de Étangs
Siemens Gamesa
Renewable Energy France
Expertise paysagère